



GUINEE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS

*Programme Environnement &
Gestion Durable du Capital Naturel*

PEGED-CN



REPUBLIQUE DE GUINEE

Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Programme: Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel		
Pays: Guinée	Partenaire de Mise en Œuvre: Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF)	Arrangements de Gestion: Modalité d'Exécution Nationale (NEX)
Effet UNDAF/Programme Pays: EFFET 2: D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile, et le secteur privé mettent en œuvre des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations aux CC et la gestion des risques de catastrophes; Produit 2.2: Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement et des Ressources Naturelles, des catastrophes et du cadre de vie sont révisés/élaborés et utilisés pour prendre en compte les aspects du changement climatique		
Produits indicatifs: Transformation économique et gestion durable du capital naturel		
Résultat 1.1 : Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'état de droit, la croissance équitable et l'environnement sont mis à jour et harmonisés		
Résultat 2.4 : Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies de substitution, aux énergies renouvelables et à un environnement propice à un mode de vie sain.		
Résultat 2.5 : Les groupes les plus vulnérables possèdent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation au changement climatique		
Résultat 2.6 : L'environnement national et les institutions de gestion des ressources naturelles ont renforcé les capacités de mobilisation des ressources et amélioré l'accès aux ressources pour les questions climatiques		
UNDP Social and Environmental Screening Category: Low	UNDP Gender Marker: 2	
Atlas Project ID/Award ID number:	Atlas Output ID/Project ID number:	
Date prévue de démarrage: Juillet 2018	Date prévue de clôture: Décembre 2022	
LPAC date: TBD		
Brève description du Programme: Le plan cadre des Nations unies pour le développement (PCAD) ou United Nations Development Assistance Framework, (UNDAF) est un document de planification stratégique du cadre de travail décrivant une vision et une réponse collectives aux priorités nationales de développement, préparé conjointement par le Gouvernement et l'équipe pays des Nations Unies. C'est dans ce contexte que le PNUD, pour une effective contribution à l'atteinte des effets UNDAF traduisant les plus hautes priorités nationales de développement inscrites dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020), a élaboré le nouveau CPD 2018-2022 pour une effective contribution à l'atteinte des effets UNDAF. Au regard des actuelles faibles performances des actions en cours et des risques élevés issues des conclusions des micro-évaluations HACT, le défi du Programme est d'accroître les capacités des projets et programmes dans l'alignement et l'absorption des crédits avec des résultats physiques accrus sur le terrain. A cet effet, le Programme vise, sur la période de 5 ans du CPD, à accompagner les efforts du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF), dans les aspects : 1) stratégiques de mise à jour et d'harmonisation des cadres stratégiques, politiques et légaux		

PLAN DE FINANCEMENT	
Fond d'affectation du FEM or PMA ou SCCF ou autres fonds verticaux	USD 5,000,000
Ressources TRAC du PNUD	USD 350,000
(1) Budget Total géré par le PNUD	USD 5,350,000
Co-financement parallèle (tout autre co-financement qui n'est pas un co-financement géré par le PNUD)	
Ministère de l'agriculture	USD 30,000,000
Direction nationale de la météorologie	USD 1,503,000
Direction Nationale de l'Hydrologie	USD 384,300
Centres de Recherche Agronomes	USD 240,000
SOGUIPAH	USD 120,000
Institut de Recherche pour le Développement	USD 450,000
(2) Co-financement total	USD 32,697,300
(3) Grand total financement du projet (1)+(2)	USD 38,047,300
SIGNATURES	
Approuvé par le Gouvernement	<p>Nom : Dr. Diéné KEITA Titre : Ministre de la Coopération et de l'Intégration Africaine</p> <p>Signature : </p> <p>Date/Mois/Année : 09 .07. 2019</p>
Approuvé par le partenaire d'exécution	<p>Nom : Mr. Aboubacar SYLLA Titre : Ministre d'Etat aux Transports</p> <p>Signature : </p> <p>Date/Mois/Année : 02 JUL 2019</p>
Approuvé par le PNUD	<p>Nom : Mr. Eloi KOUADIO IV Titre : Représentant Résident a.i.</p> <p>Signature : </p> <p>Date/Mois/Année : 02 .07. 2019</p>

TABLE DES MATIERES

II.	LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION	4
III.	JUSTIFICATION DU PROGRAMME	5
i.	Contexte et Importance Globale.....	5
ii.	Barrières à l'amélioration des performances des projets et programmes NEX	6
iii.	Consistance du défi avec les priorités nationales et globales	7
IV.	STRATEGIE D'AMELIORATION DES PERFORMANCES	10
V.	RESULTATS ET PARTENARIATS.....	14
i.	Résultats attendus du programme.....	14
ii.	Partenariat	30
iii.	Engagement des parties prenantes	32
iv.	Equité et considérations de genre	33
v.	South-South and Triangular Cooperation (SSTrC)	34
VI.	FAISABILITE	35
i.	Effcience et efficacité	35
ii.	Gestion des Risques	35
iii.	Sauvegarde Environnemental et Social	37
iv.	Innovation, durabilité et potentialité de passage à l'échelle	38
VII.	CADRE DES RESULTATS DU PROGRAMME	39
VIII.	PLAN DE SUIVI ET EVALUATION	42
IX.	GOVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION.....	45
X.	PLANIFICATION ET GESTION FINANCIÈRE.....	50
XI.	BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL.....	52
XII.	ANNEXES REQUISES.....	59
Annex A:	Plan de Travail Pluriannuel du Programme	59
Annex B:	Plan de Suivi du Programme	59
Annex C:	Plan d'Evaluation du Programme.....	59
Annex D:	Termes de Référence de l'Equie du Programme, du Coordonnateur, des Equipes et du Personnel d'Appui	59
Annex E:	Sauvegarde Environnemental et Social du PNUD (SESP)	59
Annex F:	Gestion des Risques du Programme (Country Office)	59
Annex G:	Lettre de cofinancement signée.....	59
Annexe H :	Projets de PMD pour le Staff du Programme	59

I. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

AbE HG :	Projet Adaptation basée sur les Ecosystèmes en Haute Guinée
BD :	Biodiversité
CC :	Changement Climatique
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CPD :	Document de Programme Pays du PNUD
GDCN :	Gestion Durable du Capital Naturel
GDT :	Gestion Durable des Terres
HACT :	Transfert Harmonisé de Cash
MA :	Ministère de l'Agriculture
ME :	Ministère de l'Energie
MEEF :	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MT :	Ministère des Transports
NEX :	Exécution Nationale
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PANA :	Plan d'Action National d'Adaptation
PNA :	Plan National d'Adaptation
PNDES :	Plan National de Développement Economique et Social
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPS :	Polluants Organiques Persistants
PPP :	Partenariat Public Privé
PTA :	Plan de Travail Annuel
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PTT :	Plan de Travail Trimestriel
RAF :	Responsable Administratif et Financier
REMEC :	Renforcement de la Résilience des Moyens d'existence des Communautés paysannes de Gaoual, Koundara et Mali
SDRCSE :	Stratégie de Développement Résilient au Climat et Sobre en Emissions
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources du FEM
TdC :	Théorie du Changement
UGP :	Unité de Gestion du Programme
UNDAF :	Plan cadre des Nations unies pour le développement

II. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

i. Contexte et Importance Globale

1. Les réformes budgétaires ont toujours été au cœur des réformes structurelles, politiques et programmatiques et visent à améliorer la productivité des dépenses publiques, à accroître la transparence budgétaire dans la perspective de mieux évaluer, suivre et comptabiliser les performances enregistrées par les projets et les programmes à travers leurs capacités à prendre en charge les priorités nationales et leurs performances dans le delivery.
2. C'est dans cette optique que la Guinée s'est engagée à renouer et à renforcer la planification comme un puissant levier de développement intégrant l'évaluation des investissements publics ainsi que le cadre de mise en œuvre des Partenariats Publics Privés (PPP) dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Sociale (PNDES) 2016-2020, considéré par le Gouvernement, comme l'un des premiers outils de planification opérationnelle de la Vision Guinée 2040.
3. A travers ces efforts de reprise des stratégies de planification pour le développement, les options consistent notamment à (i) assurer la cohérence des projets et programmes de développement avec le cadrage macroéconomique à moyen terme; (ii) assurer la cohérence des projets et programmes de développement avec les objectifs stratégiques prioritaires; et (iii) établir des normes standards d'analyse des projets et programmes selon leur taille et le respect de ces normes à travers le manuel de procédures, afin de faciliter la sélection des meilleurs projets (critère d'évaluation structurelle des performances).
4. Tirant les leçons de l'expérience en matière de coopération au développement, la Communauté internationale s'est engagée à œuvrer dans le sens d'une meilleure utilisation de l'aide publique au développement à travers le respect des principes de la Déclaration de Paris qui vient confirmer la **nécessité d'accompagner les Pays en Développement, en s'intégrant à leurs priorités et procédures nationales.**
5. C'est dans ce contexte et le souci d'améliorer les performances des projets et programmes dans l'atteinte des cibles prioritaires pour le développement des pays, que le Système des Nations Unies lançait, par décision N°76/57, la **notion d'«Exécution Nationale» à travers le concept «Exécution par un Gouvernement».**
6. En dépit des considérables efforts jusqu'ici déployés pour la mise en œuvre des projets et programmes par la partie nationale en Guinée, le niveau d'absorption des fonds alloués aux projets et programmes reste encore faible par rapport aux attentes et parallèlement, le niveau de risque suivant les conclusions des microévolutions HACT, demeure toujours élevé. A cet effet, les contributions des projets et programmes NEX dans l'atteinte des cibles de développement suivant les priorités nationales restent en deçà des attentes, et ce, face à une demande sociale croissante et toujours plus pressante pour un développement inclusif, solidaire et durable à travers la gestion durable du capital naturel qui demeure le socle des services écosystémiques, un levier essentiel dans l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural.
7. En conséquence de ce défi portant sur les faibles capacités d'absorption des crédits, non encore totalement pris en charge, pour une effective amélioration des performances, il s'avère nécessaire d'asseoir les bases d'une utilisation optimale, effective, transparente et ciblée des ressources dans la prise en charge des plus hautes priorités nationales de développement à travers un alignement effectif des projets et programmes d'exécution nationale aux cibles des priorités du CPD avec une efficience dans le delivery.
8. C'est dans ce contexte que les cinq principes **d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats** et de **responsabilités mutuelles** ont été initiées par la déclaration de Paris en vue d'opérationnaliser la modalité d'exécution nationale des projets et programmes pour renforcer les performances aussi bien dans

l'absorption des crédits que dans la contribution à l'atteinte des cibles prioritaires du développement au plan national.

9. Les évaluations des performances des projets et programmes lors des précédents cycles de coopération reflètent la **nécessité de renforcer les capacités des structures nationales** en vue d'accroître leurs performances aussi bien dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale que dans la mobilisation des ressources par les institutions nationales.

ii. Barrières à l'amélioration des performances des projets et programmes NEX

10. Les contraintes essentielles à la faible performance des projets et programmes constatées dans le renforcement du delivery et de mobilisation des ressources au profit des projets et programmes du pilier gestion durable du capital naturel suivant la modalité d'exécution nationale portent notamment sur des faiblesses dans des aspects fondamentaux au succès des projets et programmes. Ces importants aspects concernent notamment la planification/programmation, l'exécution technique et financière, le suivi-évaluation, le contrôle de conformité et le renforcement des capacités de gestion adaptative des projets et programmes.

11. Les échanges lors des sessions de planification participative du Programme ont permis de dresser, avec les parties concernées, le diagramme de la Théorie du Changement (TdC) et les barrières encore persistantes à lever pour que le changement voulu puisse prendre place durablement à travers la solution préférée à long terme. Ces barrières toutes répertoriées dans la TdC (figure 1) concernent globalement les trois produits attendus de la GDCN. Pour chacun des trois produits attendus de la GDCN à travers le CPD, ces barrières se présentent notamment comme suit.

12. S'agissant de l'harmonisation et de la mise à jour des cadres, politiques et stratégies légaux et règlementaires sur l'environnement, dans le cadre du respect des engagements internationaux et environnementaux, les barrières persistantes dans les dispositifs en place concernent notamment :

- Les faibles prises en compte des engagements internationaux ;
- L'Absence d'outils de suivi des engagements internationaux ;
- Le non-respect des normes environnementales de développement durable.

13. Au titre de l'accroissement des performances de delivery des projets et programmes de GDCN, les barrières encore persistantes malgré les efforts en cours concernent la planification intégrant notamment de :

- Faibles capacités de planification et d'anticipation sur les procédures d'acquisition des biens et services ;
- Faibles capacités dans la capitalisation des leçons d'expériences et des meilleures techniques et technologies ;
- Faibles maîtrises dans la gestion du cycle des projets (formulation, mise en œuvre, suivis, évaluations, contrôle de conformité et clôture)

14. Au titre des outils de gestion comprenant le manuel des procédures, la planification participative a fait ressortir la persistance à ce jour, des barrières se présentant comme suit :

- Résultats micro évaluation HACT avec des risques très élevés ;
- Faible maîtrise des procédures d'achats ;
- Non actualisation du manuel des procédures pour des célérités d'actions au profit des projets NEX ;
- Faible vulgarisation du manuel existant ;
- Saisonnalité des activités non prise en compte dans les procédures.

15. S'agissant des barrières portant sur les aspects de planification, les concertations avec les acteurs concernés retiennent notamment de :

- Faibles capacités de planification et d'anticipation sur les procédures d'acquisition des biens et services
- Faibles capacités dans la capitalisation des leçons d'expériences et des meilleures techniques et technologies pour le partage des bonnes pratiques;
- Faibles maîtrises dans la gestion du cycle des projets (formulation, mise en œuvre, suivis, évaluations, contrôle de conformité et clôture)

16. Finalement, en ce qui concerne la mobilisation des ressources, la planification participative du Programme avec les parties concernées a fait ressortir les barrières encore persistantes se présentant comme suit :

- Faible visibilité dans les stratégies de mobilisation des ressources;
- Méconnaissances de l'existence de plusieurs guichets de financement;
- Faible expertise dans la formulation participative de projets bancables.

17. Globalement les faibles performances dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale sont liées à une faible anticipation sur les procédures qui s'avèrent souvent longues et nécessitant des actions rapprochées de suivi, d'évaluation et de contrôle pour d'effectives évolutions des dossiers. Les faibles capacités en matière de planification et de programmation effectives dans les acquisitions de biens et services et de mise en œuvre à temps des interventions ciblées sont ainsi liées à cette situation de faibles capacités d'anticipation sur les procédures.

18. Par ailleurs, la saisonnalité de la plupart des actions en matière notamment de gestion durable du capital naturel ne permet que de courtes périodes annuelles d'interventions, dans la mise en œuvre effective des actions de terrain. Cette situation exacerbe ainsi les conséquences des faibles capacités d'anticipation et de programmation. En effet, la plupart des actions saisonnières comme le reboisement, la lutte contre les feux de brousse, la gestion des bassins versants et des écosystèmes ainsi que des systèmes de production sont confinées dans des saisons bien précises. Une fois la saison passée, il faudra attendre l'année suivante.

19. La faiblesse des actions de suivi-évaluation des performances sur la base d'indicateurs SMART de performances et de contrôle des opérations des projets et programmes sur le terrain se traduisent par de timides capitalisations et de partages des leçons d'expériences. Cette situation est également de nature à ralentir la mise en œuvre des projets et programmes par manque de références techniques sur comment avancer plus efficacement aussi bien dans le delivery technique que financier.

20. Sur la base de la théorie du changement à travers la prise en charge effective des causes premières des barrières ci-dessus encore subsistantes dans la gestion des projets et programmes NEX, la solution à long terme retenue pour cet important Programme consiste à **« Les capacités de mobilisation des ressources, de delivery et d'alignement dans la gestion des projets NEX se traduisent par une plus grande efficience et autonomisation de la partie nationale dans la gestion du cycle des projets NEX avec des performances accrues dans la contribution à l'atteinte des cibles des priorités nationales »**.

21. Dans cette optique, le Programme se fondera sur trois composantes inter-reliées pour une effective levée des barrières à l'atteinte des trois effets nécessaires à la réalisation de la solution à long terme préférée dans la prise en charge du défi pour que le changement voulu puisse être possible et durable.

iii. Consistance du défi avec les priorités nationales et globales

22. La Guinée, s'est engagée dans une nouvelle orientation stratégique d'émergence fondée sur un développement inclusif, solidaire et durable à travers le nouveau projet de société incarné dans la Vision Guinée 2040. A cet effet, le pays a adopté en 2016, le deuxième Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020,

considéré par le gouvernement, comme le document de planification opérationnelle de la Vision Guinée 2040. Le Programme, en mettant les projets et programmes du portefeuille du sous axe 2 du CPD, dans une posture d'alignement aux cibles du CPD, renforce les performances de s'intégrer dans le dispositif de prise en charge effective des priorités nationales de développement.

23. En prenant en charge la mise à jour et l'harmonisation des cadres, politiques et stratégies juridiques sur l'environnement et en renforçant les capacités de *delivery* technique et financier des projets et programmes et les capacités de mobilisation des ressources, le Programme sera de nature à accroître l'efficacité et l'efficience des projets dans l'atteinte effective des cibles attendues dans la prise en charge des plus hautes priorités nationales. De ce fait, le Programme contribuera à la réalisation des effets 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 du Pilier 2 du PNDES.

24. L'option stratégique d'appui à la mise en œuvre et à l'amélioration des performances de *delivery* des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale est en phase avec les engagements actuels du SNU à travers les effets UNDAF dans le cadre d'une effective synergie dans l'appui aux efforts du Gouvernement dans l'atteinte des cibles des priorités nationales inscrites dans le PNDES.

25. Les initiatives de cet important Programme de renforcement des capacités nationales dans la GDCN sont également en phase avec les orientations de la communauté internationale sur l'efficacité des systèmes de coopération d'aide au développement par l'amélioration des modalités d'acheminement et de gestion des ressources et le renforcement de la gouvernance des partenaires impliqués dans le processus.

26. C'est ainsi que la déclaration de Paris du 2 mars 2005 a défini cinq (5) principes majeurs qui ont été codifiés par les représentants des pays développés et des pays en développement chargés de la promotion du développement, les partenaires bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement. Ces principes sur lesquels le Programme est en parfaite cohérence porte notamment sur :

- L'appropriation qui veut que les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement pour assurer la coordination de l'action à l'appui au développement ;
- L'alignement qui demande à ce que les donateurs fassent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires ;
- L'harmonisation qui veut que les actions des donateurs soient mieux harmonisées et plus transparentes, en permettant une plus grande efficacité collective, objet essentiel du principe du *Delivery As One* (DAO) du Système des Nations Unies. Cet important principe mériterait à être élargi aux autres PTF pour d'effectives complémentarités et synergies au profit de la prise en charge des plus hautes priorités nationales ;
- La gestion axée sur les résultats qui suppose l'élaboration de cadre permettant une meilleure planification des activités et leur budgétisation en rapport avec les objectifs fixés au Programme à travers le cadre logique intégrant des indicateurs objectivement vérifiables dans la mesure des performances des projets et programmes ;
- La responsabilité mutuelle qui fait désormais que les donateurs et les pays bénéficiaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

27. Au plan technique, dans le cadre de la mise en œuvre du sous pilier 2 Gestion Durable du Capital Naturel, le Programme est en cohérence avec les orientations de la CCNUCC. A cet effet, la Guinée a élaboré son PANA en Juillet 2007, à la suite d'un processus de consultation mené entre 2005 et 2006 pour la prise en charge des actions prioritaires à court terme. Sur les 10 options prioritaires retenues dans le PANA de la Guinée, le présent Programme sur financement du PNUD intègre, à lui seul, un total de 9 tout en prolongeant leur mise en œuvre sur le moyen et le long terme à travers une meilleure efficacité et efficience des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale. Il s'agit des

actions prioritaires portant sur la promotion: (i) de l'agroforesterie ; (ii) de la valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ; (iii) de technologies appropriées en matière d'adaptation ; (iv) de la gestion des feux de brousse et de la mise en défens ; (v) de la protection et la restauration des écosystèmes fragiles ; (vi) de l'information, de l'éducation et de la communication ; (vii) de l'aménagement et de la gestion intégrée de petits ouvrages hydrauliques ; (viii) de la protection des zones de fraie et (ix) de l'aménagement hydroagricole des plaines et basfonds. Toutes ces actions sont soutenues par le portefeuille des projets et programmes en cours de mise en œuvre et par celui du pipeline en cours de constitution dans la GDCN.

28. Au plan de l'équité de genre, le Programme d'appui institutionnel à l'amélioration des performances dans le *delivery* sous la modalité d'exécution nationale, avec un *gender marker*² sera de nature à contribuer notamment à l'atteinte des objectifs spécifiques de cette politique genre visant notamment à : (i) assurer une transformation qualitative de la société guinéenne par la levée des obstacles socio-culturels, économiques, juridiques et politiques en vue d'un développement harmonieux, équitable et durable ; (ii) assurer le renforcement des capacités des communautés, des acteurs et actrices du développement en matière de genre dans la perspective de la réduction des disparités ; (iii) favoriser la levée des obstacles à la parité des sexes dans les politiques, programmes et procédures budgétaires pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

29. Globalement, le Programme, en contribuant à l'ensemble des initiatives en cours au plan stratégique et politique est en cohérence avec les priorités nationales telles que définies dans la déclaration de Paris sur l'Aide Publique au Développement mais également avec les instruments de planification existants au niveau national (Vision Guinée 2040, PNDES 2016-2020, CDN, PANA et la feuille de route SAP, le CPD, UNDAF et la mise en œuvre des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) qu'il se propose être un dispositif opérationnel de facilitation et de mise en œuvre.

30. A cet effet, le Programme appuiera l'atteinte de plusieurs ODD en Guinée et comprenant notamment les ODD7 (Egalité de Genre), à travers notamment le ciblage à un taux de 51% des bénéficiaires de l'ensemble des projets et programmes du portefeuille des projets et programmes du sous axe 2 du CPD. Le Programme sera également de nature à contribuer à l'atteinte de l'ODD12 (Production et Consommation Durable), ODD13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD15 (Vie terrestre), à travers notamment la résilience des écosystèmes et le maintien des capacités productives des services des écosystèmes, un support vital de la productivité des systèmes de production. Cette contribution porte plus spécifiquement sur les objectifs suivants de la Vision Guinée 2040 et du PNDES 2016-2020 dont la réalisation est appuyée par le CPD 2018-2022 à travers notamment l'axe 2 : (i) D'ici à 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé auront mis en œuvre les politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'environnement, la résilience des populations au changement climatique et la gestion des risques liés aux catastrophes climatiques sera de nature à profiter l'atteinte des ODD12 (Production et Consommation Durable), ODD13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et ODD15 (Vie terrestre).

31. Les actions du PNUD à travers le nouveau cycle de coopération avec le Gouvernement de la Guinée dans le cadre du CPD (2018-2022) devant coïncider avec celles du Programme Gestion Durable du Capital Naturel (PGD-CN), visent à accompagner et à renforcer l'efficacité et l'efficience de la partie nationale dans la gestion des projets et programmes pour de meilleures performances dans le *delivery* technique et financier.

32. Fondées sur une effective amélioration des performances dans la gestion des projets et programmes et dans la mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur, les appuis aux projets et programmes du portefeuille seront axés sur les projets d'accès inclusifs aux énergies renouvelables en milieu rural et sur le renforcement des capacités productives des terres à travers les systèmes de production agricole, pastorale, halieutique, la gestion des ressources en eau et la gestion des ressources naturelles, la résilience des écosystèmes et des systèmes de production en Guinée. Ces actions comprennent également les initiatives pilotes de promotion des énergies propres, le développement d'Ecovillages axé sur l'amélioration des services des écosystèmes, la

productivité des systèmes de production, l'amélioration des services des Ecosystèmes, la promotion de Systèmes d'Alertes Précoces pour une réduction de la vulnérabilité, le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation des systèmes de production les plus vulnérables intégrant l'exploitation minière très dépendante de la disponibilité en ressources hydriques de plus en plus rares. De ce fait, le Programme sera de nature à contribuer au renforcement de performances des actions du CPD et donc de UNDAF dans l'atteinte des priorités nationales inscrites dans le PNDES.

III. STRATEGIE D'AMELIORATION DES PERFORMANCES

33. Le Programme contribuera à renforcer les capacités des structures nationales des agences gouvernementales de coopérations techniques (MEEF, MT, ME, MA) disposant présentement de projets et programmes en cours de mise en œuvre sous la modalité NEX, pour des aptitudes accrues au pilotage de la mise en œuvre de ces projets et programmes. A cet effet, l'objectif de ce Programme d'appui institutionnel est de « **Renforcer les capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel** ». Dans cette optique, il sera question d'améliorer les performances dans la mise en place de cadres politiques, stratégiques et juridiques en plus d'une contribution à la mobilisation des ressources et à l'atteinte des cibles du CPD arrimées aux priorités nationales à travers de respectables taux de *delivery* technique et financier ».

34. Pour une effective atteinte de cet objectif, l'approche stratégique retenue pour cette solution à long terme, portera sur trois composantes inter-reliées pour la prise en charge, en synergie, des racines des causes des actuelles faibles performances de la partie nationale dans l'actualisation et l'harmonisation des politiques, stratégies, plans et codes liés à l'environnement, l'amélioration des performances des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale et enfin, la mobilisation des ressources avec la constitution d'un portefeuille robuste et équilibré à travers les divers guichets.

35. A cet effet, la solution idéale à long terme porte sur: « **Les capacités de mobilisation des ressources, de delivery et d'alignement dans la gestion des projets NEX se traduisent par une plus grande efficience et autonomisation de la partie nationale dans la gestion du cycle des projets NEX avec des performances accrues dans la contribution à l'atteinte des cibles des priorités nationales** ».

36. L'atteinte de cette solution préférée nécessitera une mise à disposition au profit de la partie nationale, sur la base d'un entraînement et formation dans l'action, de l'expertise stratégique, technique, programmatique, et opérationnelle dans la gestion du cycle des projets sous la modalité NEX à travers un coaching rapproché d'appuis-conseils, de suivi, d'évaluation et de contrôle de gestion fondés sur une capitalisation des leçons d'expériences dans l'amélioration des performances de gestion du cycle des projets et programmes.

37. A terme, avec cette solution préférée, le dispositif d'appui à la performance des projets et programmes suivant la modalité d'exécution nationale pourra être élargi à l'ensemble des projets et programmes du PNUD, des autres agences du SNU et des autres PTFs ne disposant pas sur place d'agence spécialisée de mise en œuvre des projets et programmes. Cette évolution à travers l'institutionnalisation de l'initiative novatrice de cet important Programme de GDCN sera de nature à asseoir les bases pour de meilleures performances dans la mise en œuvre de la modalité NEX mais également à accroître les capacités de complémentarités et de synergies par le biais des concertations lors des réunions périodiques de coordination des projets et programmes, suivies de visites d'échanges sur le terrain.

38. Pour une meilleure efficience, cette solution préférée s'attaque ainsi en priorité à l'éradication des racines des causes profondes du problème des contreperformances des projets dans la consommation des crédits et dans l'atteinte des cibles des priorités nationales avec des résultats accrus. En levant ces barrières encore persistantes, le Programme contribuera ainsi à une amélioration des performances de la partie nationale dans la canalisation des efforts avec de meilleures capacités de gestion des projets et programmes

intégrant des contrôles de conformité avec d'honorables taux de contribution à l'atteinte des cibles prioritaires de développement.

39. Pour ce faire, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une effective atteinte des produits nécessaires à l'atteinte de l'effet 1 attendu de la composante 1, concernent : La mise en place d'un environnement favorable au développement durable (Sous-Produits 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; et 1.4). Une fois que l'environnement favorable au développement durable est mis en place, l'effet complémentaire consistera à améliorer les performances du portefeuille des projets et programmes de gestion durable du capital naturel (Sous-Produits 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5) dans le cadre d'une effective vulgarisation des dispositions du manuel des procédures de mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale. Dans cette optique, le Sous-produit 3.1 de la composante 3 portera au titre de la mobilisation des ressources, sur la mise en place d'un pipeline robuste et équilibré à travers les divers guichets potentiels.

40. Sur la base des encourageants acquis des précédentes actions pilotes du PNUD avec le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF), à travers le Cluster du Programme Environnement et Développement Durable (PEDD), le Programme de Gestion Durable du Capital Naturel, pour une meilleure opérationnalisation de l'axe 2 du CPD: Transformation économique et gestion durable du capital naturel, envisage, en option alternative, une effective levée des barrières encore persistantes dans l'amélioration des performances des projets et programmes dans le *delivery* suivant la modalité NEX.

41. Cette option alternative du Programme de Gestion Durable du Capital Naturel se fonde sur un appui institutionnel pilote du PNUD au profit du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) pour promouvoir une meilleure appropriation de la modalité Exécution Nationale à travers un renforcement effectif des capacités des équipes nationales dans les aspects notamment : 1) stratégiques de mise en place d'un environnement favorable au développement durable ; 2) programmatiques de mobilisation des ressources nécessaires au développement de cet important secteur vital, prioritaire et très vulnérable face aux défis des risques climatiques intégrant le secteur minier dans le cadre d'un robuste partenariat avec le secteur privé, les Collectivités Locales et les Communautés Villageoises ; et 3) opérationnels d'anticipation sur les procédures, de suivi-évaluation et contrôles rapprochés de conformité, de capitalisation et de dissémination des expériences pour de meilleurs capacités de *delivery* avec une évaluation des performances individuelles sur la base d'une effective atteinte des résultats spécifiques ciblés par le CPD.

42. A cet effet, pour accroître les capacités d'actions des équipes nationales dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité NEX, il sera également question, de prendre en charge le défi opérationnel d'amélioration des performances des projets pour une effective consommation des ressources suivant les règles et procédures nationales en vue d'accroître les contributions à l'atteinte des cibles du second pilier du CPD. A cet effet, un alignement des projets et programmes à l'image du CPD par rapport aux effets UNDAF dans l'atteinte des résultats attendus du PNDES traduisant les plus hautes priorités nationales constitue un préalable.

43. Globalement, le détail de la stratégie d'intervention du Programme (figure 1) pour chacune des trois composantes constituant de puissants leviers de mise en place des changements nécessaires dans la prise en charge du défi des performances des projets et programmes à travers la modalité d'exécution nationale sera de nature à générer de nombreux profits à la partie nationale. Ces profits concernent notamment :

- Le renforcement des capacités pour un pilotage autonome des projets et programmes suivant la modalité d'exécution nationale ;
- La correcte mise en œuvre des projets et programmes sera traduite par des capacités accrues d'alignement aux priorités nationales et de production de résultats accrus dans l'atteinte des cibles prioritaires du développement du pays intégrant la conservation de l'environnement global à travers notamment les actions de conservation de la biodiversité, la gestion durable des terres, l'adaptation aux effets

adverses des changements climatiques, l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre, et l'amélioration du cadre de vie à travers la gestion des déchets intégrant en particulier des polluants organiques persistants (POPS);

- Le renforcement des capacités d'absorption des crédits par les projets et programmes suivant les règles de respect des procédures d'exécution nationale ;
- Le renforcement des capacités de mobilisation des ressources nécessaires au développement des secteurs environnementaux nationaux de développement ;
- L'extension de la modalité d'exécution nationale à d'autres agences du SNU et PTFs dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale pour une effective canalisation des efforts et des synergies d'actions ;
- Une plus grande efficacité et efficacité dans la canalisation des ressources au profit d'une contribution accrue de l'aide publique au développement dans la prise en charge des plus hautes priorités nationales à travers d'effectives complémentarités et synergies des interventions des diverses Agences du SNU et des PTFs dans la mise en œuvre des plans d'actions de la Vision Guinée 2040.
- L'institutionnalisation des services du Programme pilote d'appui institutionnel au renforcement des capacités nationales de *delivery* en une agence, office, cellule ou bureau pour un passage à l'échelle, dans le cadre d'une stratégie de désengagement avec une durabilité des acquis du Programme de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel avec une intégration des autres thématiques du développement inclusif, solidaire et durable du SNU et des PTFs.

44. Globalement, sur la base de la Théorie du Changement (figure 1) le Programme, en levant les barrières pour une mise en place durable de la solution préférée, sera de nature à renforcer les capacités de planification, de gestion, de suivi-évaluation et de mobilisation des ressources nécessaire au secteur du Capital Naturel.

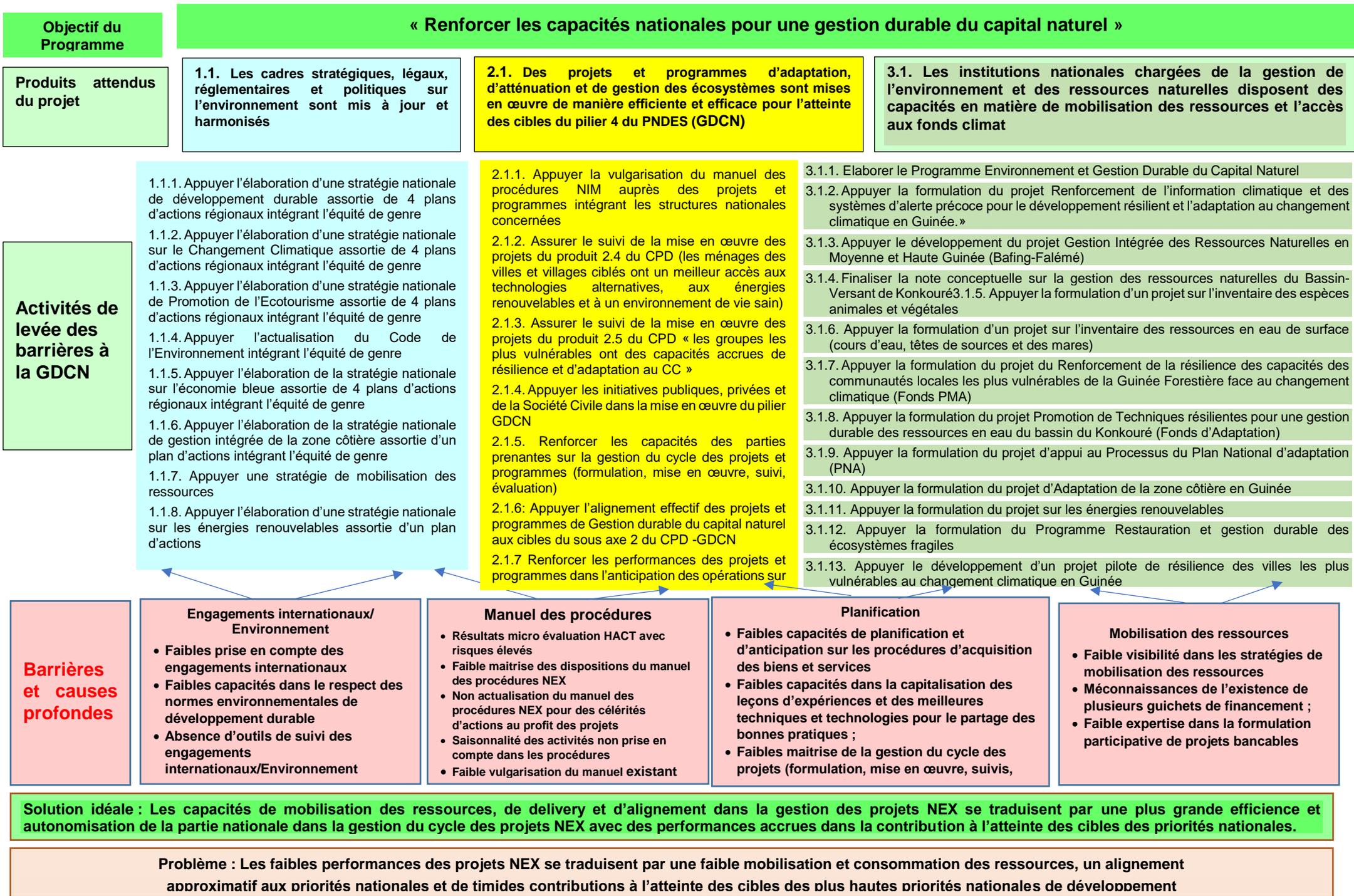


Figure 1 : Théorie du Changement du Projet Renforcement des Capacités Nationales dans la Gestion Durable du Capital Naturel

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

i. Résultats attendus du programme

45. L'objectif du programme est de « **Renforcer les capacités nationales pour une gestion durable du capital naturel** ». A cet effet, il s'agira d'opérationnaliser, sous la modalité d'exécution nationale, le sous axe 2 du CPD 2018-2022, pour une effective atteinte des cibles à travers les projets et programmes du portefeuille. Pour arriver à cet objectif, il sera nécessaire de renforcer les capacités de performances des projets et programmes. A cet effet, il sera également nécessaire d'avoir en priorité, « un environnement favorable du développement durable est mis en place », (Effet 1). Cet effet sera à compléter par la suite par « les performances du portefeuille des projets et programmes de gestion durable du capital naturel sont renforcées », (Effet 2) intégrant l'alignement des projets et programmes aux priorités du CPD, l'accroissement des capacités de *delivery* et la mise en place d'un important pipeline équilibré à travers les différentes thématiques du sous-axe 2 du CPD 2018-2022.

46. Au terme de la fin du présent cycle de coopération entre le Gouvernement et le SNU (2018-2022), il est attendu que la partie nationale puisse prendre en charge le pilotage autonome effectif de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des performances des projets et programmes avec un passage à l'échelle à travers l'implication d'autres piliers du CPD du PNUD et un élargissement de l'initiative à d'autres agences du SNU et PTFs, avec une institutionnalisation des missions de cet important Programme pilote dans l'amélioration des performances des projets et programmes du portefeuille avec des contributions accrues à l'atteinte des cibles prioritaires du développement national à travers la modalité d'Exécution Nationale par la partie nationale.

47. La description de chacune des deux composantes du Programme avec les effets, les produits attendus ainsi que les actions nécessaires se présentent globalement comme suit :

COMPOSANTE 1 : ELABORATION DE DOCUMENTS DE POLITIQUES, STRATEGIES ET JURIDIQUES DANS LA GDCN

EFFET 1 : Des documents de politiques, stratégies et juridiques environnementaux sont actualisés et mis en cohérence

PRODUIT 1.1: Les cadres politiques, stratégiques et juridiques sur l'environnement sont mis à jour et harmonisés

Le financement global nécessaire à l'atteinte du produit 1.1 pour une effective atteinte de l'effet 1 se chiffre à **1,668,050 US\$**. Ce montant global est structuré comme suit :

Co-financement du Gouvernement : 180,000 US\$

Financement du PNUD : 1,488,050 US\$

Sans l'intervention du Programme

48. Sans l'intervention du Programme de Gestion Durable du Capital Naturel, l'analyse de la cohérence et la non actualisation des stratégies et politiques de développement par rapport aux nouvelles priorités nationales de développement durable et aux engagements internationaux relatives à l'environnement et le développement durable ne seront pas prises en charge. Cette situation constituerait ainsi une barrière à une correcte mise en œuvre de la politique de développement durable, de développement résilient au climat et sobre en émissions et de la promotion de l'écotourisme. En outre, l'actuel code de l'environnement datant du 28 mai 1987 se trouve largement en déphasage par rapport aux nouvelles priorités et aux conventions internationales signées et ratifiées par la Guinée. Son application reste avec de nombreux vides juridiques au titre notamment des normes environnementales et de gestion du littoral et de la zone côtière.

Avec l'intervention du programme

49. Sous cette première composante du Programme portant sur : « **CADRES POLITIQUES, STRATEGIQUES ET JURIDIQUES DANS LA GDCN** », l'effet 1 recherché porte sur « **Un environnement favorable à GDCN est mis en place** ». Avec cette composante, le Gouvernement pourra utiliser les ressources du PNUD pour mettre en place : i) une stratégie nationale de l'environnement et du développement durable assortie d'un plan d'actions prioritaires de développement durable dans chacune des 4 régions naturelles de la Guinée, ii) une stratégie nationale de développement résilient au climat et sobre en carbone assortie de 4 plans d'actions prioritaires d'opérationnalisation de la stratégie dans les régions naturelles de la Guinée ; iii)

l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'écotourisme assortie de 4 plans d'actions prioritaires de mise en œuvre de la stratégie au niveau de chacune des 4 régions naturelles du pays et enfin iv) la refonte et l'actualisation du code de l'environnement en vue d'une effective mise en cohérence et synergie des actions pour un effectif développement durable à travers notamment le respect des normes environnementales de développement durable et l'obligation à tout projet de se soumettre, au préalable, à l'évaluation d'impacts. L'actualisation du code de l'environnement de 1987 sera également de nature à mettre ce nouveau code, en phase avec les actuelles stratégies et politiques de développement tout en intégrant les engagements internationaux de la Guinée en matière d'environnement et de développement durable.

50. Globalement, cet effet est de nature à mettre en place un environnement favorable à la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale pour de plus amples résultats de contribution à l'atteinte des cibles du CPD dans la prise en charge des plus hautes priorités environnementales inscrites parmi les actions les plus urgentes du PNDES.

51. Le produit recherché à travers cette composante porte sur « Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'environnement sont mis à jour et harmonisés » Les quatre sous-produits nécessaires à l'atteinte de ce premier produit du pilier GDCN, se présentent notamment comme suit:

La mise en œuvre de cette activité intègre le recrutement d'un consultant international pour piloter la collecte des données biophysiques et socioéconomiques nécessaires à la rédaction du Programme et ce conformément à la prise en charge des trois produits attendus du CPD concernant le Capital Naturel.

Sous-produit 1.1.1 : Une stratégie nationale de développement durable (SNEDD) intégrant l'équité de genre et assortie de 4 plans d'actions régionaux est développée et est en cours de mise en œuvre

52. Sous ce Sous-produit 1.1, les ressources du Programme de gestion durable du capital naturel seront utilisées pour une mise en place, de la première stratégie nationale de développement durable en Guinée. Sur la base de de cette stratégie nationale, sera développé, dans chacune des quatre régions naturelles du pays, avec leurs spécificités, un plan national d'actions prioritaires de développement durable intégrant l'équité de genre. L'objectif de cette stratégie nationale de développement durable est d'identifier les mesures et de convenir des moyens, en fonction des réalités nationales, pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Cette stratégie devrait permettre à la Guinée d'assurer un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant la base des ressources naturelles et l'environnement pour les générations futures. Cette stratégie sera également de nature à faire mettre en phase les actuelles politiques et stratégies avec le développement durable tout en permettant au pays d'être en phase avec ses engagements internationaux en matière de développement durable. Dans le cadre de cette importante étude devant baliser les avenues du développement inclusif solidaire et durable intégrant l'équité de genre, il sera notamment conduit :

- Un état de mise en œuvre des engagements internationaux de la Guinée en matière d'environnement et de développement durable est réalisé et des recommandations pertinentes sont formulées ;
- Un diagnostic participatif de la situation économique, sociale, environnementale, juridique et institutionnelle en fonction des enjeux de développement durable est réalisé avec une effective intégration de l'équité de genre;
- Une vision stratégique de la SNDD est élaborée, selon une méthodologie participative et inclusive;
- Les approches, les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la SNDD sont définies;
- Un plan d'action budgétisé et désagrégé en genre est disponible;
- Un plan de renforcement des capacités du conseil national de l'environnement et du développement pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'actions prioritaires de développement durable est élaboré;

- La SNDD et son plan d'actions prenant en compte le genre et les aspects du changement climatique sont élaborés et validés par l'ensemble des parties prenantes pour une transition vers une économie verte à l'horizon 2030;

53. Globalement, l'atteinte de ce produit sera de nature à contribuer de manière significative à la réalisation des cibles du volet environnement de l'ambitieuse Vision Guinée 2040. Par une effective intégration de l'ensemble des préoccupations des parties concernées, cette étape des TDR constitue un moyen de renforcement de l'appropriation du processus de la stratégie nationale de développement durable assortie des 4 plans d'actions prioritaires de développement durable dans chacune des 4 régions naturelles de la Guinée. Les actions nécessaires à l'obtention de ce produit sont notamment :

Activité 1.1.1.1 : Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable assortie de 4 plans d'actions régionaux.

Cette action intègre l'élaboration et la finalisation en rapport avec les acteurs concernés, les termes de référence (TDR) sur l'élaboration de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable intégrant l'équité de genre.

Il s'agira par la suite de procéder au recrutement, sur une période de 45 jours ouvrables, de trois consultants dont un international, spécialiste en Environnement et Développement durable et deux nationaux, dont l'un spécialiste en Environnement et Changement Climatique et le second, un spécialiste en socio-économie avec une expertise avérée en équité de genre. Cette activité intégrera également, en plus des missions de terrain des consultants et de l'équipe de supervision des travaux, un atelier national de validation de la stratégie nationale sur l'environnement et le développement durable.

54. Activité 1.1.1.2 : Elaborer, sur la base de la stratégie nationale de développement durable, un plan d'actions prioritaires dans chacune des 4 régions naturelles du pays avec une effective intégration de l'équité de genre.

Cette activité concerne l'opérationnalisation de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable intégrant l'équité de genre, au niveau de chacune des 4 régions naturelles avec pour chacune d'elles, des conditions biophysiques et socioéconomiques homogènes. A cet effet, l'étude visée à l'activité 1.1.2 servira de base à l'élaboration de ces 4 plans avec la même équipe de consultants et dans la même durée de consultation. Cette activité intégrera en plus des missions de terrain, une série de 4 ateliers régionaux de validation participative des plans d'actions de l'environnement et du développement durable.

Sous-Produit 1.1.2: Une stratégie nationale sur le changement climatique intégrant l'équité de genre et assortie de 4 plans d'actions régionaux est développée et en cours de mise en œuvre

55. Sous ce sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour l'établissement d'une stratégie nationale de développement résilient au climat et sobre en émissions avec une effective intégration de l'équité de genre. Au regard des tendances climatiques projetées et de leurs effets adverses sur les écosystèmes et les systèmes de production, il s'avère que toute planification du développement pour être efficace et efficiente, doit désormais se traduire par une intégration effective de l'adaptation dans les politiques et plans d'actions de développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de développement résilient au changement climatique et sobre en émissions.

56. Cette stratégie s'inscrit également dans le cadre d'un appui institutionnel de mise en place d'un environnement favorable au développement durable, en complément au projet « Renforcement du système d'informations climatiques et d'alertes précoces pour la résilience du développement et l'adaptation au changement climatique en Guinée » pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des options prioritaires d'adaptation, sur la base d'alertes précoces.

57. Dans le cadre de cette étude, il sera notamment question de mettre en place:

- Un cadre de gouvernance multisectorielle, multiniveau à parties prenantes multiples permettant d'assurer, avec une effective intégration de l'équité genre, une coordination plus robuste entre les niveaux décisionnaires (international, national, local) et les parties prenantes;

- Un système d'évaluation des émissions de GES et les points de vulnérabilité de chacune des quatre régions naturelles de la Guinée sont identifiés dans le moyen et long terme, sur la base d'un scénario de référence impliquant le maintien du statu quo (MSQ) et des trajectoires de développement alternatif;
- De hiérarchiser les meilleures options prioritaires de transformation de la trajectoire de développement résilient au climat et sobre en émissions, d'effectives stratégies d'adaptation et de mitigation des émissions basées sur la faisabilité technique, sociale et financière à court, moyen et long terme;
- Une Stratégie de Développement Résilient au Climat et Sobre en Emissions (SDRCSE) est formulée avec les effets et les indicateurs de performance intégrant l'équité de genre;
- Un Plan d'Action Prioritaire de la SDRCSE est élaboré assorti d'un programme de Suivi-Evaluation des performances au profit de chacune des 4 régions naturelles du pays

58. Tout comme le sous-produit 1.1, ce second sous-produit de la première composante sera également de nature à contribuer significativement à mettre en place un environnement favorable à l'atteinte des cibles du volet environnement de la Vision Guinée 2040 à travers son opérationnalisation par le biais des plans quinquennaux de développement économique et social.

59. Les principales actions nécessaires à la réalisation de cet important produit d'adaptation concernent notamment :

60. Activité 1.1.2.1 : Elaborer et faire valider par les parties concernées, les termes de référence sur l'élaboration de la stratégie nationale de développement résilient au changement climatique et sobre en émissions assortie d'un plan d'actions prioritaires au profit de chacune des 4 régions naturelles du pays avec une effective intégration de l'équité de genre

L'élaboration et la validation participative de cette importante étude avec les parties concernées constitue un puissant levier d'appropriation des produits qui seront issus de cette importante étude.

61. Activité 1.1.2.2 : Elaborer et faire valider l'étude sur la stratégie de développement résilient au climat et sobre en émissions assortie de 4 plans d'actions régionaux avec une effective intégration de l'équité de genre

La réalisation de cette activité intègre une étude consultative sur une durée de 45 jours ouvrables avec l'expertise d'un bureau d'étude disposant de quatre experts dont l'un international spécialiste en adaptation. Les trois experts nationaux consistent en trois profils comprenant un spécialiste en diagnostic de la vulnérabilité, un expert socio-économiste avec une expertise avérée en approche d'équité de genre, et un expert en gestion des écosystèmes. Cette activité impliquera des missions de terrain par les consultants et l'équipe de supervision de l'étude en plus d'un atelier national de validation de la stratégie nationale.

62. Activité 1.1.2.3 : Elaborer sur la base de la stratégie nationale sur le changement climatique, un plan d'actions prioritaires au profit de chacune des 4 régions naturelles du pays avec une effective intégration de l'équité de genre

Cette activité concerne l'opérationnalisation de la stratégie nationale sur le changement climatique au niveau de chacune des 4 régions naturelles, sur la base des conditions biophysiques et socioéconomiques de chacune d'elles. A cet effet, l'étude visée à l'activité 1.2.2 servira de base à l'élaboration de ces 4 plans avec la même équipe de consultants et dans la même durée de consultation. Cette activité intégrera en plus des missions de terrain, une série de 4 ateliers régionaux de validation des plans d'actions prioritaires d'adaptation avec une effective approche de l'équité de genre.

Sous-Produit 1.1.3 : Une stratégie nationale de promotion de l'écotourisme assortie de 4 plans d'actions régionaux est développée avec une intégration de l'équité de genre et en cours de mise en œuvre

63. La Stratégie Nationale du Développement de l'Écotourisme assortie d'un Plan d'Actions Prioritaires rentre dans les perspectives de valorisation du potentiel naturel, artistique, culturel et historique de la Guinée à travers un tourisme communautaire, écologique et durable ou écotourisme. Avec une effective intégration de l'équité genre, cette initiative est de nature à servir de mesure d'accompagnement dans la conservation participative et inclusive des écosystèmes en

particulier des Aires Protégées du Pays dans le cadre de l'esprit d'équité de genre. Sous ce troisième produit de la première composante, sera développée, une initiative de mise en œuvre d'activités génératrices de revenus à travers la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance verte inclusive et durable en particulier aux alentours des Aires Protégées au profit des jeunes et des femmes dans le cadre de la conservation de l'environnement global comprenant les espèces endémiques et mondialement menacées avec une contribution à l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre.

64. Cette stratégie servira notamment à la création de plusieurs emplois verts, à la valorisation des produits des terroirs dans l'écotourisme, à promouvoir la coopération entre les villageois et les agents des AP et à réduire les pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des parcs nationaux, des forêts classées, et des réserves naturelles. Cette stratégie de promotion d'un développement durable sera au profit des hommes, du bétail, de la faune et du renforcement des capacités productives des écosystèmes à travers la mise en place de forêts villageoises communautaires et la valorisation des services artistiques et culturels dans le cadre de l'écotourisme.

65. Dans cette optique, le savoir et le savoir-faire local en matière de connaissances de la faune et des plantes médicinales seront valorisés à travers le pistage des animaux pour les faire voir aux touristes au lieu de les chasser et de les tuer, tout en servant de rôle de guides touristiques et ainsi d'encourager les populations à la conservation de la nature en référence aux multiples retombées économiques et sociales tirées de l'environnement à travers l'écotourisme et ce, sans nécessiter d'extirper les espèces de leurs écosystèmes. Cette option constitue ainsi une forme durable de valorisation des ressources naturelles.

66. Globalement, ce sous-produit sera opérationnalisé le concept et la stratégie de l'environnement et du développement durable (Sous-Produit 1.1) et du concept et de la stratégie de développement résilient au climat et sobre en émissions (Sous-Produit 1.2).

67. Les principaux résultats attendus de cette étude portent notamment sur :

- Un rapport sur le diagnostic faisant l'état des lieux des potentialités et des contraintes dans la promotion de l'écotourisme en Guinée intégrant les Aires Protégées et les zones de terroirs villageois périphériques avec une forte intégration des femmes et des jeunes;
- Un rapport portant sur les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires pour une effective implication et encouragement en particulier des jeunes et des femmes des terroirs villageois dans la cogestion des Aires Protégées adjacentes, avec une implication des comités villageois dans les prises de décisions à travers la cogestion des Aires Protégées ;
- Un rapport sur les méthodes de promotion et de valorisation des produits et services des terroirs villageois dans l'écotourisme impliquant les femmes et les jeunes, en vue d'une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des Aires Protégées pour la conservation et la valorisation touristique de la biodiversité à travers notamment les protocoles d'accords de fourniture aux hôtels concernés, des produits de la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance; la création inclusive d'emplois et de richesses à travers l'apiculture, le maraichage, l'arboriculture fruitière, de formation des jeunes sur les services de pistage et de vision des animaux, de guides touristiques dans le cadre d'une effective implication des femmes et des jeunes;
- Un rapport sur les stratégies à développer permettant de professionnaliser l'écotourisme communautaire aux alentours des Aires Protégées et de renforcer les bénéfices du développement de cette activité pour les communautés locales;
- Une promotion de l'écotourisme communautaire, à travers notamment la vision des animaux dans les *hotspots* des clairières et des salines localisées dans les RNC/FV des zones tampons et des corridors biologiques de migration de la faune avec les guides d'Ecogardes villageois;
- Une cartographie des circuits intégrant les matériels d'interprétation;
- Une stratégie de sensibilisation, de communication, d'information, de marketing et de promotion des sites avec une effective équité de genre.

68. Les principales actions nécessaires à l'atteinte de cet important produit servant de mesures d'accompagnement à la conservation de la biodiversité, la gestion durable des terres et l'adaptation aux effets adverses du changement climatique et la contribution à l'effort mondial de réduction des gaz-à-effet de serre concernent notamment :

69. Activité 1.1.3.1 : Elaborer et faire valider les TDR sur l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme impliquant l'équité de genre

Cette activité intègre des concertations avec les acteurs concernés sur la formulation et la validation des termes de référence pour la réalisation de cette importante étude portant mise en place de mesures d'accompagnement sur la prévention et la lutte contre le braconnage, les exploitations végétales clandestines et la protection des écosystèmes contre les feux de brousse. Ces concertations devant déboucher sur les TDR de l'étude sont des moyens de faciliter l'approbation des produits qui seront fournis.

70. Activité 1.1.3.2 : Elaborer et faire valider la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme assortie de 4 plans d'actions régionaux

La mise en œuvre de cette activité intègre le recrutement, sur une période de 45 jours ouvrables, de quatre consultants dont un avec une expertise internationale, spécialiste en développement durable et trois consultants nationaux. Les experts nationaux sollicités concernent les profils de spécialiste en Cogestion des Aires Protégées ; un spécialiste en écotourisme et un spécialiste en socio-économie rurale avec une expertise avérée en approches sur l'équité de genre. Cette activité impliquera des missions de terrain et un atelier national de validation de la stratégie et des plans d'actions prioritaires dans chacune des 4 régions naturelles du pays.

71. Activité 1.1.3.3 : Elaborer sur la base de la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme, un plan d'actions prioritaires d'atténuation et d'adaptation dans chacune des 4 régions naturelles

Cette activité d'opérationnalisation de la stratégie dans chacune des quatre régions naturelles du pays intègre, dans le cadre de l'étude consultative, l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires dans chacune des 4 régions naturelles du pays. A cet effet, cette activité impliquera notamment l'organisation de 4 ateliers régionaux de validation des plans d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'écotourisme.

Sous-Produit 1.1.4 : Le code de l'environnement est actualisé sur la base de l'évolution des politiques de développement et des engagements internationaux

72. Sous ce sous-produit du Programme de gestion durable du capital naturel, sera actualisé le code de l'environnement datant du 28 mai 1987. L'objectif est de mettre en phase cet important outil juridique de gestion du développement durable avec l'évolution des actuelles stratégies et politiques nationales de développement. A cet effet, l'occasion sera saisie pour une mise en cohérence du nouveau code de l'environnement avec les engagements internationaux de la Guinée en matière d'environnement et de développement durable tout en promouvant notamment, les mesures conservatoires du domaine public maritime du littoral guinéen.

73. Cette importante mission sera l'occasion de combler les actuelles lacunes et vides juridiques pour mieux canaliser, orienter et cibler les actions prioritaires de développement durable dans les actuelles stratégies, politiques et plans de développement au plan national et de permettre au pays d'honorer ses engagements au plan international. Il sera également question d'intégrer l'approche de l'équité de genre dans cet important dispositif juridique devant baliser les avenues du développement durable en Guinée.

74. Dans le cadre de cette mission, les principaux résultats attendus portent notamment sur:

- Un nouveau Code de l'Environnement de la Guinée actualisé et en phase avec :
 - Le volet environnement de la Vision Guinée 2040 ;
 - Les politiques, stratégies et plans de développement en cours de mise en œuvre en Guinée dans le cadre du PNDES ;
 - Les Conventions Internationales signées et ratifiées par le Guinée ;
- Un nouveau Code de l'Environnement de la Guinée avec deux documents dont le premier porte sur la partie législative et le second sur la partie règlementaire d'application du code, avec pour chacune des deux parties, les annexes nécessaires.

75. Les principales activités nécessaires à l'atteinte de cet important produit d'actualisation du code de l'environnement portent notamment sur :

76. Activité 1.1.4.1 : Elaborer et faire valider les TDR sur l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme

La mise en œuvre de cette activité implique des concertations avec les acteurs concernés impliquant l'équité de genre, pour l'élaboration et la finalisation des termes de référence nécessaires à une bonne actualisation et correcte mise en œuvre du code de l'environnement. Cette importante étape constitue un moyen d'appropriation des résultats de l'étude.

77. Activité 1.1.5.2 : Elaborer et faire valider la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme

La mise en œuvre de cette activité implique le recrutement pour une durée de 45 jours, d'un consultant/Cabinet d'Etudes avec une expertise internationale, en droit constitutionnel et spécialiste de l'environnement. Cette activité impliquera des missions de terrain par les consultants et l'équipe de supervision des travaux ainsi qu'un atelier national de validation aussi bien de la partie législative que de la partie réglementaire d'application des dispositions du nouveau code de l'environnement.

Sous-Produit 1.1.5: Une stratégie nationale sur l'économie bleue assortie e 4 plans d'actions régionaux est élaborée et en cours de mise en œuvre avec l'équité de genre.

78. Sous ce sous-produit, le concept de l'économie bleue intégrant les trois principes directeurs de l'inventeur comprenant 1) l'utilisation de ce que l'on a de disponible localement, 2) la génération de plus-values et 3) la réponse aux besoins de la société, incluant la résilience, le bonheur et la santé sera démontré en Guinée à travers les secteurs du pilier GDCN.

79. Les activités nécessaires à l'atteinte de ce sous-produit portent notamment sur :

80. Activité 1.1.5.1 : Elaborer et faire valider les TDR pour la formulation d'une stratégie nationale sur l'économie bleue avec des plans régionaux de mise en œuvre dans les 4 régions naturelles de la Guinée.

81. Activité 1.1.5.2 : Elaborer une stratégie nationale de l'économie bleue assortie de 4 plans d'actions régionaux.

82. La mise en œuvre de cette activité nécessitera le recrutement des consultants et l'organisation d'un atelier de validation de l'étude.

Sous-Produit 1.1.6 : Une stratégie nationale de gestion intégrée de la zone côtière assortie d'un plan d'actions régional est élaborée et en cours de mise en œuvre

83. Sous ce sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour doter le littoral et la zone côtière d'une stratégie de gestion intégrée assortie d'un plan d'actions prioritaires d'adaptation.

84. Les activités nécessaires à l'atteinte de ce sous-produit portent notamment sur :

85. Activité 1.1.6.1 : Elaborer et faire valider les TDR pour le développement d'une stratégie nationale sur la gestion intégrée de la zone côtière assortie d'un plan d'actions prioritaires d'adaptation.

86. Activité 1.1.6.2 : Elaborer et faire valider une stratégie nationale de gestion intégrée de la zone côtière assortie de 4 plans d'actions régionaux. .

87. La mise en œuvre de cette activité intègre le recrutement des consultants et l'organisation d'un atelier de validation de la stratégie nationale et du plan d'actions prioritaires d'adaptation.

Sous-produit 1.1.7 : Une stratégie de mobilisation des fonds innovants est élaborée et est en cours de mise en œuvre

88. Sous ce Sous-produit, les ressources du Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel seront utilisées pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une requête sur les fonds innovants. Les activités essentielles concernent

89. La mise en œuvre de cette activité intègre le recrutement d'une équipe de consultants pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources couvrant l'ensemble des thématiques dans la gestion durable du capital naturel. Cette option est une stratégie de diversifier les sources de mobilisation de fonds intégrant le partenariat public-privé pour couvrir le vaste spectre des

thèmes dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Cette stratégie devra être assortie d'un plan d'actions pour son opérationnalisation.

90. *Activité 1.1.7 : Elaborer la stratégie de mobilisation des ressources dans la gestion durable du capital naturel*

91. *Tous les pipelines de la composante 3 seront développés en lien avec la stratégie de mobilisation des ressources*

92. Activité 1.1.8.1 Elaborer une requête pour la mobilisation de ressources sur les fonds innovants.

La mise en œuvre de cette activité intègre la collecte des données biophysiques et socioéconomiques nécessaires à la formulation et à la rédaction d'une requête bancable pour la mobilisation de ressources des fonds innovants.

Sous-produit 1.1.8 : Une stratégie nationale sur les énergies renouvelables assortie d'un plan d'actions est élaborée et est en cours de mise en œuvre

93. Sous ce sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour doter la Guinée d'une stratégie nationale sur les énergies renouvelables assortie d'un plan d'actions

94. Cette stratégie permettra au pays de renforcer la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique pour soutenir son développement durable.

95. Les activités nécessaires à l'atteinte de ce sous-produit portent notamment sur :

96. Activité 1.1.8.1 : Elaborer et faire valider les TDR pour le développement de la stratégie nationale sur les énergies renouvelables assortie d'un plan d'actions.

97. Activité 1.1.6.2 : Elaborer et faire valider la stratégie nationale

98. La mise en œuvre de cette activité intègre le recrutement des consultants et l'organisation d'un atelier de validation de la stratégie nationale et du plan d'actions prioritaires d'adaptation.

COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DES PROJETS ET PROGRAMMES NIM

EFFET 2 : La modalité d'exécution nationale des projets et programmes est effective

PRODUIT 2.1: Des projets et programmes d'adaptation, d'atténuation et de gestion des écosystèmes sont mises en œuvre de manière efficiente et efficace pour l'atteinte des cibles du pilier 4 du PNDES (GDCN)

Le montant du financement total nécessaire à l'atteinte du produit 2.1 pour une effective atteinte de l'effet 2 du Programme de Gestion durable du capital naturel se chiffre à **1,537,830 US\$**. Ce montant total est structuré comme suit:

Cofinancement du Gouvernement: 85,000 US\$

Financement du PNUD: 1,452,830 US\$

Sans l'intervention du Programme

99. Sans l'intervention du Programme de gestion durable du capital naturel, le statut quo marqué par un faible alignement des projets et programmes du portefeuille par rapport aux cibles du CPD sera poursuivi. En conséquence, l'efficacité de la contribution des projets et programmes par rapport aux cibles du CPD sera nettement affaibli par rapport aux potentiels des actuels projets et programmes. A cet effet, il sera toujours difficile d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles IRRF à la fin de chaque année en référence au fait que les PTA des projets et programmes n'intègrent pas systématiquement leurs contributions annuelles aux cibles du CPD de façon explicite.

100. En l'absence du Programme, il est à noter que la plus part des actuels projets et programmes en cours de mise en œuvre du portefeuille sont formulés bien avant le CPD 2018-2022 et resteront ainsi avec des cibles non alignées. A cet effet, la contribution des projets et programmes à l'atteinte des cibles attendues du CPD sera limitée.

101. Par ailleurs, sans l'intervention du Programme de gestion durable du capital naturel, le taux de *delivery* aussi bien technique que financier sera maintenu à un niveau encore nettement bas par rapport aux attentes dans le cadre de la modalité d'exécution nationale. Cette situation de faibles capacités d'absorption des crédits découle des faibles capacités d'anticipation des

opérations nécessaires à la performance *de delivery*. Sans de bons plans d'achats pour une anticipation des procédures d'acquisitions de biens et services avec leur minutieuse mise en œuvre suivant le manuel unique des procédures nationales, ces très faibles capacités d'absorption des crédits continueront à se traduire par de faibles performances techniques dans la production massive des résultats pour d'effectives contributions à l'atteinte des cibles du CPD.

102. Globalement, sans l'intervention du Programme de gestion durable du capital naturel, l'efficacité de l'aide publique au développement sera maintenue au niveau très bas de l'actuel statut quo à travers les faibles performances de la partie nationale dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale et ce, compte non tenu des timides capacités en matière de mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur de l'environnement et du développement durable.

Avec l'intervention du Programme

103. Sous cette première composante du Programme de gestion durable du capital naturel, «DELIVERY DES PROJETS ET PROGRAMMES NEX», l'effet 2 recherché porte sur «La modalité d'exécution nationale est exercée avec des performances accrues de *delivery* et d'autonomisation de la partie nationale». Sous cette seconde composante du Programme, les ressources du Programme seront utilisées pour l'atteinte du second produit attendu du volet GDCN du CPD à savoir **«Les projets et programmes d'adaptation, d'atténuation et de gestion des écosystèmes disposent de performances accrues dans le *delivery* des cibles du pilier GDCN»** A cet effet, un alignement des projets et programmes du portefeuille sera effectif, pour une contribution annuelle accrue à l'atteinte aux cibles du CPD en fonction des domaines de compétences, et ce, avec une meilleure facilité et efficacité dans l'évaluation de l'atteinte des cibles IRRF à désormais faire refléter dans les PTA.

104. En plus de l'alignement qui met les projets et programmes dans une position et posture de performance dans l'atteinte des cibles du pilier GDCN du CPD, cette seconde composante à travers l'effet 2 et le Produit 2.1 sera également axée sur l'amélioration de la gestion technique et financière des projets et programmes pour de meilleures capacités d'absorption des crédits et donc des capacités accrues de production de résultats effectifs sous la modalité d'exécution nationale.

105. A cet effet, les ressources du Programme seront utilisées notamment pour un renforcement des capacités des équipes des projets et programmes dans l'anticipation des opérations sur les procédures d'acquisition de biens et services suivant le manuel de procédures nationales avec de rigoureux contrôles de conformité sur les dépenses. A cet effet, à côté des PTA à faire valider dans la première semaine de janvier au plus tard, il sera nécessaire de disposer d'un plan de *procurement* ou plan d'achats en annexe du PTA. Cette stratégie devra ainsi permettre d'anticiper sur les procédures et de faire des achats regroupés pour une meilleure efficacité des opérations.

106. Parallèlement à l'alignement et le renforcement des capacités dans l'absorption des crédits et la fourniture de résultats accrus, massifs et visibles, cette composante 2 du Programme de gestion durable du capital naturel sera l'occasion à travers l'effet 2, de meilleures capacités de mobilisation des ressources par la partie nationale.

107. Avec cette initiative, chacun des projets et programmes du portefeuille, sera aligné à certaines des cibles du CPD en fonction des domaines de compétences de chacun des projets et programmes, avec un niveau quantitatif et qualitatif de contribution effective à l'atteinte des cibles et ce, par année à travers des inscriptions effectives aux PTA. Cette organisation est de nature à mettre les projets et programmes du portefeuille, dans une posture de performance à la contribution efficace aux cibles du CPD tout en facilitant le suivi et l'évaluation des résultats à travers les plateformes IRRF et ATLAS, de même que l'évolution des risques auxquels les projets et programmes font face. Le travail se trouve ainsi simplifié pour les projets et pour l'évaluation du *delivery* technique et financier et ce, avec un très rigoureux suivi-évaluation trimestriel.

108. Les cinq sous-produits nécessaires à l'atteinte du Produit 2.1 du Programme de gestion durable du capital naturel se présentent comme suit:

Sous-produit 2.1.1 : Le manuel des procédures est vulgarisé auprès des projets et programmes intégrant les structures nationales

109. Sous ce Sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour vulgariser le manuel des procédures auprès des projets et programmes intégrant les structures nationales. Les activités nécessaires concernent notamment :

110. *Activité 2.1.1.1 : Appuyer vulgarisation du manuel des procédures auprès des projets et programmes intégrant les structures nationales.*

La mise en œuvre de cette activité intègre l'organisation d'ateliers de vulgarisation des dispositions du manuel des procédures d'acquisition des biens et services suivant les procédures nationales. Il sera également question d'identifier les contraintes essentielles à la célérité des actions des projets et programmes en vue de faire des propositions éventuelles d'amendements en cas de besoins.

Sous-produit 2.1.2. Le suivi de la mise en œuvre des projets du produit 2.4 du CPD (Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies alternatives, aux énergies renouvelables et à un environnement de vie sain) est effectif

111. Sous ce Sous-produit, les ressources du Programme Gestion Durable du Capital Naturel seront utilisées pour un coaching rapproché des projets de terrain en vue de délivrer les résultats attendus du CPD à travers une effective et efficiente consommation des ressources. Les activités concernent notamment :

112. *Activité 2.1.2.1 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets du produit 2.4 du CPD (Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies alternatives, aux énergies renouvelables et à un environnement de vie sain).*

La mise en œuvre de cette activité intègre des actions de supervision avec des missions de terrain, de capitalisation des meilleures pratiques ainsi que des meilleures techniques et technologies alternatives aux énergies renouvelables et à un environnement de vie sain.

Sous-produit 2.1.3 : Le suivi de la mise en œuvre des projets du produit 2.5 du CPD (Les groupes les plus vulnérables ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation au CC) est effectif

Sous ce Sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour le suivi rapproché des projets et programmes de terrain pour leur permettre d'avoir les capacités de delivery et d'amélioration des performances dans la contribution à l'atteinte des cibles du CPD portant sur le renforcement de la résilience et la promotion de l'adaptation aux effets adverses des risques climatiques. Les activités portent notamment sur :

113. *Activité 2.1.3.1 : 2.1.3. Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets du produit 2.5 du CPD «Les groupes les plus vulnérables ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation au CC».*

La réalisation de cette activité intègre des missions de supervision des projets et programmes de terrain et de renforcement des performances à travers l'alignement et la contribution effective à l'atteinte des cibles du CPD à travers notamment le partage d'expériences intégrant les meilleures connaissances, techniques, technologies et stratégies de renforcement de la résilience et de promotion de l'adaptation.

Sous-produit 2.1.4 : Appuyer les initiatives publiques, privées et de la Société Civile sur la GDCN

Sous ce Sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour appuyer les efforts et les initiatives des structures publiques, privées et de la Société Civile. Les actions concernent notamment :

114. *Activité 2.1.4.1 : Appuyer les initiatives publiques, privées et de la Société Civile sur la GDCN*

La réalisation de cette activité concerne l'appui aux requêtes des structures publiques, privée et de la Société Civile portant sur des initiatives de Gestion Durable du Capital Naturel en synergie et complémentarité avec les actions du projet.

Sous-Produit 2.1.5 : Renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion du cycle des projets et programmes (formulation, mise en œuvre, suivi, évaluation)

Les ressources du Programme seront utilisées pour un renforcement effectif des capacités des acteurs concernés portant sur la gestion du cycle des projets et programmes. Les activités

nécessaires portent sur les principes de conception de projets en alignement aux priorités du CPD, de mise en œuvre avec des capacités accrues de delivery technique et financier en plus des actions de suivi sur la base d'un tableau de bord à mettre en place intégrant le suivi de l'évolution des risques et d'évaluation des performances sur la base d'indicateurs SMART. Les activités portent notamment sur :

115. Activité 2.1.5.1 : Renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion du cycle des projets et programmes (formulation, mise en œuvre, suivi, évaluation)

Les activités nécessaires à la réalisation de cette activité portent notamment sur des ateliers de renforcement des capacités des acteurs concernés dans la gestion du cycle des projets et programmes intégrant la Gestion Axée sur les Résultats, la planification participative des projets et programmes et le suivi-évaluation des performances dans le *delivery* et l'atteinte des résultats attendus.

Sous-produit 2.1.6 : Les projets et programmes de Gestion durable du capital naturel sont alignés aux cibles du sous axe 2 Gestion durable du capital naturel

116. Sous ce produit, les ressources du Programme seront utilisées pour un alignement effectif des projets et programmes par rapport aux cibles du CPD. Cet alignement consistera également à préciser dans les PTAs de chacune des années, les cibles annuelles de contribution à l'atteinte des cibles du CPD. Cette stratégie sera de nature à planifier, avec une meilleure visibilité, les contributions attendues de chacun des projets et programmes avec une évaluation plus facile des performances.

117. Avec cette programmation de la contribution des projets et programmes dans l'atteinte des cibles du CPD et des cibles annuelles IRRF, le suivi, l'évaluation des performances et le contrôle de l'exécution des projets sera plus facile à entreprendre.

118. Les activités nécessaires à l'obtention de cet important produit stratégique d'alignement des projets et programmes pour leur meilleure performance dans l'atteinte des cibles du CPD se présentent notamment comme suit :

119. Activité 2.1.6.1 : Organiser un atelier d'alignement des projets du portefeuille Gestion durable du capital naturel aux cibles du CPD

La mise en œuvre de cette activité implique l'organisation d'un atelier de trois jours avec l'ensemble des projets et programmes du portefeuille Gestion durable du capital naturel pour une mise à niveau sur la stratégie d'alignement des projets et programmes par rapport aux priorités nationales exprimées dans le CPD et pour un alignement effectif de chacun des projets et programmes dans l'atteinte effective des cibles du CPD. En fonction des domaines de compétences techniques de chacun des divers projets et programmes, il sera programmé un ensemble de cibles globales et annuelles à atteindre pour une effective contribution à l'atteinte des cibles du CPD. Cet important atelier de planification de d'alignement verra la participation effective notamment du Coordonnateur, du Responsable Administratif et Financier et du chargé de suivi-évaluation de chacun des projets et programmes du portefeuille de GDCN.

120. Activité 2.1.6.2 : Organiser des réunions mensuelles de coordination des projets du portefeuille Gestion durable du capital naturel avec des sessions de capitalisation des acquis sur les bonnes pratiques techniques et financières

La mise en œuvre de cette activité intègre des missions des coordonnateurs de projets à imputer sur les fonds de chacun des projets pour une effective participation aux réunions mensuelles de coordination. Ces réunions tournantes intégrant des visites de terrain seront l'occasion d'exposer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre effective des Programmes de Travail Trimestriels (PTT) en vue de mesures correctives immédiates à apporter pour une correcte mise en œuvre des projets. Cette importante réunion sera l'occasion d'aborder, pour chacun des projets et programmes, la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion, avant d'exposer les difficultés actuelles. Les capacités de mise en œuvre effective des recommandations des réunions de coordination feront partie des mesures d'évaluation des performances des coordonnateurs et des responsables administratifs et financiers sur la base de PMD à discuter dans la section portant arrangements institutionnels.

121. Activité 2.1.6.3 : Organiser des missions trimestrielles de suivi, évaluation et contrôle des réalisations techniques et financières des projets, assorties au besoin, de recommandations.

La mise en œuvre de cette activité intègre notamment l'organisation d'une réunion trimestrielle tournante à héberger, à tour de rôle, par l'un ou l'autre des projets et programmes du portefeuille de Gestion durable du capital naturel sous la présidence du Coordonnateur du Programme de Gestion Durable du Capital Naturel. Cette réunion devant intervenir, une semaine après la fin du trimestre à la suite de la réception des rapports trimestriels d'activités intégrant la demande d'avance de fonds du trimestre suivant, sera de nature à s'appuyer sur lesdits rapports pour identifier les mesures correctives tant au plan technique que financier à prendre en charge avec des délais précis dont le suivi de la correcte mise en œuvre sera assuré par l'agent en charge du suivi-évaluation-contrôle du Programme de gestion durable du capital naturel. Cette importante réunion de coordination trimestrielle sera l'occasion de visites de terrain avant la réunion pour ainsi capitaliser les échecs et les succès des actions sur le terrain à partager avec tous lors de la réunion. Cette mission de terrain commune avec l'ensemble des projets et programmes sera de nature à profiter de l'expertise et de l'expérience des uns et des autres, tant sur le plan programmatique, méthodologique, opérationnel que stratégique d'implication des acteurs concernés pour la durabilité de la phase après Programme.

Sous-Produit 2.1.7 : Les performances des projets et programmes sont accrues dans l'anticipation des opérations sur les procédures d'achats de biens et services

122. A travers ce sous-produit, l'initiative de ce Programme d'appui à la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale servira à la levée d'une des plus importantes barrières à la performance des projets et programmes dans les capacités de *delivery*.

123. A cet effet, l'une des actions prioritaires à mettre en œuvre est la mise à disposition des PTA des projets et programmes approuvés au plus tard dans la première semaine de janvier en vue de disposer du temps nécessaire pour la mise en œuvre de toutes les activités portant en particulier sur le premier trimestre de l'année. Dans le cadre du statut quo, certains PTA n'étant signés qu'en février, il ne reste alors qu'un seul mois pour la mise en œuvre de toutes les activités inscrites dans les trois mois, ce qui semble impossible. A cet effet, ce retard se répercute dans tous les autres trimestres ce qui contribue ainsi à amplifier les retards et à accentuer les faibles performances des projets.

124. Avec ce Programme d'appui à la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale, l'approbation des PTA au plus tard dans la première semaine de janvier sera accompagnée en annexe, par un plan d'achats ou plan de *procurement* obligatoire pour tout projet et programme du portefeuille Gestion durable du capital naturel.

125. Cette mise à disposition du PTA et du Plan de *Procurement* très tôt sera de nature à disposer des trois mois effectifs pour la mise en œuvre des activités du premier trimestre et de ce fait, aucun retard ne sera à répercuter aux autres trimestres.

126. Dans cette optique, la mise à disposition simultanée des plans de *procurement* dans la première semaine de janvier sera de nature à non seulement permettre d'anticiper les opérations sur les procédures, mais également et surtout, cette initiative sera de nature à procéder au regroupement nécessaire des achats par lots en vue d'une meilleure efficacité pour ainsi faire des économies sur le temps et les ressources. Les actions nécessaires à l'atteinte de ce produit concernent notamment:

127. Activité 2.1.7.1: Elaborer et faire valider les PTA avec en annexe le Plan de Procurement dans la première semaine de janvier

La mise en œuvre de cette activité intègre une anticipation sur les procédures à travers l'organisation des ateliers d'élaboration et de validation des PTA désormais à faire accompagner en annexe par le Plan de *Procurement* avec une indication claire des différents lots dans le cadre des acquisitions de biens et services attendues dans la mise en œuvre du PTA.

128. Activité 2.1.7.2: Regrouper les lots d'acquisition des biens et services des projets et programmes du portefeuille et lancer les procédures d'achats

La mise en œuvre de cette activité intègre les services d'un Responsable Administratif et Financier Senior, pour centraliser et regrouper les lots des plans d'achats. A cet effet, le Responsable Administratif et Financier de cette initiative d'appui des projets et programmes dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale pourra très tôt procéder au regroupement des lots et ainsi faire une procédure unique par lot pour faire gagner du temps. Ce regroupement par lots des

acquisitions de tous les projets et programmes du portefeuille Gestion durable du capital naturel sera de nature à faire baisser les prix au vue du cumul des lots qui individuellement pris pourraient coûter plus chers. Le considérable gain de temps sera au profit du renforcement des capacités dans la consommation des crédits tout en laissant plus de temps à la mise en œuvre, dans les délais, des activités techniques saisonnières inscrites dans les PTA. Cette activité est de nature à permettre également de corriger et de limiter les écarts de procédures sur les acquisitions de biens et services. A cet effet, cette importante activité est de nature à servir les projets et programmes dans les audits et contrôles annuels de gestion.

Sous-Produit 2.1.8: Les capacités de *delivery* des projets et programmes sont accrues et maintenues au moins à 95% à travers le suivi, l'évaluation et le contrôle de gestion

129. Sous ce sous-produit, les ressources du Programme seront utilisées pour un suivi technique rapproché des réalisations physiques des projets et programmes pour un accroissement des performances de *delivery* technique à la suite du *delivery* financier (Produit 2.2). Dans cette optique, il sera question d'une mise en place de deux unités techniques comprenant : i) une Unité Changement Climatique portant sur l'adaptation et l'atténuation, ii) une Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie portant sur la conservation de la biodiversité, la gestion durable des terres et la gestion des déchets pour l'amélioration du cadre de vie en milieu rural et urbain.

130. Ce dispositif complété par de robustes unités comprenant une Unité de Procurement et une Unité de Suivi-Evaluation-Contrôle de qualité. Chacune de ces Unités sera dirigée par un chargé de programme expérimenté pour permettre la mise en place d'un leadership stratégique, programmatique et opérationnel de renforcement des capacités des équipes de projets et programmes avec l'appui ponctuel d'expertise internationale.

131. Avec ce sous-produit, il sera mis en place une effective motivation des équipes à s'engager dans des actions ciblées pour assurer l'atteinte des résultats spécifiques attendus par trimestre en vue d'effectives contributions dans l'atteinte des cibles du CPD et de renforcement des performances dans l'absorption des crédits une fois les PTAs des projets et programmes approuvés et signés.

132. A cet effet, pour une objectivité de l'évaluation des performances individuelles, le Programme élaborera au profit de chacun des membres de l'équipe du Programme de Gestion durable du capital naturel, et de chacun des membres des équipes de projets et programmes du portefeuille, un système d'évaluation des performances individuelles sur la base de concertations avec les agents concernés.

133. Cet important document d'évaluation des performances individuelles ou PMD précisera, en toute connaissance de cause, les sanctions positives et négatives liées aux résultats des évaluations trimestrielles des performances de chaque staff en fonction des performances trimestrielles attendues de chacun des projets et programmes sur la base des cibles. Parmi les sanctions positives figureront notamment des primes d'encouragement à identifier de manière concertée avec les équipes. Parmi les sanctions négatives, pourraient figurer notamment l'absence de renouvellement des contrats suite aux évaluations trimestrielles suivies d'absences de performances. Les activités nécessaires à l'atteinte de ce sous-produit concernent notamment :

134. Activité 2.1.8.1 : Elaborer des PMD d'évaluation des performances individuelles du personnel du PGDCN et des équipes des projets du portefeuille

La mise en œuvre de cette activité concerne la confection de Fiches de Performances Individuelles pour une objective évaluation des capacités individuelles de chaque staff à délivrer les résultats attendus de ces actions spécifiques. Une fois confectionnées, les fiches seront distribuées aux équipes et une réunion d'explication et de concertation sera tenue pour une finalisation participative desdites fiches. Ces fiches une fois remplies et signées seront utilisées pour les évaluations des performances trimestrielles de chaque staff. Le renouvellement des contrats des coordonnateurs et des RAF ou AAF seront assujettis aux niveaux indiqués de performances.

135. Activité 2.1.8.2 : Procéder à des évaluations trimestrielles des performances des équipes

A l'issue de la fin de chaque trimestre, une évaluation participative et objective des performances de chaque agent sera faite avec les sanctions positives ou négatives s'y rapportant.

136. *Activité 2.1.8.3 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets du produit 2.4 du CPD (Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies alternatives, aux énergies renouvelables et à un environnement de vie sain)*

Cette activité porte sur un suivi des projets et programmes d'atténuation pour accroître leurs performances de *delivery*.

137. *Activité 2.1.8.4 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets du produit 2.5 du CPD Les groupes les plus vulnérables ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation au CC*

La mise en œuvre de cette activité intègre tous les aspects d'amélioration des performances des projets et programmes d'adaptation dans le court, moyen et long terme

Sous-Produit 2.1.9: Appui au suivi-évaluation et contrôle des projets et programmes

Sous ce sous-produit transversal à travers toutes les trois composantes du Programme seront entreprises, dans les délais, le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble des activités, sous forme d'un tableau de bord, des événements clé dans la gestion du cycle des projets et programmes. Les activités nécessaires à l'atteinte de ce produit concernent notamment :

138. *Activité 2.1.9.1 : Mettre en place un tableau de bord de planification, de programmation et de suivi des différentes étapes de la gestion du cycle des projets et programmes du portefeuille Gestion durable du capital naturel*

La mise en œuvre de cette activité intègre le recrutement d'un Spécialiste en Suivi-Evaluation et Contrôle de Conformité des Procédures. A cet effet, sous le leadership du Spécialiste en Suivi-Evaluation et Contrôle, sera tenue, une réunion de planification, pour chacun des divers projets et programmes du portefeuille. Toutes les étapes de la gestion du cycle des projets et programmes seront inscrites dans un tableau de bord intégrant, les ateliers de lancement, les réunions trimestrielles de coordination, les réunions de CLEP d'approbation des projets et programmes, les missions trimestrielles de visites des réalisations, de fourniture des PTA avec les plans d'achats, de transmission des rapports trimestriels, de transmission des rapports annuels, de mise en œuvre des recommandation des audits, d'évaluation à mi-parcours et finale, de clôture technique et financière des projets et programmes. Cette activité intègre également le *reporting* de la gestion des hypothèses et risques, de la programmation annuelle des cibles et d'actualisation des résultats acquis par rapport aux cibles du CPD dans les plateformes ATLAS et CPS.

139. *Activité 2.1.9.2 : Mettre en œuvre dans les délais, les actions programmées dans le tableau de bord de gestion du cycle des projets et programmes.*

La mise en œuvre de cette activité implique pour chacun des projets et programmes notamment la réalisation effective des actions comprenant :

- Les réunions de CLEP pour l'approbation des projets et programmes ;
- Les réunions du Comité de Pilotage avec l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion précédente ;
- L'audit des projets avec l'état de mise en œuvre des recommandations de l'audit précédent ;
- Les rapports annuels et trimestriels ;
- Les missions d'évaluation à mi-parcours et finale des projets et programmes et les réponses du Management à faire poster dans ERC ;
- La programmation annuelle des cibles des projets et programmes à travers les PTA et PTT et l'évaluation des performances dans l'atteinte des cibles et l'actualisation des données dans les plateformes ATLAS et IRRF ;
- Les sessions annuelles des exercices PIR ou évaluations internes des projets sur financement FEM intégrant la transmission à temps des évaluations portant sur le *Management Efficiency Tracking Tool* (METT)
- Le suivi de la prise en charge et de l'évolution des hypothèses et risques auxquels les projets et programmes font face et leur actualisation intégrant l'émergence de nouveaux risques dans les plateformes ATLAS et IRRF ;

- Les révisions budgétaires mandataires des ASL des projets et programmes sur financement du FEM.

COMPOSANTE 3: MOBILISATION DE RESSOURCES

EFFET 3: Un portefeuille de projets et programmes diversifiés, matures est en cours de mise en œuvre

PRODUIT 3.1: Les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont renforcé leurs capacités en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration à l'accès au fonds climat

Le montant global du financement nécessaire à l'atteinte du produit 3.1 pour une effective atteinte de l'effet 3 se chiffre à **2,533,920 US\$**. Ce montant est structuré comme suit :

Cofinancement du Gouvernement : 1,185,000 US\$

Financement du PNUD : 1,348,920 US\$

Sans l'intervention du Programme de GDCN

140. Sans l'intervention du Programme de gestion durable du capital naturel, le statut quo marqué déjà par peu de projets et programmes NEX en cours de mise en œuvre suite à la finition de beaucoup de projets du portefeuille, le présent cycle de coopération ainsi que le prochain seront marqués par de faibles capacités d'intervention. En conséquence, la contribution des projets et programmes dans l'atteinte des cibles du CPD sera nettement affaibli sans la maturation du pipeline en cours de constitution.

141. Globalement, sans l'intervention du Programme de gestion durable du capital naturel, l'efficacité de la contribution globale du PNUD aux effets UNDAF sera affaiblie et les ressources catalytiques devant servir à lever des fonds additionnels ne généreront pas de valeur ajoutée dans un contexte où le pilier GDNC a de plus en plus besoin de nouveaux projets pour le développement de cet important secteur constituant le socle du volet environnement du PNDES au titre des interventions du SNU à travers UNDAF.

Avec l'intervention du programme

142. Sous cette troisième composante du Programme de gestion durable du capital naturel, «MOBILISATION DE RESSOURCES», l'effet 3 recherché porte sur «**Un portefeuille de projets et programmes diversifiés, matures est en cours de mise en œuvre**». Sous cette troisième composante, les ressources du Programme seront utilisées pour l'atteinte du troisième produit attendu du volet GDCN du CPD à savoir «**Les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont renforcé leurs capacités en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration à l'accès au fonds climat**» A cet effet, il est attendu des interventions de ce Programme GDCN, la mobilisation de ressources portant sur de grands projets d'envergure nationale, la mise en place de partenariats stratégiques pour la mobilisation de fonds en provenance de divers guichets et intégrant un solide et novateur partenariat public-privé dans les secteurs de l'atténuation des émissions de GAES et de l'adaptation.

143. Un robuste portefeuille équilibré à travers les divers guichets de financement de l'environnement de la gestion des ressources naturelles avec des capacités accrues d'intervention pour une effective contribution à l'atteinte des cibles du CPD du présent cycle de coopération mais également du prochain cycle de coopération constitue un autre aspect de la justification de cet important Programme de GDCN.

144. Un autre avantage de ce Programme est qu'avec sa coïncidence avec le démarrage du présent cycle de coopération, il est attendu que les projets et programmes du portefeuille seront intégralement alignés avec ainsi de meilleures capacités de contributions effectives à l'atteinte des cibles du CPD.

Sous-Produit 3.1: Un pipeline de projets diversifié est rendu mature avec une effective mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur à travers les divers guichets de mise en œuvre des Conventions Environnementales Internationales

145. L'une des premières responsabilités de la partie nationale dans la mise en œuvre des plus hautes priorités nationales inscrites dans le PNDES, opérationnalisant la Vision Guinée 2040 étant la mobilisation des ressources, le PNUD, à travers ce Programme de GDCN initiera le renforcement

des capacités des équipes nationales dans la mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur pour une effective contribution à la prise en charge de la demande sociale croissante.

146. A cet effet, sur la base des diverses thématiques des cibles du sous axe 2 du CPD portant sur la Gestion durable du capital naturel, il sera développé un portefeuille de projets diversifiés et équilibrés travers les différentes thématiques. Les activités nécessaires à l'atteinte de cet important produit concernent notamment :

147. 3.1.1: Elaborer le document de programme de Gestion Durable du Capital Naturel

Cette activité concerne une formulation participative d'un document de programme pour une effective prise en charge de trois produits attendus du pilier 2 du CPD portant sur la Gestion Durable du Capital Naturel. Ces produits portent notamment sur :

148. Les cadres politiques, stratégiques et juridiques sur l'environnement sont mis à jour et harmonisés ;

149. Des projets et programmes d'adaptation, d'atténuation et de gestion des écosystèmes sont mises en œuvre de manière efficiente et efficace pour l'atteinte des cibles du pilier 4 du PNDES (GDCN);

150. Les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont renforcé leurs capacités en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration à l'accès aux fonds climats.

Activité 3.1.2. : Appuyer la formulation du projet Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce pour le développement résilient et l'adaptation au changement climatique en Guinée.» La mise en œuvre de cette activité impliquera le suivi rapproché des activités par le PNUD en rapport avec le RTA, pour une rapide soumission au FEM de la version en anglais du Prodoc complet intégrant les annexes et le document portant *CEO Endorsement*. Tout retard supplémentaire de la partie nationale dans ce processus peut annihiler les efforts jusqu'ici déployés car le délai de rigueur pour l'endossement du projet est fin septembre 2018. Au-delà de cette date, le projet sera annulé suivant les procédures en vigueur au FEM. En considérant le temps des échanges techniques nécessaires avec le STAP du FEM pour arriver à une clearance technique du projet, les délais qui restent semblent trop justes, d'où l'urgence et l'importance de s'occuper de cet important projet couvrant un financement de 5 millions US\$ du FEM ; sur les fonds LDCF.

Activité 3.1.3. : Appuyer le développement du projet Gestion Intégrée des Ressources Naturelles en Moyenne et Haute Guinée (Bafing-Falémé)

151. La mise en œuvre de cette activité intègre la gestion rapprochée de l'équipe des consultants du PPG du projet à recruter en urgence et à faire démarrer sans tarder, la collecte des données biophysiques et socioéconomiques nécessaires à la formulation et à la rédaction d'un document de projet bancable dans les meilleurs délais. La mobilisation des ressources attendues de cet important projet Multifocal Area du portefeuille Gestion Durable du Capital Naturel se chiffre à 7,060,274 US\$ sur les fonds STAR du FEM6.

Activité 3.1.4. : Finaliser la note conceptuelle sur la gestion des ressources naturelles du Bassin-Versant de Konkouré

La mise en œuvre de cette activité intègre la poursuite des missions de faisabilité et la formulation d'une note conceptuelle bancable sur les ressources du FVC et ce, conformément aux critères d'éligibilité. Le processus et la démarche restent les mêmes que précédemment en ajustant par rapport à la thématique.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des actions de contrôle qualité devra permettre une correcte prise en charge des commentaires pour une rapide finalisation d'un document bancable sur les FVC.

Activité 3.1.5. : Appuyer la formulation d'un projet sur l'inventaire des espèces animales et végétales

Activité 3.1.6. : Appuyer la formulation d'un projet sur l'inventaire des ressources en eau de surface (cours d'eau, têtes de sources et des mares)

Activité 3.1.7. : Appuyer la formulation du projet du Renforcement de la résilience des capacités des communautés locales les plus vulnérables de la Guinée Forestière face au changement climatique (Fonds PMA)

Activité 3.1.8. : Appuyer la formulation du projet Promotion de Techniques résilientes pour une gestion durable des ressources en eau du bassin du Konkouré (Fonds d'Adaptation)

Activité 3.1.9. : Appuyer la formulation du projet d'appui au Processus du Plan National d'adaptation (PNA)

Activité 3.1.10. : Appuyer la formulation du projet d'Adaptation de la zone côtière en Guinée

Activité 3.1.11. : Appuyer la formulation du projet sur les énergies renouvelables

Activité 3.1.12. : Appuyer la formulation du Programme Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles

Activité 3.1.13. : Appuyer le développement d'un projet pilote de résilience des villes les plus vulnérables au changement climatique en Guinée

Activité 3.1.14. : Appuyer la formulation d'un projet sur guichet Eaux Internationales

Activité 3.1.15. : Appuyer la formulation d'un projet au titre du prochain cycle de coopération (CPD 2023-2027)

Activité 3.1.16. : Appuyer le Développement d'un projet d'écotourisme dans les parcs et réserves

Activité 3.1.17. : Appuyer le développement d'un projet de gestion durable des déchets

ii. Partenariat

152. Le Programme s'appuiera sur les acquis des projets et programmes du portefeuille de gestion durable du capital naturel en cours pour une effective amélioration des performances aussi bien dans le delivery technique que financier au titre de l'accroissement des capacités de consommation des crédits autorisés dans le cadre de l'approbation et de la signature des PTA et des PTT constitutifs d'une part et d'autre part dans l'atteinte des résultats attendus.

153. Globalement, la situation des projets et programmes du portefeuille de gestion durable du capital naturel sur les acquis desquels le Programme se fondera se présente comme suit :

Tableau 1 : Liste des projets devant bénéficiers des appuis stratégiques et techniques du PEGED

Bailleur de Fonds et montant	Nom du projet	Période de mise en œuvre	Axes d'appui et de supervision	Montant (US\$)	Degré de maturité
FVC	Renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique en zone côtière	IAC	Supervision de la Note conceptuelle	42,000,000	Note conceptuelle
FVC, ONU Habitat	Appui au processus d'élaboration du PNA	2019-2022	Suivi du processus d'élaboration du Prodoc	3,000,000	Document de projet
FPMA, BAD	Renforcement de la résilience des capacités des communautés locales les plus vulnérables de la Guinée forestière face au changement climatique	2019-2023	Suivi de l'approbation du PIF et démarrage du PPG pour la formulation d'un Prodoc	10,000,000	PIF
FEM-POPS	Projet de gestion durable des déchets	2020-2022	Développement de l'idée projet et du PIF	2,500,000	Idée de projet
IRENA, FEM	Projet sur les énergies renouvelables	2020-2025	Développement de l'idée projet et du PIF	10,000,000	Idée de projet

Bailleur de Fonds et montant	Nom du projet	Période de mise en œuvre	Axes d'appui et de supervision	Montant (US\$)	Degré de maturité
OMT, UNESCO, JAPON	Projet de développement durable du tourisme dans le parc national de Badiar et dans la Biosphère des monts Nimba	2020-2024	Développement de l'idée projet et du Prodoc	7,000,000	Idée de projet
ONU-HABITAT, Autres	Projet pilote de résilience des villes les plus vulnérables au changement climatique en Guinée (ONU-Habitat, Other)	2021-2025	Développement de l'idée projet et du Prodoc	6,000,000	Idée de projet
FEM, Eau internationale	Projet de gestion durable des ressources en eau	2020-2025	Développement de l'idée projet et du PIF	10,000,000	Idée de projet
Sous-total Pipeline 1				95,500,000	-
Fonds d'Adaptation, BAD	Adaptation au Changement Climatiques dans le bassin de Konkouré à travers la gestion intégrée des ressources naturelles et la promotion de technologies résilientes au climat	2019-2013	Suivi du financement suite à la transmission du Prodoc	10,000,000	Prodoc validé au niveau national
PNUD-FEM (Fonds LDCF)	PIMS : 5552 - Renforcement du système d'informations climatiques et d'alertes précoces pour la résilience du développement et l'adaptation au changement climatique en Guinée	2019-2022	Suivi de la soumission du Prodoc au FEM	5,000,000	Prodoc validé au niveau national
PNUD-FEM (Fonds STAR GEF 6)	PIMS: 5677- Gestion intégrée des Ressources Naturelles en Moyenne et Haute Guinée	2019-2024	Suivi de la soumission du Prodoc au FEM	7,060,274	Prodoc validé au niveau national
Sous-total Pipeline 2				22,060,274	-
PNUD-FEM	PMF-FEM		Programme de Micro-financement du FEM	400,000	Projet en cours de mise en œuvre
PNUD-FEM (Fonds LDCF)	PIMS:5176-Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) Haute Guinée	2016-2022	Supervision technique et financière, Suivi-évaluation et contrôle de performances	8,600,000	Projet en cours de mise en œuvre
PNUD-FEM	PIMS:4780-Promouvoir un marché pour la ressource Biogaz	2016-2019	Supervision technique et financière, Suivi-évaluation et contrôle de performances (Evaluation finale et clôture technique à	2,647,706	Projet en cours de mise en œuvre

Bailleur de Fonds et montant	Nom du projet	Période de mise en œuvre	Axes d'appui et de supervision	Montant (US\$)	Degré de maturité
			envisager en 2019)		
Sous-total Portefeuille				11,647,706	-
PNUD-FEM	Renforcement de la Résilience Moyens D'Existence Communautés Gaoual Koundara et Mali	2014-2018	Supervision technique et financière, Suivi-évaluation et contrôle de performances (Evaluation finale et clôture technique à envisager en 2018)	4,016,364	Processus de clôture en cours
FVC	Préparation pour l'accès au Fonds Vert Climat de la Guinée	2017-2018	Consolidation et processus de clôture	300,000	Processus de clôture en cours
PNUD	Programme Environnement/Développement Durable (PEDD)	2013-2018	Suivi du processus de clôture opérationnelle et financière	2,637,585	Processus de clôture en cours
PNUD-FEM	Renforcement de la gestion décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des conventions de Rio	2016-2018	Suivi du processus de clôture opérationnelle et financière	675,000	Processus de clôture en cours
Sous-total				7,628,949	-
TOTAL				136,836,929	-

154. Dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités de mise en œuvre des projets et programmes du portefeuille gestion durable du capital naturel, le PNUD, sur la base des performances attendues, envisagera d'élargir l'initiative aux autres piliers du Programme Pays et établira des partenariats d'abord avec l'ensemble des agences du Système des Nations Unies intéressées à renforcer les capacités nationales dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale.

155. Par la suite, le PNUD pourra envisager d'élargir le partenariat à d'autres PTFs ne disposant pas sur place d'agence de mise en œuvre comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne dans le cadre d'un effectif renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre des projets et programmes NEX.

156. A terme, il sera question, pour la pérennisation des acquis, d'institutionnaliser le service à travers la mise en place d'une cellule, d'un bureau, d'une agence ou d'un office dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale. A cet effet, le partenariat sera renforcé avec tous les départements ministériels techniques assurant le rôle d'agence gouvernementale de coopération aux côtés de l'agence gouvernementale de coordination à travers le Ministère en charge des Finances.

iii. Engagement des parties prenantes

Dans le cadre du processus de formulation et de mise en œuvre du Programme de gestion durable du capital naturel, les différentes parties prenantes clés avec leurs rôles et contributions se présentent notamment comme suit :

Tableau 2 : Matrice des parties prenantes

Parties prenantes	Fonction et Rôle Pertinent dans le projet
1. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF)	Assure la tutelle technique des projets et programmes Préside le Comité de Pilotage (CP) et le Comité Scientifique et Technique (CST) des projets et programmes
2. Ministères en charge de l'énergie, agriculture, transport, tourisme, élevage, pêche, justice, décentralisation, coopération, plan, santé, promotion féminine, économie et finance, budget, aménagement du territoire,...	Assure la tutelle technique des projets et programmes sectoriels Assure la coordination et la mobilisation des ressources Participe à la mise en œuvre et au Comité de Pilotage (CP) et le Comité Scientifique et Technique (CST) des projets et programmes
3. Les ONG et la Société Civile	Leur rôle est d'assurer l'interface entre les acteurs ministériels et les communautés.
4. Points focaux des Conventions environnementales	Des points focaux pour l'UNFCCC, LCD, le CBD, et RAMSAR joueront un rôle actif dans la mise en réseau et le partage d'informations vis-à-vis du programme et seront invités à participer au comité de direction du programme

iv. Equité et considérations de genre

157. En référence au fait que le programme Environnement et gestion durable du capital naturel est un Programme d'appui à l'amélioration des performances des projets et programmes dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale, il prendra effectivement en charge les considérations de genre afin d'assurer qu'il y'a une équitable participation des femmes et des hommes dans le renforcement des capacités des femmes dans les processus de gestion inclusive du cycle des projets et programmes du portefeuille. A cet effet, il est tout aussi important de s'assurer que les activités du Programme ne contribuent pas à exacerber les inégalités de genre mais vont plutôt être canalisées au profit de l'équité de genre. Cette canalisation des aspects genre dans le processus de formulation et de mise en œuvre des activités conduira à des capacités de gestion accrue avec de remarquables taux de delivery attendus des projets et programmes à travers le coaching rapproché des équipes du portefeuille. La prise en charge des préoccupations spécifiques des femmes dans les projets du portefeuille gestion durable du capital naturel sera assurée à travers notamment leur effective participation dans tous les processus de formulation et de mise en œuvre des actions sur le terrain.

158. L'intégration des considérations de genre dans le processus de formulation et de mise en œuvre des projets et programmes sera de nature à inclure un certain nombre d'activités d'implication de l'équité de genre. Celles-ci comprennent notamment :

- Assurer l'équilibre de genre dans les recrutements des postes notamment de coordination, de responsable administratif et financier et de communication des projets en privilégiant, à compétences égales, les candidatures féminines.
- Assurer la participation des groupes les plus vulnérables, comprenant les femmes, dans les processus de formulation et de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances des projets et programmes. Cela inclut l'intégration des perspectives des femmes et de se fonder sur les connaissances singulières en matière de gestion des stratégies et politiques de développement, la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Ajuster et mettre en œuvre les activités des projets et programmes sur la base d'une effective compréhension des dynamiques genres et de la potentielle disproportion des impacts sur les femmes en matière de gestion du cycle des projets et programmes;

- Evaluer l'information disponible particulièrement sur les groupes vulnérables notamment les femmes et les jeunes, et mettre l'accent sur ces groupes dans les études et les actions de renforcement des capacités ;
- Connecter le potentiel des femmes et des jeunes comme des agents des changements en rapport avec leurs communautés et investir dans ce potentiel en tant que partie intégrante du processus des projets et programmes ;
- Entreprendre la vulgarisation pour s'assurer que les différentes parties prenantes comprennent l'implication du genre dans la gestion du cycle des projets et programmes ;
- Suivre et rapporter sur l'intégration des considérations de genre dans les processus de formulation et de mise en œuvre du Programme intégrant ceux du portefeuille de gestion durable du capital naturel;
- Inclure les considérations de genre dans l'évaluation des activités d'atténuation, d'adaptation, de gestion durable des terres et de conservation de la biodiversité et procéder à des mesures correctives en cas de besoin, pour une effective amélioration des performances des femmes dans la gestion du cycle des projets sous la modalité d'exécution nationale ;
- Renforcer les capacités des femmes et des jeunes avec leurs implications dans la gestion inclusive de l'amélioration des performances des projets et programmes dans l'appui au renforcement des capacités de la partie nationale dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale ;
- Concentrer les efforts et les moyens sur l'aspect genre en particulier dans les programmes de sensibilisation, de formation, d'information et de communication sur l'amélioration des performances des projets et programmes du portefeuille gestion durable du capital naturel;
- Accentuer la participation des femmes dans les comités de pilotage (CP), les comités scientifiques et techniques (CST) et dans le dispositif de gestion des projets et programmes avec un important rôle dans les arrangements institutionnels ;
- Partager les acquis des projets et programmes en matière gestion des hypothèses et risques au plan national, régional, et local au sein du portefeuille de gestion durable du capital naturel.
- Prévoir au moins 51% de femmes parmi les bénéficiaires directs dans les nouveaux projets et programmes et faire refléter cette disposition dans les indicateurs de performances des projets.

v. South-South and Triangular Cooperation (SSTrC)

159. Le Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel (PEGDCN) en tant qu'initiative d'appui au renforcement des performances des projets et programmes sous la gestion modalité d'exécution nationale sera bâti sur un partage des expériences en la matière à travers les Bureaux Pays PNUD de la Sous-Région et ailleurs dans le monde en vue de capitaliser les meilleures pratiques et les adapter en Guinée. Cette capitalisation portera tant sur l'alignement constituant la première posture d'efficacité des projets et programmes que dans le renforcement des capacités de la partie nationale dans la mobilisation des ressources et la gestion des projets et programmes suivant les procédures de l'exécution nationale avec de considérables taux de delivery.

160. A cet effet, des missions de voyage d'études au Sénégal pour capitaliser les acquis en particulier de la Cellule d'Appui aux Projets et Programmes (CAP), initiée à l'origine par un Projet sur financement du PNUD pour appuyer la modalité d'exécution nationale seront à considérer à côté d'autres initiatives à identifier à travers l'Afrique et le monde.

161. La coopération Sud-Sud sera un puissant levier à utiliser à travers le réseau du PNUD pour tirer le maximum de profits des initiatives antérieures au profit de l'appui à la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale à travers le PGDCN en vue de permettre à cette initiative novatrice, un franc succès. Dans cette optique, la consolidation des acquis dans le renforcement des capacités de delivery des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale sera de nature à encourager l'intégration dans le dispositif d'appui à la partie nationale, d'autres projets et programmes du CPD, d'autres agences du SNU et d'autres PTFs ne disposant notamment pas sur

place d'agences de mise en œuvre des projets et programmes. Cette modalité d'exécution nationale, en référence à son alignement aux priorités nationales et exécutée par la partie nationale, se trouve être la meilleure option d'assister les pays, suivant leurs propres visions et options stratégiques de développement économique et social. Pour ce faire, une effective amélioration des résultats de micro évaluations HACT des structures nationales de tutelle des projets est nécessaire.

V. FAISABILITE

i. Efficience et efficacité

162. Le Programme en s'attaquant aux causes premières des barrières inhibant les performances des projets et programmes suivant les modalités d'exécution nationale, disposera et fera disposer à l'ensemble des projets de la ligne de base des stratégies et outils techniques et opérationnels d'amélioration des capacités d'alignement et de delivery.

163. A cet effet, tout dollar dépensé dans le cadre du Programme, sera de nature à profiter à l'ensemble des projets et programmes de la ligne de base, pour une meilleure efficacité dans la prise en charge des plus hautes priorités nationales, d'où la remarquable efficience de cet important projet d'appui institutionnel pour une effective amélioration des capacités d'actions des projets et programmes du portefeuille sous la modalité d'exécution nationale.

164. Avec son option de mise en place d'un environnement favorable au développement durable, le PGDCN sera également de nature à appuyer les actions en cours à travers notamment : 1) la nouvelle stratégie de l'environnement et du développement durable assortie de plans d'actions régionaux, 2) la stratégie nationale de développement résilient au climat assortie de plans d'actions régionaux, 3) la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme assortie de plans d'actions régionaux. A côté de ces stratégies et plans d'actions régionaux, l'actualisation du code forestier sera un également un outil de canalisation des efforts et de mise en cohérence des actions à travers les nécessaires études d'impacts à tout projet et programme devant désormais mis en œuvre.

165. Finalement, en considération de l'alignement des projets et programmes aux cibles des plus hautes priorités nationales et en renforçant les capacités de *delivery* des projets et programmes, le PGDCN sera un puissant levier d'amélioration des performances des projets et programmes dans la contribution à l'atteinte des cibles du PNDES à travers le CPD et la prise en charge de la demande sociale, suivant les priorités nationales.

166. Globalement, les indicateurs de performances du Programme pour chacun des deux effets attendus, suivant la situation de référence, se trouve dans la section VII portant cadre des résultats du projet.

ii. Gestion des Risques

167. Conformément aux procédures du PNUD, le Coordonnateur du Programme assurera, chaque trimestre, un suivi régulier sur la situation de la gestion et de l'évolution des risques auxquels le Programme est susceptible d'être confronté. Le Bureau Pays du PNUD à travers le Responsable Suivi-Evaluation et Contrôle de Gestion renseignera au fur et à mesure, la situation d'évolution du risque dans ATLAS ainsi que l'émergence de nouveaux risques. La gestion des risques critiques sera régulièrement rapportée aux parties concernées pour dispositions pratiques à faire prendre. Globalement, les risques auxquels le Programme est susceptible d'être confronté, avec les mesures d'atténuation, se présentent comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Situation des risques et les options de leurs prises en charge

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Responsable de suivi
Lourdeur et longueur des procédures d'exécution nationale	Administrative/ Technique	Probabilité : 2 Impact : 3	Le Programme vulgarisera auprès de l'ensemble des projets et programmes avec des sessions de formation sur le manuel des procédures nationales d'acquisition de biens et services pour	MEEF/PNUD

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Responsable de suivi
			atténuer ce risque. En plus, le Programme fera désormais accompagner les PTA à soumettre dans la première semaine de janvier, d'un plan de <i>procurement</i> ou plan d'achats. En outre, le Programme centralisera et regroupera les lots pour une meilleure efficacité et efficience dans l'anticipation sur les processus d'acquisition des biens et services.	
Non disponibilité de l'expertise et des données requises	Administrative/ Technique	Probabilité : 2 Impact : 4	La question de la non disponibilité des expertises en ressources qualifiées en temps voulu sera prise en charge pour sa mitigation par le recrutement de consultants internationaux qui vont travailler étroitement avec l'équipe du Programme. A cet effet, il est prévu le renforcement des capacités de son équipe et celles des projets et programmes à travers des interventions ponctuelles d'expertise internationale sous forme de Conseillers d'Appuis Techniques.	MEEF/PNUD
Faible Appui institutionnel et engagement politique	Politique	Probabilité : 2 Impact : 3	Les concertations avec les acteurs concernés durant la phase de formulation participative et de rédaction du Programme indiquent que le Programme proposé est fortement supporté par le Gouvernement, les parties prenantes et les partenaires au développement. Le Programme, en rapport avec le PNUD, prendra donc en considération cette opportunité pour solliciter le support substantiel du Gouvernement pour bâtir de robustes partenariats avec d'autres partenaires au développement dans le cadre d'effectives synergies des efforts dans la mise en œuvre du PDES. Des liens directs avec les actions en cours de la ligne de base à travers le Gouvernement pour la sécurisation du cofinancement nécessaire tout comme l'appropriation au plan local seront de nature à minimiser ce risque. Cette appropriation sera entreprise le plus tôt possible auprès des autres différents départements ministériels qui seront impliqués dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale pour leur effective contribution au dispositif d'amélioration des performances des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale	MEEF/PNUD
Faible volonté d'ajuster les cadres de gouvernance (ex. politiques, plans, stratégies et programmes etc.)	Politique	Probabilité : 2 Impact : 4	Une effective sensibilisation et implication des décideurs de haut niveau du Gouvernement est prévu dans le cadre du SFICE pour assurer leur compréhension des opportunités et profits liés aux avantages de la modalité d'exécution nationale, l'intégration du changement climatique dans les politiques et les plans en vue d'un renforcement de la volonté politique pour la mise en place d'un environnement favorable au développement durable à travers	MEEF/PNUD

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Responsable de suivi
			notamment les nouvelles stratégies et plans régionaux d'actions sur le développement durable, le développement résilient au climat et sobre en émissions, la promotion de l'écotourisme et l'actualisation du code de l'environnement seront de nature à éliminer ce risque sans compter le fait que ce Programme est une initiative nationale avec une large appropriation de l'ensemble des parties prenantes très pressés de voir démarrer très rapidement cet important Programme de renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale avec de remarquables performances des projets dans la prise en charge de la demande sociale et des thématiques émergentes de développement inclusif et durable	

Risk Assessment Guiding Matrix

Rating the probability of a risk

Score	Rating
5	Expected
4	High likely
3	Moderately likely
2	Not likely
1	Slight

Rating the impact of a risk

Score	Rating
5	Critical
4	High
3	Medium
2	Low
1	Negligible

Significance of a risk

		Probability				
Impact	5					
	4					
	3					
	2					
	1					
		1	2	3	4	5
		Probability				
Green=Low, Yellow= Moderate, Red= High						

168. Conformément aux exigences du PNUD, le Coordonnateur du Programme assurera un suivi trimestriel de la prise en charge des risques et rendra compte de l'évolution du statut des risques au bureau Pays du PNUD. Le bureau pays du PNUD à travers le Responsable Suivi-Evaluation du Programme renseignera l'évolution des progrès dans la prise en charge des risques dans ATLAS. Les risques seront considérés critiques quand les impacts et leurs probabilités sont élevés (par exemple, un risque est élevé quand il est de l'ordre 5, ou 4 avec une probabilité de l'ordre de 3 ou plus). Les réponses du Management sur l'évolution des risques critiques seront rapportées dans ATLAS.

iii. Sauvegarde Environnemental et Social

169. Globalement, le Programme est de nature à mettre en place un environnement favorable au développement durable à travers les stratégies nationales et les plans d'actions régionaux de développement durable, de développement résilient au climat et sobre en émissions, de promotion de l'écotourisme et d'actualisation du code de l'environnement à côté des actions de renforcement des capacités des équipes pour des performances accrues dans le *delivery* technique et financier des projets et programmes du portefeuille gestion durable du capital naturel. A cet effet, les risques que le Programme puisse nuire à certains groupes sont presque inexistants.

170. Cependant, au fur et à mesure de l'évolution de la mise en œuvre, le Programme veillera à ce que l'exclusion soit définitivement en dehors du champ d'actions de ses interventions et que le partage juste et équitable des profits soit au centre des préoccupations. A cet effet, l'équité de genre, malgré les préjugés encore vivaces dans le pays sera suivi avec beaucoup d'attention tout comme l'inclusion des groupes reconnus les plus vulnérables (réfugiés, rapatriés, survivants d'Ebola).

171. Les griefs de quelques groupes que ce soient seront suivis et pris en charge tout au long des cinq (05) ans de mise en œuvre du Programme et même au-delà à travers les possibilités d'institutionnaliser les services du Programme au niveau national et en partenariat avec d'autres agences du SNU et PTFs intéressés par la modalité d'exécution nationale dans la mise en œuvre des plus hautes priorités nationale dans le cadre d'effectives synergies et coordinations des efforts.

172. L'annexe F fournit une analyse détaillée des risques liés aux sauvegardes sociales et environnementales.

iv. Innovation, durabilité et potentialité de passage à l'échelle

173. En termes d'innovation, les activités planifiées avec l'appui des fonds du PNUD et du Gouvernement serviront à une effective amélioration des performances des projets et programmes dans l'alignement et le *delivery* technique et financier en vue d'une meilleure contribution à la prise en charge des plus hautes priorités nationales inscrites dans le PNDES à travers le CPD. Au regard du caractère novateur du Programme d'accompagnement de la partie nationale dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale dans les missions de coopération et de meilleure valorisation de l'aide publique au développement, cette importante initiative est de nature à également forger des synergies entre les différentes interventions des PTFs dans la prise en charge des plus hautes priorités nationales et ce, dans le cadre d'une meilleure performance de l'exécution nationale en terme d'alignement et de capacités de *delivery*, de canalisation et de coordination des efforts.

174. Cet important Programme d'appui institutionnel dans la gestion durable du capital naturel constitue ainsi une approche novatrice d'optimisation des ressources, de renforcement de l'efficacité et des capacités d'actions, de partage des connaissances et de partenariat avec les différentes organisations déjà sur place en se fondant sur le travail et les succès existants dans le cadre d'effectives synergies des interventions.

175. En référence à l'efficacité de l'initiative dans la mise en synergie des projets et programmes à travers l'alignement et le renforcement des performances dans la prise en charge des plus hautes priorités nationales, d'autres Agences du SNU et d'autres PTFs sont attendus dans cette novatrice démarche de renforcement des capacités dans le *delivery* des projets restés à ce jour trop bas par rapport aux attentes.

176. En termes de durabilité, en référence à la pertinence de l'approche, il est attendu que les importants services de prise en charge de la maîtrise de la modalité d'exécution puissent être institutionnalisés pour concerner, à terme d'autres agences du SNU et d'autres PTFs concernés dans la contribution à la prise en charge des hautes priorités de la partie nationale.

177. Globalement, sur la base des indicateurs d'objectifs et d'effets attendus, les cibles à mi-parcours et en fin de Programme se présentent comme l'indique le tableau de la section VII ci-dessous portant sur le cadre de résultats du Programme.

VI. CADRE DES RESULTATS DU PROGRAMME

This project will contribute to the following Sustainable Development Goal (s):

SDG 5: Achieve gender equality and empower all women and girls

SDG 12 : Production et Consommation Durable

SGD 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts

This project will contribute to the following country outcome included in the UNDAF/Country Programme Document: **UNDAF EFFET 2 : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations au changement climatique et aux risques des catastrophes ; Produit 2.2 : Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement et des Ressources Naturelles, des catastrophes et du cadre de vie sont révisés/élaborés et utilisés pour prendre en compte les aspects du changement climatique**

This project will be linked to the following output of the UNDP Strategic Plan : **Solution type no 3: Renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes.**

Résultat 1.1 : Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'état de droit, la croissance équitable et l'environnement sont mis à jour et harmonisés

Résultat 2.4: Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies de substitution, aux énergies renouvelables et à un environnement propice à un mode de vie sain.

Résultat 2.5: Les groupes les plus vulnérables possèdent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation au changement climatique

Résultat 2.6: L'environnement national et les institutions de gestion des ressources naturelles ont renforcé les capacités de mobilisation des ressources et amélioré l'accès aux ressources pour les questions climatiques

Objectifs et Produits attendus du Programme	Indicateurs d'Objectifs et de Résultats du Programme	Situation de Référence	Cibles à Mi-Parcours	Cibles à la fin du Programme	Source de vérification	Hypothèses/Risques ¹
Project Objective : Renforcer les capacités nationales pour une gestion durable du capital naturel»	Indicateur 1: 10.2.4.2 Programme Results Outcome 51 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariats ayant un financement pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et sous-national	1	3	5	rapports sectoriels du MEEF/rapports sectoriels	Les bonnes performances dans la gestion durable du capital naturel sous la modalité d'exécution nationale encouragent les autres Agences du SNU et les PTFs à rallier le dispositif mis en place pour une meilleure performance des projets NEX dans la prise en charge harmonisée des plus hautes priorités nationales de développement
COMPOSANTE 1 : ELABORATION DE DOCUMENTS DE POLITIQUES, STRATEGIES ET JURIDIQUES DANS LA GDCN						
1.1. Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'environnement	Indicateur : 3.1.1.3 Programme Results Outcome 51 : Nombre d'institutions publiques disposant de cadres juridiques, politiques et institutionnels en matière de conservation, d'utilisation durable, d'accès et de partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes					

¹ Risks must be outlined in the Feasibility section of this project document.

Objectifs et Produits attendus du Programme	Indicateurs d'Objectifs et de Résultats du Programme	Situation de Référence	Cibles à Mi-Parcours	Cibles à la fin du Programme	Source de vérification	Hypothèses/Risques ¹
sont mis à jour et harmonisés	Le code de l'environnement est actualisé par rapport aux engagements internationaux et aux défis nationaux de développement durable	8	d1: 20	24	Rapports MEEF/Observations directes	La coopération des ministères sectoriels et du secteur privé dans la mise en œuvre des stratégies et politiques est effective dans l'application des options du développement durable
	Indicateur : Nombre de stratégies/politiques nationales dans le domaine de l'environnement et du développement durable assorti de plan d'actions élaborées et validées	0	1	1		
		7	11	14		
COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DES PROJETS ET PROGRAMMES						
2.1 Des projets et programmes d'adaptation, d'atténuation et de gestion des écosystèmes sont mises en œuvre de manière efficiente et efficace pour l'atteinte des cibles du pilier 4 du PNDES (GDCN) 1.2.	Indicateur 7 : Nombre de projets du portefeuille Gestion Durable du Capital Naturel effectivement alignés aux cibles du CPD avec inscription des contributions dans les PTA et PTT	12	14	17	Rapports MEEF/MT/MP/ME/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF	
	Indicateur 8 : Nombre de projets/programmes du nouveau CPD avec des capacités de <i>delivery</i> au moins maintenues à 95%	0	2	5	Rapports MEEF/MT/MP/ME/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF	L'efficacité de l'initiative encourage d'autres Agences du SNU et des PTFs à institutionnaliser les services du projet en Cellule Bureau, Office ou Agence
COMPOSANTE 3 : MOBILISATION DE RESSOURCES						
1.3. Les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont renforcé leurs capacités en matière de mobilisation des	Indicateur XX : 16.2.6.1 Programme Results Outcome 51 : Nombre de projets financés soumis par des institutions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles Indicateur XX : 17.2.6.2 Programme Results Outcome 51 : Montant mobilisé par les institutions de gestion de l'environnement et	12	2 14	17	Rapports MEEF/MT/MP/ME/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF	

Objectifs et Produits attendus du Programme	Indicateurs d'Objectifs et de Résultats du Programme	Situation de Référence	Cibles à Mi-Parcours	Cibles à la fin du Programme	Source de vérification	Hypothèses/Risques ¹
ressources et d'amélioration à l'accès au fonds climat	des ressources naturelles pour la mise en œuvre de nouveaux projets a : ressources mobilisées au moyen de financements publics b : ressources mobilisées au moyen de financements privés c : Nombre de guichets concernés dans la mobilisation Volume de ressources supplémentaires mobilisées au moyen de financements publics et privés pour les objectifs de développement durable Volume au niveau national: Public Volume au niveau national: privé Volume au niveau sous-national: Public Volume au niveau sous-national: Privé	\$16 389 000 US a : \$16 389 000 US b : 0 c : 2	\$ 36 389 000 US a : \$ 31 398 000 US b : \$ 5 000 000 US c : 3	\$ 60 000 000 US a : \$ 55 000 000 US b : \$ 10 000 000 c : 5		
	Indicateur 11 : Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources dans la gestion durable du capital naturel	0	1	1	Rapports MEEF/Observations directes	

VII. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

178. Les performances attendues du Programme décrites dans le cadre de résultats du Programme seront suivies annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du Programme pour s'assurer que le Programme atteigne effectivement ces résultats.

179. Le suivi et l'évaluation au niveau du Programme seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles que définies dans la politique d'évaluation du PNUD. Bien que ces exigences du PNUD ne soient pas décrites dans ce document de projet, le bureau de pays du PNUD travaillera avec les parties prenantes du projet pour s'assurer que les exigences du PNUD en matière de S & E sont satisfaites en temps opportun et de haute qualité.

180. Outre ces exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du PNUD, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour appuyer la gestion adaptative au niveau du Programme seront convenues pendant l'atelier de lancement du Programme et seront détaillées dans le rapport initial. Cela inclura le rôle exact des groupes cibles du Programme et d'autres parties prenantes dans les activités de suivi et d'évaluation du Programme, et les instituts nationaux / régionaux chargés d'assurer le suivi du Programme.

S&E Responsabilités de Supervision et de Suivi:

181. **Coordonnateur du Programme:** Le Coordonnateur du Programme est responsable de la gestion quotidienne du Programme et de la surveillance régulière des résultats et des risques du Programme, y compris les risques sociaux et environnementaux. Le Coordonnateur du Programme veillera à ce que tout le personnel maintienne un niveau élevé de transparence et de responsabilité dans le suivi et l'évaluation et la communication des résultats du Programme. Le gestionnaire de Programme informera le Conseil de programme, le bureau pays du PNUD des retards ou des difficultés qui surviendraient au cours de la mise en œuvre, de sorte qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés à temps.

182. Le Coordonnateur du Programme élaborera des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel figurant à l'annexe A, y compris des objectifs de production annuels pour appuyer la mise en œuvre efficace du Programme. Il veillera à ce que les exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'évaluation soient remplies avec la plus grande qualité. Cela inclut, mais ne se limite pas seulement à, s'assurer que les indicateurs du cadre de résultats sont suivis chaque année pour le *reporting* basé sur des preuves et que le suivi des risques et les différents plans / stratégies développés pour soutenir la mise en œuvre du Programme sont effectivement SMART. Les Stratégies de Gestion des Connaissances seront régulièrement mises en œuvre.

183. **Comité de Pilotage du Programme:** Le Comité de Pilotage (CP) du Programme prendra des mesures correctives au besoin pour s'assurer que le Programme atteigne les résultats souhaités. Le comité tiendra des examens de projet pour évaluer les performances annuelles de mise en œuvre des plans annuels de travail (PTA) et examiner pour approbation, le plan de travail annuel pour l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le Comité de Pilotage du Programme procédera à un examen de fin de Programme afin de tirer les leçons apprises et de discuter des possibilités d'intensification et de mettre en évidence les résultats des projets et les leçons apprises avec les acteurs concernés. Cette réunion d'examen final portera également sur les constatations présentées dans le rapport d'évaluation finale du Programme et sur la réponse du Management.

184. **Partenaire d'exécution du Programme:** Le partenaire d'exécution est chargé de fournir toutes les informations et données nécessaires à un rapport de Programme opportun, complet et factuel, y compris les résultats et les données financières, si nécessaire et approprié. Le partenaire de mise en œuvre s'efforcera de veiller à ce que le suivi et l'évaluation au niveau des projets soient entrepris par les instituts nationaux et soient alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le Programme soutiennent les systèmes nationaux.

185. **177. Audit:** Le Programme sera audité chaque année, conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables sur les projets mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale.

186. **Atelier et rapport initiaux:** Un atelier de lancement du Programme aura lieu dans les deux mois suivant la signature du document de Programme par toutes les parties concernées. Cet atelier servira entre autres à:

- a) Réorienter les parties prenantes du Programme vers la stratégie du Programme et discuter de tout changement dans le contexte global qui influence la mise en œuvre du Programme;
- b) Discuter des rôles et responsabilités de l'équipe de Programme, y compris les lignes de communication et des mécanismes de résolution des conflits;
- c) Revoir le cadre de résultats et finaliser les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de suivi;
- d) Discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapport, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de S & E; identifier les instituts nationaux / régionaux à impliquer dans le suivi et l'évaluation au niveau du Programme; discuter du rôle des parties concernées dans le suivi et l'évaluation;
- e) Mettre à jour et examiner les responsabilités pour le suivi des divers plans et stratégies du Programme, y compris le registre des risques; le plan de gestion environnementale et sociale et autres exigences de sauvegarde; la stratégie de genre; la stratégie de gestion des connaissances et d'autres stratégies pertinentes;
- f) examiner les procédures de présentation de l'information financière et les exigences obligatoires, et convenir des modalités de la vérification annuelle; et
- g) Planifier les réunions du Comité de Pilotage du Programme et finaliser le plan de travail annuel de la première année.

187. Le gestionnaire de Programme préparera le rapport de démarrage au plus tard un mois après l'atelier de démarrage. Le rapport de démarrage sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et sera approuvé par le Comité de Pilotage du Programme.

188. **Examen à mi-parcours indépendant :** Un processus d'examen à mi-parcours indépendant débutera après la soumission du deuxième rapport d'évaluation annuelle interne du Programme et le rapport sur l'examen à mi-parcours sera soumis au PNUD la même année que le troisième rapport d'évaluation annuelle interne du Programme. Les résultats et les réponses de l'examen à mi-parcours décrits dans la réponse du Management seront incorporés en tant que recommandations pour une mise en œuvre améliorée pendant la dernière moitié de la durée du Programme. Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport d'examen à mi-parcours suivront les modèles et directives standard élaborés par le BIE du PNUD pour les projets financés par le PNUD. Comme indiqué dans cette orientation, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront recrutés pour entreprendre la mission seront indépendants des organismes qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à la prestation de conseils sur le projet à évaluer.

189. 184. Une évaluation finale (TE) aura lieu à l'achèvement de tous les principaux produits et activités du programme. Le processus d'évaluation terminale débutera trois mois avant la clôture opérationnelle du Programme, permettant à la mission d'évaluation de continuer pendant que l'équipe du Programme est encore en place, tout en s'assurant que le Programme est suffisamment proche pour que l'équipe d'évaluation puisse en tirer des conclusions.

190. **La durabilité du Programme :** Le Coordonnateur du Programme demeurera sous contrat jusqu'à ce que le rapport sur l'Évaluation finale et la réponse du Management aient été finalisés. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'ETI suivront les modèles standards et les directives préparées par le Bureau d'Évaluation du PNUD. Comme indiqué dans cette orientation, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront recrutés pour entreprendre la mission seront indépendants des organismes qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à la prestation de conseils sur le Programme à évaluer.

IX. EXIGENCES OBLIGATOIRES DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION ET BUDGET

Tableau 5: Budget du plan de suivi et d'évaluation du projet SAP Guinée

GEF M&E requirements	Primary responsibility	Indicative costs to be charged to the Project Budget ² (US\$)		Time frame
		GEF grant	Co-financing	
Atelier de lancement du projet	Bureau Pays du PNUD	NA		Dans les deux mois suivant la signature du document de projet
Rapport de l'atelier de lancement	Coordonnateur du Projet	None	None	Deux semaines après l'atelier de lancement
Standard UNDP monitoring and reporting requirements as outlined in the UNDP POPP	UNDP Country Office	None	None	Quarterly, annually
Monitoring of indicators in project results framework	Project Manager	NA		Annually
Project Implementation Report (PIR)	Project Manager and UNDP Country Office and Project team	None	None	Annually
NIM Audit as per UNDP audit policies	UNDP Country Office	Per year: USD 3,000 *5= 15,000		Annually or other frequency as per UNDP Audit policies
Lessons learned and knowledge generation	Project Manager			Annually
Monitoring of environmental and social risks, and corresponding management plans as relevant	Project Manager UNDP CO	None		On-going
Addressing environmental and social grievances	Project Manager UNDP Country Office BPPS as needed	None for time of project manager, and UNDP CO		
Project Board meetings	Project Board UNDP Country Office Project Manager			At minimum annually
Supervision missions	UNDP Country Office	None ³		Annually
Oversight missions	UNDP-GEF team	None		Troubleshooting as needed
Knowledge management as outlined in Outcome 4	Project Manager	USD 5,000		On-going
Learning missions/site visits	UNDP Country Office and Project team	None		To be determined.
Mid-term Tracking Tool to be updated by (add name of national/regional institute if relevant)	Project Manager	NA		Before mid-term review mission takes place.
Independent Mid-term Review (MTR) and management response	UNDP Country Office and Project team	USD 25,000		Between 2 nd and 3 rd PIR.
Tracking Tool to be updated by (add name of national/regional institute if relevant)	Project Manager	NA		Before terminal evaluation mission takes place

² Excluding project team staff time and UNDP staff time and travel expenses.

³ The costs of UNDP Country Office and UNDP-GEF Unit's participation and time are charged to the GEF Agency Fee.

GEF M&E requirements	Primary responsibility	Indicative costs to be charged to the Project Budget ² (US\$)		Time frame
		GEF grant	Co-financing	
Independent Terminal Evaluation (TE) included in UNDP evaluation plan, and management response	UNDP Country Office and Project team and UNDP-GEF team	USD 30,000		At least three months before operational closure
Translation of MTR and TE reports into English	UNDP Country Office	NA		
TOTAL indicative COST Excluding project team staff time, and UNDP staff and travel expenses		75,000 soit 1.50%		

VIII. GOVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION

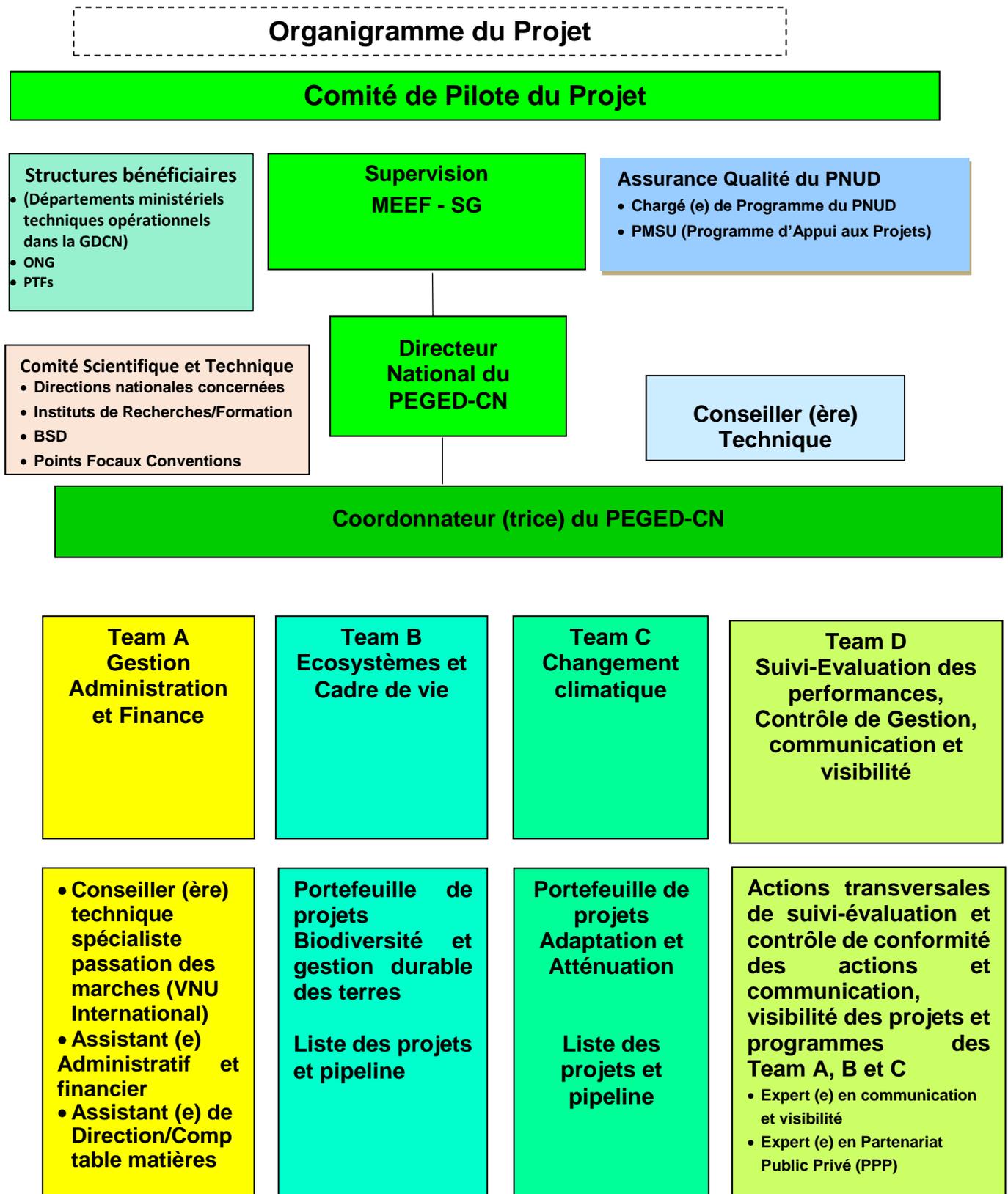
191. Le Programme sera exécuté sur une période de cinq ans (60 mois). Sa mise en œuvre se fera conformément aux politiques et procédures du PNUD sous la modalité d'exécution nationale (NEX/NIM). Le partenaire d'exécution de ce Programme sera le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) à travers le Secrétariat Général du Ministère (SG). Les partenaires de mise en œuvre sont les Ministères en charge des Transports, de l'Hydrologie, de l'Energie, l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage, des Mines, de la Recherche Scientifique. Le PNUD fera le suivi de la mise en œuvre du projet et de la réalisation des résultats du projet, veillera à la bonne utilisation des fonds du PNUD et du Gouvernement. La supervision opérationnelle quotidienne sera assurée par le Bureau Pays de PNUD, et la supervision stratégique par le Conseiller technique régional PNUD (CTR) responsable pour le projet. Le Bureau Pays du PNUD sera responsable de : (i) la fourniture de services financiers et d'audit au projet (contribution du PNUD et du Gouvernement) (ii) le recrutement et les contrats du personnel du projet; (iii) la surveillance des dépenses financières liées aux budgets du projet; (iv) désignation des vérificateurs et des évaluateurs financiers indépendants; et (v) veiller à ce que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, soient effectuées en stricte conformité avec les procédures NEX/NIM. Les organisations (ONG/OSC) seront représentées au sein du comité de pilotage du Programme et seront responsabilisées pour la livraison de certains produits spécifiques. Une copie de la proposition des termes de référence (TdR) du Programme indiquant les rôles chacun des membres de l'équipe et des structures du Programme se trouve à l'Annexe D.

192. Le Coordonnateur National du Programme sera recruté conformément aux procédures de la modalité NEX/NIM sous la supervision du PNUD. Le partenaire d'exécution sera chargé d'établir des accords de collaboration avec les institutions et les organisations qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre du Programme. Il sera responsable du suivi et de l'évaluation et de tous les rapports financiers et techniques soumis au PNUD-Guinée.

193. Le Directeur National du Programme sera désigné par le MEEF pour assurer la supervision administrative, technique et financière du Programme. Le Directeur National du Programme dépend de la structure de tutelle du Programme. Chaque Projet aura une Unité de Gestion dirigée par un Coordonnateur National de projet, sous la Direction technique d'un Directeur National de projet Désigné par le Ministère de Tutelle du projet.

194. Le Comité de Pilotage du Programme (CPP) est un organe d'orientation stratégique et de supervision de la mise en œuvre du Programme. Il approuve, sur la durée de vie du Programme, le Programme de Travail Annuel (PTA) et joue un rôle décisif dans l'approbation du bilan d'exécution technique et financière du Programme et dans le suivi-évaluation en s'assurant de la qualité des processus et des produits. Il utilise les évaluations comme moyen d'amélioration des performances dans la gestion du Programme. Le CPP est créé par Arrêté Ministériel de la tutelle technique du Programme. Il regroupe l'ensemble des partenaires stratégiques du Programme et est présidé par le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts assurant la tutelle technique du Programme. Les partenaires techniques et financiers y participent comme observateurs avec la présence d'une représentation des ONG.

La structure de l'organisation du Programme est la suivante :



ANCRAGE, ORGANIGRAMME ET REPARTITIONS DES TACHES DES UNITES DU PGDCN

Ancrage institutionnel du dispositif du Programme de Gestion durable du capital naturel

195. Le Programme de Gestion Durable du Capital Naturel est une structure mise en place par le PNUD, en partenariat avec le MEEF, pour renforcer les capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel à travers le renforcement des performances dans la mobilisation des ressources et la gestion des projets et programmes suivant la modalité d'exécution nationale NEX ou *Nationally Implemented Modality* (NIM). Il s'agit ainsi d'un Programme d'appui institutionnel dans la mise en place d'un environnement favorable au développement durable, la mise en œuvre des projets et programmes suivant la modalité d'exécution nationale et la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des missions environnementales et de développement durable.

196. Puisque travaillant à élaborer et à mettre en œuvre des projets dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, en plus de ceux portant sur l'environnement et le développement durable, l'ancrage du Programme est proposé au niveau du Cabinet du MEEF sous la supervision directe du Secrétaire Général dudit département. Ce choix s'explique parce que le MEEF a en charge les fonctions et missions normatives du développement durable. De ce fait, cette fonction confère au MEEF les normes de développement durable dans tous les secteurs de développement. A cet effet, le département en charge de l'Environnement occupe une position transversale. Le choix de l'ancrage directement au Cabinet en lieu et place des Directions offre plus de perspectives car le portefeuille des projets dépasse de loin les compétences d'une seule Direction Technique Nationale et couvre un spectre très large d'activités embrassant tous les secteurs impliqués dans le développement durable (Secteur Primaire, Secondaire et Tertiaire).

Organisation structurel du Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel

197. De l'analyse du dispositif actuel et des cibles nécessaires à réaliser dans le cadre d'une effective atteinte des résultats du CPD, il ressort que le présent dispositif technique repose uniquement sur une cellule ou unité Changement Climatique. Cette unité est en charge aussi bien de l'atténuation, de l'adaptation et de la gestion durable des terres. Cette charge semble trop lourde pour générer les résultats attendus car qui trop embrasse mal étreint. Pour ainsi alléger la charge de cette cellule/unité et améliorer son efficacité dans la supervision de la mise en œuvre des projets et programmes du portefeuille, il est proposé la création de deux nouvelles unités se présentant comme suit:

Unité Ecosystèmes/Cadre de Vie

198. Cette unité aura en charge la conservation de la biodiversité, la gestion durable des terres et l'amélioration du cadre de vie aussi bien en milieu rural et qu'en milieu urbain. La mise en place de cette unité permettra un meilleur positionnement dans la préparation d'un dialogue constructif d'engagement des Directions Nationales en charge des Aires Protégées, de l'Energie et de la Gestion Durable des Terres pour la mobilisation des fonds STAR du FEM 7 dont le *replenishment* est attendu très prochainement, à travers la formulation d'un projet d'envergure nationale multifocal area sur les 3 guichets portant sur la conservation de la biodiversité, la gestion durable des terres et l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre. En se positionnant très tôt sur un multifocal area sur la base d'un PIF, la Guinée pourra avoir les chances de profiter du fonds portant sur la gestion durable des forêts dans le cadre du *incentive mechanism* représentant 50% des fonds mobilisés. Avec un quota de 10 millions USD, le bonus sera de 5 millions USD ce qui fera un projet de 15 millions USD au profit de la gestion durable des écosystèmes.

199. Cette seconde unité du Programme prendra également en charge la gestion des déchets et sera ainsi de nature à contribuer à l'atteinte de la cible 2.4.2 du CPD abordant une différente thématique sur la gestion des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et régional. Cette unité pourra être positionnée sur la mobilisation des fonds à travers le guichet POPS du FEM dont le *replenishment* est également attendu très prochainement cette année. Là aussi, il s'agit d'engager très tôt les parties concernées dans les perspectives de gestion des produits dangereux comme le mercure (Convention de Minamata) et le cyanure largement utilisés dans l'orpaillage traditionnel pour un développement durable mais aussi sur les métaux lourds comme le plomb. Du fait que ces produits dangereux sont déversés dans les cours d'eau, les possibilités d'un Programme sous régional avec le Mali et le Sénégal sont à envisager.

200. Cette unité aura en charge la supervision de l'élaboration des PTA et des Plans d'Achats annuels des projets et programmes concernés par les domaines de compétences de l'unité ainsi que la fourniture à temps des rapports trimestriels et la transmission des demandes d'avances de fonds à la suite de la vérification de conformité des dépenses. La fourniture à temps des rapports annuels et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme ainsi que des plans d'actions prioritaires dans chacune des 4 régions naturelles de la Guinée sera à la charge de cette seconde unité.

201. Dans cette même optique, la fourniture à temps des rapports sur le PIR et le METT des projets et programmes concernés dans les domaines thématiques de l'unité sont à la charge de ce dispositif.

Unité Changement Climatique

202. Cette unité déjà en place est chargée aussi bien de la gestion de l'adaptation que de l'atténuation. Elle aura en charge la gestion technique des projets et programmes du portefeuille Gestion durable du capital naturel portant sur cette thématique du changement climatique. La mobilisation des ressources concernant cette thématique sera également assurée par cette unité avec l'assistance du Chargé de Programme du PNUD portant sur le pilier gestion durable du capital naturel. L'élaboration des PTA et des plans d'achats annuels et le suivi technique des réalisations de chacun des projets du portefeuille des projets et programmes dans les domaines considérés incombe également à cette unité en rapport avec les structures de la partie nationale dans la mise en œuvre correcte de la modalité d'exécution nationale en vue de l'atteinte effective des cibles correspondantes attendues du CPD. De même, la fourniture à temps des PTA, du Plan de *Procurement*, des PTT ainsi que des rapports trimestriels, la transmission des demandes d'avances de fonds à la suite des vérifications de conformité des dépenses des projets et programmes concernés sera à la charge de cette unité tout comme les rapports PIR et le METT des projets.

203. Parallèlement, cette unité aura en charge de la supervision technique de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de l'environnement et du développement durable ; du développement résilient au climat et sobre en émissions ; et enfin de la refonte et de l'actualisation du code de l'environnement pour être en phase avec les nouvelles politiques de développement et les engagements internationaux de la Guinée. La mise en œuvre des actions prioritaires relatives à ces stratégies sera également de la responsabilité de cette unité. La mobilisation des ressources dans les thématiques concernées sera à la charge de l'unité avec l'appui du Chargé de Programme PNUD sur la gestion durable du capital naturel.

Unité Suivi-évaluation-contrôle de conformité, communication et visibilité des résultats

204. Cette unité aura en charge des missions transversales de suivi, d'évaluation et de contrôle de conformité, de communication et de visibilité de l'ensemble des actions et résultats des projets et programmes intégrant la prise en charge des aspects d'équité de genre du portefeuille des deux unités techniques : Ecosystèmes/Cadre de Vie et Changement Climatique. Cette unité transversale aura en charge la planification, la programmation et le contrôle de qualité des projets et programmes avec des évaluations trimestrielles des réalisations intégrant l'équité de genre. L'élaboration et la mise en œuvre du tableau de bord des différentes étapes dans la gestion du cycle des projets en rapport avec les responsables des 2 unités techniques avec le *reporting* dans les plateformes ATLAS et CPS seront également à la charge de cette unité en plus de la mise en œuvre des recommandations des missions d'évaluation et d'audit ainsi que le *management response*.

205. Cette unité assurera également la communication et la visibilité des actions et des résultats de l'ensemble des projets et programmes du portefeuille GDCN. A cet effet, l'unité assistera à la mise en place d'une banque de données au niveau du BSD du MEEF.

206. Parallèlement, cette unité assurera la création et l'actualisation régulière d'un site web qui sera domicilié au Centre d'Observation et de Surveillance de l'Information Environnementale (COSIE) ou au Bureau de Stratégie et de Développement (BSD MEEF).

207. Avec la mise en place de ces trois différentes unités, les projets et programmes s'y rapportant seront mieux suivis, évalués avec des mises en œuvre effectives des mesures correctives nécessaires dans l'amélioration des performances. Dans cette nouvelle organisation et partage des tâches et des responsabilités, le portefeuille des projets et programmes du pilier Gestion durable du capital naturel sera de nature à disposer de plus importants potentiels de

delivery technique de qualité et financier. Cette répartition des tâches sera également de nature à renforcer les capacités ciblées de mobilisation des ressources pour disposer d'un portefeuille robuste et équilibré à travers les différentes thématiques de la gestion de l'environnement pour un développement durable intégrant l'amélioration du cadre de vie et ce, conformément à la diversité des cibles du sous axe 2 du CPD.

Amélioration des performances des coordonnateurs et des Responsables Administratifs et Financiers des projets et programmes comprenant l'équipe du Programme d'appui à la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale

208. Une fois le dispositif organisationnel du portefeuille bien arrimé à l'atteinte des cibles du CPD qui lui reviennent, avec une claire répartition des tâches et responsabilités au sein du dispositif du Programme de Gestion Durable du Capital Naturel, il sera par la suite question d'une amélioration des performances des coordonnateurs de projets et des RAF pour un accroissement du *delivery* tant technique que financier.

209. A cet effet, l'un des meilleurs leviers d'y arriver pourrait être la formation continue des équipes et le renouvellement des contrats annuels sur la base d'un seuil minimum de *delivery* à fixer sur la base d'une concertation avec les concernés. Globalement un taux minimum de *delivery* de 90% pourrait être proposé.

210. Dans cette optique, un Programme de fiche d'évaluation des performances individuelles des coordonnateurs et des RAF à discuter avec les équipes dans d'un atelier est proposé en annexe H.

211. Globalement, la répartition individuelle des tâches du staff, pour un effectif renforcement des capacités du *delivery* aussi bien du personnel du Programme de Gestion Durable du Capital Naturel intégrant les Coordonnateurs et des RAF des projets et programmes du portefeuille figure en annexe D.

Rôles et Responsabilités dans la Gouvernance des Projets et Programmes du portefeuille

212. **Rôles et responsabilités de la gouvernance du programme** : Le Programme sera mis en œuvre suivant la modalité d'exécution nationale, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le gouvernement de la Guinée.

213. **Ministère en charge de l'Environnement** : Le partenaire d'exécution est responsable de la gestion de ce Programme, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du Programme, la réalisation des résultats du Programme et l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le Comité de Programme (également appelé Comité de Pilotage du Programme) est chargé de prendre par consensus, les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD / partenaire d'exécution. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité de Pilotage du Programme doivent être prises conformément aux normes qui garantissent la gestion des résultats de développement, la meilleure valeur, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Au cas où un consensus ne pourrait être atteint au sein du Comité de Pilotage, la décision finale reviendrait au Directeur du Programme du PNUD. Le mandat du Comité de Pilotage du Programme figure à l'annexe D. Le gestionnaire de Programme dirigera le Programme au jour le jour au nom du partenaire d'exécution dans les limites fixées par le Conseil. La fonction de gestionnaire de Programme prendra fin lorsque le rapport final d'évaluation du Programme et d'autres documents requis par le PNUD auront été achevés et soumis au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du Programme).

214. 213. Le Coordonnateur du Programme sera assisté de trois Experts comprenant :

- Un Responsable Administratif et Financier, assisté d'un VNU chargé des achats et spécialiste de passation des marchés ;
- Un Expert Chef d'Equipe du Secteur Changement Climatique (Atténuation et Adaptation)
- Un Expert Chef d'Equipe du Secteur Ecosystème et Gestion Durable des Terres ;
- Un Expert Chef d'Equipe Chargé d'une mission transversale de Suivi-Evaluation, et de Contrôle de Conformité sur l'ensemble du dispositif ;
- Un Expert en Communication pour la visibilité des actions et résultats du Programme, sous la supervision du Team Leader chargé du Suivi-Evaluation du Programme ;

- Un Expert en Partenariat Public Privé pour faciliter l'établissement de partenariats et la mobilisation de ressources des projets, sous la supervision du Team Leader chargé du Suivi-Evaluation du Programme ;
- l'Unité de gestion du Programme, comprendra également une Secrétaire de Direction devant assurer cumulativement, les fonctions de Comptable des Matières avec un profil approprié en plus du personnel complémentaire d'appui (Chauffeurs, Nettoyement des Bureaux, Coursier) ;
- Le Chargé de Programme du PNUD fournira au besoin, d'autres garanties de qualité si nécessaire.

215. Accord sur les droits de propriété intellectuelle et utilisation du logo sur les produits livrables du Programme et divulgation d'informations : Afin d'accorder une reconnaissance appropriée au PNUD pour l'octroi de subventions, le logo du PNUD apparaîtra sur tout le matériel promotionnel, des documents écrits comme des publications développées par le Programme, et du matériel de Programme. Toute référence à des publications concernant des projets financés par le PNUD sera à considérer de manière appropriée. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD et la politique en matière de participation du public.

IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIÈRE

205. Le coût total du Programme s'élève à 6 500 000 USD. Ce coût total comprend une subvention du PNUD de 5 000 000 USD et un cofinancement en espèces du Gouvernement guinéen pour un montant de 1 500 000 USD.

Tableau 6 : Financement du Programme

Co-financing source	Co-financing type	Co-financing amount (US\$)	Planned Activities/Outputs
Government of Guinea	Cash	1, 500,000	La contribution du Gouvernement concernera la mise en œuvre des trois composantes du programme tant au titre de la mise en place d'un environnement favorable dans le financement de certains ateliers que dans les réunions de renforcement des capacités d'amélioration des performances des projets et programmes dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale
UNDP	Cash	5,000,000	Le financement du PNUD prendra en charge la mise en œuvre des activités nécessaires à l'atteinte des trois produits nécessaires au renforcement des capacités des projets et programmes dans l'amélioration des performances dans les aspects des cadres politiques stratégiques et légaux et la mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur de la GDCN
Total		6,500,000	

216. **Révision et tolérance du budget** : Conformément aux exigences du PNUD définies dans le POPP, le PNUD conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan de travail annuel global permettant au Coordonnateur du Programme de dépasser le seuil de tolérance approuvé suivant le montant du budget du programme pour l'année sans nécessiter de révision budgétaire. Si les écarts suivants se produisent, le gestionnaire de Programme demandera l'approbation du PNUD, car ces modifications sont considérées comme importantes par le PNUD :

a) Les réaffectations budgétaires entre les composantes du Programme avec des montants représentant 10% de la subvention totale du Programme ou plus ;

b) Introduction de nouveaux postes / éléments budgétaires qui dépassent 5% de l'allocation originale du PNUD. Toute dépense excédentaire encourue au-delà du montant de subvention disponible sera absorbée par les ressources TRAC du PNUD.

217. Remboursement au donateur : Si un remboursement des fonds non dépensés au est nécessaire, il sera géré directement par le PNUD.

218. **Clôture du Programme** : La clôture du Programme se fera conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP. À titre exceptionnel seulement, une prolongation sans frais au-delà de la durée initiale du Programme sera demandée aux collègues du PNUD dans le pays.

219. **Achèvement opérationnel** : Le Programme sera achevé lorsque les dernières contributions financées par le PNUD auront été fournies et que les activités connexes auront été achevées. Cela comprend l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse de la direction correspondante, ainsi que la réunion du comité de Programme sur l'examen de fin de Programme. Le partenaire de mise en œuvre, par le biais d'une décision du CPP, notifiera le bureau de pays du PNUD lorsque la fermeture opérationnelle aura été achevée. À ce moment, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions prises pour la mise à disposition de tout équipement qui reste la propriété du PNUD.

220. **Achèvement financier** : Le Programme sera fermé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies:

a) Le Programme est achevé ou a été annulé;

b) Le partenaire d'exécution a signalé toutes les transactions financières au PNUD;

c) Le PNUD a clôturé les comptes du Programme;

d) Le PNUD et le partenaire d'exécution ont certifié un rapport de livraison combiné final (qui sert de révision budgétaire finale).

221. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire d'exécution identifiera et règlera toutes les obligations financières et préparera un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents définitifs de clôture signés, y compris la confirmation des dépenses cumulatives finales et du solde inutilisé au bureau de pays du PNUD pour confirmation avant que le Programme ne soit financièrement fermé dans Atlas par le bureau de pays du PNUD.

X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

GEF Component- Outcome/Atlas Activity	Responsible Party/[1]	Fund ID	Donor Name	Atlas Budgetary Account Code	ATLAS Budget Description	Amount Year 1 (USD)	Amount Year 2 (USD)	Amount Year 3 (USD)	Amount Year 4 (USD)	Amount Year 5 (USD)	Total (USD)	Project Activities	Budget Note:
	(Atlas Implementing Agent)												
1.1. Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'environnement sont mis à jour et harmonisés	GdG/MEEF	04000	UNDP	71200	International Consultants	80 000	112 000	91 000	0	0	283 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L01
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	62 400	32 500	48 750	0	0	143 650	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L02
		04000	UNDP	71400	Contractual Services- Individual	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	120 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L03
		04000	UNDP	71 600	Travel	60 000	54 960	42 440	0	0	157 400	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L04
		04000	UNDP	72100	Contractual services companies	150 000	100 000	100 000	100 000	10 000	460 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L05
		04000	UNDP	72 200	Equipment and furniture	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L06
		04000	UNDP	72 500	Fourniture et consommables	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L07
		04000	UNDP	74 200	Editions et équipements audiovisuels	60 000	15 000	15 000	0	0	90 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L08
		04000	UNDP	75 700	Ateliers	80 000	27 000	27 000	0	0	134 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L09
						Total UNDP Produit 1	536 400	385 460	368 190	144 000	54 000	1 488 050	
	123	GOUV	72 200		Equipment and furniture	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L10
	123	GOUV	72300		Carburant et lubrifiants	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L11
	123	GOUV	73200		Location de bureaux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L12

GEF Component-Outcome/Atlas Activity	Responsible Party/[1]	Fund ID	Donor Name	Atlas Budgetary Account Code	ATLAS Budget Description	Amount Year 1 (USD)	Amount Year 2 (USD)	Amount Year 3 (USD)	Amount Year 4 (USD)	Amount Year 5 (USD)	Total (USD)	Project Activities	Budget Note:
	(Atlas Implementing Agent)												
		123	GOUV	73400	Maintenance et autres equipements	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3, 1.1.4; 1.1.5; 1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8	L13
					Total Gouv Produit 1	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	180 000		
	TOTAL PRODUIT 1						572 400	421 460	404 190	180 000	90 000	1 668 050	
1.2. Les projets et programmes d'adaptation, d'atténuation et de gestion des écosystèmes disposent de performances accrues dans le delivery des cibles du pilier GDCN	GdG/MEEF	04000	UNDP	71200	International Consultants		10 500	10 500	10 500	10 500	42 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L14
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L15
		04000	UNDP	71400	Contractual Services-Individual	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	240 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L15
		04000	UNDP	71 600	Travel	29 900	49 080	41 630	29 080	29 080	178 770	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L17
		04000	UNDP	72100	Contractual services companies	95 000	100 000	100 000	100 000	100 000	495 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L18
		04000	UNDP	72 200	Equipment and furniture	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L19
		04000	UNDP	72300	Carburant et lubrifiants	7 000	10 000	10 000	10 000	10 000	47 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L20
		04000	UNDP	72 500	Fourniture et consommables	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L21
		04000	UNDP	74 200	Editions et equipements audiovisuels	8 060	8 000	8 000	8 000	8 000	40 060	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L22
		04000	UNDP	75 700	Ateliers	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L23
							Total UNDP Produit 2	269 960	307 580	300 130	287 580	287 580	1 452 830
		123	GOUV	71600	Travel	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	85 000	2.1.1; 2.1.2; 1.1.3, 2.1.4; 2.1.5; 2.1.5	L24

GEF Component-Outcome/Atlas Activity	Responsible Party/[1]	Fund ID	Donor Name	Atlas Budgetary Account Code	ATLAS Budget Description	Amount Year 1 (USD)	Amount Year 2 (USD)	Amount Year 3 (USD)	Amount Year 4 (USD)	Amount Year 5 (USD)	Total (USD)	Project Activities	Budget Note:
	(Atlas Implementing Agent)												
					Total Gouv Produit 2	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	85 000		
		TOTAL PRODUIT 2				286 960	324 580	317 130	304 580	304 580	1 537 830		
1.3. Les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont renforcé leurs capacités en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration à l'accès au fonds climat	GdG/MEEF	04000	UNDP	71200	International Consultants		98 000	70 000		42 000	210 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	LL25
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	30 000	67 500	52 500		15 000	165 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L26
		04000	UNDP	71400	Contractual Services-Individual	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	240 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L27
		04000	UNDP	71500	VNU		60 000	60 000	60 000	60 000	240 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L28
		04000	UNDP	71 600	Travel	59 040	58 280	62 520	15 000	24 080	218 920	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L29
		04000	UNDP	72100	Contractual services companies	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L30
		04000	UNDP	75 700	Ateliers	45 000	75 000	60 000	15 000	30 000	225 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8;	L31

GEF Component-Outcome/Atlas Activity	Responsible Party/[1]	Fund ID	Donor Name	Atlas Budgetary Account Code	ATLAS Budget Description	Amount Year 1 (USD)	Amount Year 2 (USD)	Amount Year 3 (USD)	Amount Year 4 (USD)	Amount Year 5 (USD)	Total (USD)	Project Activities	Budget Note:
	(Atlas Implementing Agent)												
												3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	
	TOTAL UNDP OUTCOME 1					192 040	416 780	363 020	148 000	229 080	1 348 920		
	123	GOUV	71600	Travel	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L32
	123	GOUV	72100	Contractual services companies	27 000	427 000	327 000	227 000	127 000	127 000	1 135 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L33
				Sub-total Gouv	37 000	437 000	337 000	237 000	137 000	137 000	1 185 000		
	TOTAL OUCOME 2					229 040	853 780	700 020	385 000	366 080	2 533 920		
Project Management	GdG/MEEF	04000	UNDP	71200	International Consultants			17 500		22 500	40 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L34
		04000	UNDP	71300	Local Consultants			7 500		7 500	15 000	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L35
		04000	UNDP	71400	Contractual Services- Individual	42 600	77 400	77 400	77 400	77 400	352 200	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3, 3.1.4; 3.1.5; 3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.8; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.9; 3.1.10; 3.1.11; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13; 3.1.13; 3.1.14	L36
	GdG/MEEF	04000	UNDP	72300	Carburant et lubrifiants	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L37
		04000	UNDP	72 500	Fourniture et consommables	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L38

GEF Component-Outcome/Atlas Activity	Responsible Party/[1]	Fund ID	Donor Name	Atlas Budgetary Account Code	ATLAS Budget Description	Amount Year 1 (USD)	Amount Year 2 (USD)	Amount Year 3 (USD)	Amount Year 4 (USD)	Amount Year 5 (USD)	Total (USD)	Project Activities	Budget Note:	
	(Atlas Implementing Agent)													
		04000	UNDP	73400	Maintenance et autres equipements	10 000	7 000	7 000	7 000	7 000	38 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L39	
		04000	UNDP	74500	Audit/Imprévis	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L40	
		04000	UNDP	72 200	Equipment and furniture	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L41	
		04000	UNDP	72300	Carburant et lubrifiants	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L42	
		04000	UNDP	73200	Location de bureaux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L43	
		04000	UNDP	72400	Communication	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000		L44	
		04000	UNDP	75 700	Ateliers	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	Produits 1.1; 2.1; 3.1	L45	
		TOTAL UNDP PROJECT MANAGEMENT					105 600	137 400	162 400	137 400	167 400	710 200		
		123	GOUV	71600	Travel	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000			L46
		TOTAL GOUV PROJECT MANAGEMENT					10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000		
	TOTAL PROJECT MANAGEMENT					115 600	147 400	172 400	147 400	177 400	760 200			
TOTAL PROJECT	TOTAL UNDP					1 104 000	1 247 220	1 193 740	716 980	738 060	5 000 000			
	TOTAL GOUVERNEMENT					100 000	500 000	400 000	300 000	200 000	1 500 000			
	TOTAL PROJECT					1 204 000	1 747 220	1 593 740	1 016 980	938 060	6 500 000			

Notes budgétaires

Budget Note:	Notes budgétaires
L01	D'un montant de 283,000 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre un total de 10 consultants internationaux (CI) @ 700 US\$ par jour, dont 5 en année 1, 3 en année 2 et 2 en année 3 pour la réalisation des études portant sur les cadres stratégiques, politiques et légaux dans la gestion du Capital Naturel
L02	Pour un montant de 143,650 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne porte, sur les fonds du PNUD, sur au total 12 consultants nationaux (CN) au taux de 250 US\$ par jour dont 7 en année 1, 2 en année 2 et 3 en année 3 pour appuyer les travaux des CI dans la réalisation des études portant cadre politiques, stratégiques et légaux dans la GDCN
L03	D'un montant de 120,000 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre sur les fonds du PNUD, le salaire du Team Leader Changement Climatique de l'Equipe C de l'Organigramme avec possibilités de paiement par les projets
L04	Pour un montant de 157,400 US\$; cette ligne couvre, sur les fonds du PNUD, les frais de missions des consultants internationaux et nationaux ainsi que des agents de la partie nationale devant les accompagner et intégrant les chauffeurs, pour la conduite des actions nécessaires à l'atteinte du produit 1.1 du CPD portant sur la GDCN
L05	D'un montant de 460,000 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne porte sur les prestations de services de compagnies, cabinets, d'ONG et Entreprises dans les stratégies de mobilisation des ressources, Année 1 à 5.
L06	Pour un montant de 50,000 US\$, cette ligne couvre sur les fonds du PNUD, les équipements de mobiliers de bureau au profit de l'Unité de Gestion du Programme, sur chacune des 5 années au profit du produit 1.1 du CPD concernant la GDCN
L07	D'un montant de 50,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne porte sur les consommables de bureaux, papier, encore photocopie et reluire des documents
L08	Pour un montant de 90,000 US\$, cette ligne couvre sur les fonds du PNUD, la visibilité des réalisations, l'acquisition et la gestion des frais de communication, A1, A2 et A3
L09	Avec un montant de 134,000 US\$, cette ligne couvre l'organisation d'une série de 12 ateliers pour la validation des études pour un total de 6 ateliers en A1, 3 en A2 et 3 en A3.
L10	D'un cout global de 15,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement, cette ligne coure les besoins d'équipement complémentaire des locaux devant servir de bureaux au Programme pour l'ensemble des 5 années au profit de l'atteinte du produit 1.1.
L11	Sur les fonds du Gouvernement, cette ligne couvre un montant total de 25,000 US\$ pour l'acquisition de carburant et lubrifiants pour les missions de supervision et de contrôle des réalisations physiques et financières des projets et programmes durant les 5 ans de mise en œuvre du Programme
L12	Pour un montant total de 15,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement, cette ligne couvre la location de bureaux au profit du Programme pour chacune des 5 années de mise en œuvre du Programme
L13	D'un montant de 125,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement cette ligne porte sur l'entretien des équipements et des bâtiments pour l'ensemble des 5 années de mise en œuvre du Programme
L14	Pour un montant global de 42,500 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les besoins d'appuis ponctuels de consultants internationaux à raison d'un CI de 15 jours @ 700 US\$/jour pour assister le dispositif dans l'amélioration des performances de delivery des projets et programmes pour chacune des 5 années de mise en œuvre du Programme @ 15 jours par année au taux de 700 US\$/jour.
L15	D'un montant global de 75,000 US\$ sur les fonds du PNUD, CN en rapport aux CI pour assister le dispositif dans l'amélioration des performances de delivery des projets et programmes pour chacune des 5 années de mise en œuvre du Programme @ 15 jours par année.
L16	Pour un montant de 240,000 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne coure le salaire pour les 5 ans, du Team Leader Gestion Administrative et Financière et du Team Leader Suivi-Évaluation et contrôle de conformité avec possibilités de paiement par les projets
L17	Pour un montant de 178,770 US\$; cette ligne couvre, sur les fonds du PNUD, les frais de missions des consultants internationaux et nationaux ainsi que des agents de la partie nationale devant les accompagner et intégrant les chauffeurs dans la conduite des actions nécessaires à l'atteinte du produit 2.1 du CPD portant sur la GDCN
L18	D'un montant de 495,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les besoins d'appui aux initiatives publiques, privées et de la société civile dans le secteur de la GDCN, A1 à A5.
L19	Pour un montant de 25,000 US\$, cette ligne couvre sur les fonds du PNUD, les équipements de mobiliers de bureau au profit de l'Unité de Gestion du Programme, sur chacune des 5 années au profit du produit 2.1 du CPD concernant la GDCN
L20	Sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre un montant total de 47,000 US\$ pour l'acquisition de carburant et lubrifiants pour les missions de supervision et de contrôle des réalisations physiques et financières des projets et programmes durant les 5 ans de mise en œuvre du Programme au titre de l'atteinte du produit 1.2 du CPD concernant la GDCN
L21	D'un montant de 10,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne porte sur les consommables de bureaux, papier, encore photocopie, encre photocopie et reluire des documents au titre des activités nécessaires à l'atteinte du produit 1.2
L22	D'un montant total de 40,060 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les besoins d'édition et de publication pour la vulgarisation des documents sur les meilleures pratiques intégrant la vulgarisation des disposition du manuel des procédures

Budget Note:	Notes budgétaires
L23	D'un montant total de 300,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre pour les 5 ans, l'organisation des ateliers de revue trimestrielle, semestrielle et annuelle et de renforcement des capacités des acteurs concernés dans l'amélioration des performances de delivery
L24	D'un montant de 85,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement, cette ligne couvre les frais de missions de supervisions et de contrôle des réalisations physiques et financières des projets et programmes dans le secteur de la GDCN intégrant les missions du Comité de Pilotage du Programme
L25	D'un cout global de 210,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne porte sur le recrutement pendant les 5 ans, de 16 CI pour la réalisation de 12 notes conceptuelles de de 12 documents de projets au titre de la mobilisation des ressources @700 US\$ par jour dont 3 CI en A1, 2 CI en A2, et 1 CI en A5 pour anticiper sur la formulation d'un nouveau document de projet au titre du prochain cycle de coopération 2023-2027
L26	D'un cout global de 165,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne porte sur le recrutement pendant les 5 ans, de 29 CN pour une contribution à la réalisation de 11 notes conceptuelles de 11 documents de projets en rapport avec les CI au titre de la mobilisation des ressources @250 US\$ par jour dont 4 CN en A1, 9 CN en A2, 7 CN en A3 et 2 CN en A5 pour anticiper sur la formulation d'un nouveau document de projet au titre du prochain cycle de coopération 2023-2027. Les études concernent 3 documents de projets en A1, 4 en A2, 3 en A3 et 1 en A5
L27	D'un montant global de 240,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre le salaire pour les 5 ans, du Team Leader Ecosystèmes et Gestion Durable des Terres avec possibilités d'être payés par les projets et programmes de ce portefeuille
L28	Pour un montant global de 240,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les couts d'un VNU Senior, Conseiller Technique chargé des passations des marchés avec possibilités d'être payé par les projets
L29	Pour un montant de 218,920 US\$, cette ligne couvre, sur les fonds du PNUD, les frais de missions des consultants internationaux et nationaux ainsi que des agents de la partie nationale devant les accompagner et intégrant les chauffeurs dans la conduite des actions nécessaires à l'atteinte du produit 1.3 du CPD portant sur la GDCN dans la mobilisation des ressources
L30	D'un montant de 50,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les besoins d'appuis ponctuels à la mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur de GDCN
L31	Avec un montant de 225,000 US\$, cette ligne couvre l'organisation d'une série de 11 ateliers pour la validation des études portant sur la formulation participative des 11 documents de projets ainsi que des ateliers décentralisation au titre des actions d'engagement des parties prenantes lors des exercices de développement des projets du pipeline et la formation du Staff
L32	D'un montant de 50,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement, cette ligne couvre les frais de missions de supervisions et de contrôle dans la formulation des projets et programmes dans le secteur de la GDCN
L33	D'un montant de 1,135,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement, cette ligne couvre les frais de construction et d'équipement d'un bâtiment servant de bureaux pour les projets et de salles polyvalentes et des cabinets pour monter des projets qui contribuent aux résultats du Pilier 4 du PNDES
L34	D'un cout total de 40,000 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les paiements de 2 CI dont l'un en A3 pour l'évaluation à mi-parcours du Programme et l'autre en A5 pour l'évaluation finale du Programme
L35	D'un montant total de 15,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les paiements de 2 CN pour appuyer les CI dans les missions d'évaluation à mi-parcours et finale du Programme
L36	D'un montant de 352,200 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre pour la période de mise en œuvre du Programme, le salaire du Coordonnateur du Programme, 1 Secrétaire, 3 Chauffeurs, 1 Coursier et 1 agent de nettoyage des bureaux
L37	Sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre un montant total de 50,000 US\$ pour l'acquisition de carburant et lubrifiants pour les missions de supervision et de contrôle des réalisations physiques et financières des projets et programmes durant les 5 ans de mise en œuvre du Programme au titre des actions de l'Unité de Gestion du Programme
L38	D'un montant de 50,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre pour les 5 ans les besoins en consommables de bureaux, papier, encre photocopie, encre photocopie et reliure des documents au titre des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'UGP
L39	D'un montant de 38,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne porte sur l'entretien des équipements et des bâtiments pour l'ensemble des 5 années au profit de l'UGP
L40	D'un montant de 25,000 US\$, sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les frais annuels d'audit du Programme GDCN et les imprévus
L41	D'un cout global de 50,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre les besoins d'équipement complémentaire des locaux devant servir de bureaux au Programme et l'ensemble des 5 années au profit l'UGP
L42	Sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre un montant total de 25,000 US\$ pour l'acquisition de carburant et lubrifiants pour les missions de supervision et de contrôle par l'UGP des réalisations physiques et financières des projets et programmes durant les 5 ans de mise en œuvre du Programme
L43	Pour un montant total de 15,000 US\$ sur les fonds du PNUD, cette ligne couvre la location de bureaux au profit du Programme pour chacune des 5 années de mise en œuvre du Programme
L44	Pour un montant total de 25,000 US\$, cette ligne porte sur les frais de communication, internet et site web du programme pour la visibilité des acquis
L45	D'un montant de 25,000 US\$, cette ligne couvre l'organisation des ateliers des réunions trimestrielles, semestrielles et annuelles suivie de visites de terrain dans le cadre des échanges d'expériences et de partage des meilleures pratiques
L46	D'un montant de 50,000 US\$ sur les fonds de cofinancement du Gouvernement, cette ligne couvre les frais de missions de supervisions et de contrôle des projets du portefeuille GDCN par l'UGP intégrant les missions des membres du CP

XI. ANNEXES REQUISES

[Annex A: Plan de Travail Pluriannuel du Programme](#)

[Annex B: Plan de Suivi du Programme](#)

[Annex C: Plan d'Evaluation du Programme](#)

[Annex D: Termes de Référence de l'Equie du Programme, du Coordonnateur, des Equipes et du Personnel d'Appui](#)

[Annex E: Sauvegarde Environnemental et Social du PNUD \(SESP\)](#)

[Annex F: Gestion des Risques du Programme \(Country Office\)](#)

[Annex G: Lettre de cofinancement signée](#)

[Annexe H : Projets de PMD pour le Staff du Programme](#)

ANNEXES REQUISES

ANNEXE A:	Plan de Travail Pluriannuel du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel (GDCN)	2
ANNEXE B:	Plan de Suivi du Projet GDCN	7
ANNEXE C:	Plan d'Evaluation du Projet GDCN	12
ANNEXE D:	Termes de Référence de l'Equipe du Projet PGDCD et des projets du portefeuille	13
ANNEXE E:	Sauvegarde Environnementale et Sociale du PNUD (SESP)	30
Annexe F:	Gestion des Risques du Projet GDCN (Bureau Pays du PNUD)	40
ANNEXE G:	Lettre de cofinancement	42
ANNEXE H:	Projet de PMD de l'equipe du Projet GDCN et des projets du portefeuille	43

EXPECTED OUTPUTS	Activités planifiées	Parties Responsables	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
			T1	T2	T3	T4																
	1.3.9. Appuyer la formulation du projet énergies renouvelables et cadre de vie	UGP					X	X	X	X	X											
	1.3.10. Appuyer la formulation du projet Programme Résilience et adaptation des communautés au changement climatique	UGP			X	X	X	X	X													
	1.3.11. Appuyer la formulation du Programme Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles	UGP			X	X	X	X	X													
	1.3.12. Appuyer la formulation d'un document de projet sur la mobilisation des ressources du fonds STAR du GEF7	UGP				X	X	X	X													
	1.3.13. Appuyer le développement d'un projet de gestion des déchets	UGP					X	X	X	X												
	1.3.14. Appuyer la formulation d'un projet sur guichet Eaux Internationales	UGP							X	X	X	X										
	1.3.15. Appuyer la formulation d'un projet au titre du prochain cycle de coopération (CPD)	UGP																		X	X	X
PROJECT MANAGEMENT	Coordination et gestion du projet	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
	Recruter et mettre en service l'équipe projet	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
	Acquérir les fournitures de bureaux	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				

EXPECTED OUTPUTS	Activités planifiées	Parties Responsables	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
			T1	T2	T3	T4																
	Acquérir les équipements de communication	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Maintenir et entretenir les équipements	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Acquérir le carburant nécessaire aux missions	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Audit, Suivi et Evaluation	UGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					

ANNEXE B: Plan de Suivi du Projet GDCN

Suivi	Indicateur	Description	Sources des données/Méthode de Collecte	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
<p>Project objective : Renforcer les performances des projets et programmes à la gestion durable du capital naturel suivant la modalité d'exécution nationale</p>	Indicateur 1	IRRF 2.4.2 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariats ayant un financement pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et régional et local	Observations directes des nouveaux mécanismes de partenariats dans la GDCN	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	Les bonnes performances dans la gestion durable du capital naturel sous la modalité d'exécution nationale encouragent les autres Agences du SNU et des PTFs à rallier le dispositif mis en place pour une meilleure performance des projets NEX dans la prise en charge harmonisée des plus hautes priorités nationales de développement
	<p>Les cadres, politiques et stratégies légaux et réglementaires sur l'environnement sont mis à jour et harmonisés</p>	Indicateur 2	Une stratégie nationale de l'Environnement et du développement durable assortie de 4 plans d'actions régionaux est élaborée, adoptée et en cours de mise en œuvre a1: Nombre de stratégie nationale a2: Nombre de plan d'actions prioritaires régionaux	Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie nationale de développement durable et de son opérationnalisation sur le terrain à travers les 4 plans d'actions prioritaires régionaux	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF
Indicateur 3		Une stratégie nationale de développement résilient au climat et sobre en émissions, assortie de 4 plans d'actions régionaux est élaborée, adoptée et en cours de mise en œuvre	Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie nationale sur le changement	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	La coopération des ministères sectoriels et du secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie est effective dans l'application des options prioritaires d'adaptation et d'atténuation

Suivi	Indicateur	Description	Sources des données/Méthode de Collecte	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
			climatique et de son opérationnalisation sur le terrain à travers les 4 plans d'actions prioritaires régionaux				
	Indicateur 4	Une stratégie nationale de promotion de l'écotourisme assortie de 4 plans d'actions régionaux est élaborée, validée et en cours de mise en œuvre	Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la stratégie nationale de promotion de l'écotourisme et de son opérationnalisation sur le terrain à travers les 4 plans d'actions prioritaires régionaux	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	Les populations ont des profits durables dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'écotourisme
	Indicateur 5	Indicateur 5 : Le code de l'environnement est actualisé par rapport aux engagements internationaux et aux défis nationaux de développement durable	Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du nouveau code de l'Environnement et de son opérationnalisation à travers le décret d'application (Partie réglementaire)	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	La coopération des structures du développement économique et social dans le respect des normes environnementales est effective

Suivi	Indicateur	Description	Sources des données/Méthode de Collecte	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
<p>Les projets et programmes d'adaptation, d'atténuation et de gestion des écosystèmes disposent de performances accrues dans le delivery des cibles du pilier GDCN</p>	<p>Indicateur 6</p>	<p>Indicateur 6 : Nombre de projets du portefeuille Gestion Durable du Capital Naturel effectivement alignés aux cibles du CPD avec inscription des contributions dans les PTA et PTT</p>	<p>Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du nouveau code de l'Environnement et de son opérationnalisation à travers le décret d'application (Partie réglementaire)</p>	<p>Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique</p>	<p>UGP du Projet</p>	<p>Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF</p>	
	<p>Indicateur 7</p>	<p>Indicateur 7 : Nombre de projets/programmes avec des capacités de <i>delivery</i> au moins maintenues à 90%</p>	<p>Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du nouveau dispositif dans le renforcement des performances dans le delivery</p>	<p>Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique</p>	<p>UGP du Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	<p>L'efficacité de l'initiative encourage d'autres Agences du SNU et des PTFs à institutionnaliser les services du projet en Cellule Bureau, Office ou Agence</p>

Suivi	Indicateur	Description	Sources des données/Méthode de Collecte	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
	Indicateur 8	Indicateur 8: Nombre de projets/programmes relevant de la Gestion Durable du Capital Naturel avec un dispositif opérationnel de programmation du suivi-évaluation, contrôle conformité, mise en œuvre et communication des étapes clés de gestion du cycle des projets/programmes	Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du nouveau dispositif dans le renforcement des performances dans la mobilisation des ressources	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	
Les institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont renforcé leurs capacités en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration à l'accès au fonds climat	Indicateur 9	Nombre de projets du pipeline équilibré à travers les divers guichets et couvrant un total de 60 millions USD au profit du pilier GDCN du nouveau CPD	Observation directe/Rapports et enquêtes auprès des groupes et des secteurs sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du nouveau dispositif dans le renforcement des performances dans la mobilisation des ressources	Collecte annuelle des données sur les performances du projet dans l'atteinte des cibles du cadre logique	UGP du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MEEF/MT/MP/ME/MA/MM/MP/Rapports des projets du portefeuille GDCN/Rapports Evaluation CPD/IRRF 	
Revue à Mi-Parcours (Seulement pour les Projets de Grande Taille)	N/A	N/A	A indiquer dans le Plan de S/E du rapport de lancement du projet	Au plus tard à la fin de la deuxième année	Evaluation indépendante	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du Projet; Rapports annuels du Ministère en 	

Suivi	Indicateur	Description	Sources des données/Méthode de Collecte	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
						charge de l'Environnement	
Risques environnementaux et sociaux et plan de gestion des risques	N/A	N/A	Plan de Sauvegarde Environnemental et Social Actualisé	Annuellement	Evaluation indépendante UGP et Bureau Pays du PNUD	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du Projet; • Rapports annuels du Ministère en charge de l'Environnement 	

ANNEXE C: Plan d'Evaluation du Projet GDCN

Titre de l'Evaluation	Date planifiée de démarrage Mois/Année	Date planifiée de fin Mois/Année	Actions Intégrées au Plan d'Evaluation du Bureau Pays	Budget pour les consultants	Autre Budget, (par exemple Voyages et Visites etc.)	Budget pour la traduction
Evaluation indépendante à Mi-Parcours et les Réponses du Management	May 2020	July 2020		25,000 USD		5,000
Evaluation Indépendante Finale intégrée dans le Plan d'Evaluation du PNUD ainsi que les Réponses du Management	March 2022	May 2022		30,000 USD		
Budget Total Evaluation				55,000 USD		

I. DIRECTIONS TECHNIQUES NATIONALES SERVANT DE DIRECTEURS NATIONAUX DES PROJETS COMPRENANT LA GDCN

1) Composition :

Les Directions Techniques Nationales qui sont étroitement associées à toutes les étapes de la réalisation des activités du projet GDCN sont notamment les Directions chargées des Eaux et Forêts, des Parcs Nationaux, de l'Elevage, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Hydrologie, de l'Ecotourisme. Les autres directions nationales seront sollicitées en cas de besoin. En raison de sa position transversale, le SG/BSD du MEEF assure les fonctions de tutelle technique et de Directeur National du projet de GDCN

2) Missions et tâches :

Contribuent à travers ses structures et démembrements de terrain, à l'aménagement, à la gestion durable du capital naturel intégrant 1) Résultat 2.4 : Les ménages des villes et villages ciblés ont un meilleur accès aux technologies de substitution, aux énergies renouvelables et à un environnement propice à un mode de vie sain. Résultat 2.5 : Les groupes les plus vulnérables possèdent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation au changement climatique; 2) Résultat 2.5 : Les groupes les plus vulnérables possèdent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation au changement climatique ; 3) Résultat 2.6 : L'environnement national et les institutions de gestion des ressources naturelles ont renforcé les capacités de mobilisation des ressources et amélioré l'accès aux ressources pour les questions climatiques

- Assurent la présidence du Comité de Pilotage (CP)
- participent à la planification stratégique, à la programmation des différentes activités du projet ;
- mettent à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre ;
- participent au suivi, l'évaluation des activités du projet et la communication ;
- assument une coresponsabilité dans la réalisation des activités et l'atteinte des résultats attendus ;
- appuient la mise en place et l'exécution des activités liées à l'intensification et à la diversification des systèmes de production.

3) Modalités d'intervention :

- élaboration de protocoles d'accord formalisant l'intervention ;
- intervention ponctuelle en fonction des besoins et capacités requises pour l'exécution des tâches et d'activités spécifiques relevant de leurs domaines de compétences respectifs ;
- interventions en tant qu'entités de suivi, de contrôle qualité, de communication et visibilité des actions des opérateurs prestataires d'actions de terrain dans le cadre du faire-faire.

II. PERSONNEL DU PROJET GESTION DURABLE DU CAPITAL NATUREL

1. COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET :

Fonctions et tâches :

Sous la supervision du Chargé de Programme Environnement et Développement Durable du PNUD, le Coordonnateur du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel, basé à Conakry dans le cadre de l'assistance à la mise en œuvre de la Modalité d'Exécution Nationale en vue d'un renforcement des performances de delivery, assure :

- l'administration, l'exécution et la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- l'administration, l'exécution, le coaching et le leadership au profit de l'ensemble des projets et programmes du portefeuille Gestion Durable du Capital Naturel ;
- la conception, la planification, le suivi et l'évaluation du programme et la communication en collaboration avec les assistants ainsi qu'avec d'autres partenaires intéressés dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité NIM;
- la coordination du partenariat avec les Ministères de Tutelles des Projets et Programmes en rapport avec les membres du Comité de Pilotage (CPP) dans l'amélioration du delivery des projets et programmes;
- l'intégration, la coordination et l'animation des membres de l'équipe qui travaillent à la réalisation des objectifs dont il est responsable. Il anime également les plateformes thématiques de concertations sur l'appui institutionnel dans la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale ;
- la mobilisation des ressources et l'obtention des résultats attendus du projet pour le développement du secteur.

Profil requis

- Avoir au moins un diplôme Master of Science en Gestion des Ressources Naturelles ou équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion et la planification de projets et programmes de développement, l'adaptation aux effets adverses du changement climatique et la gestion durable des terres;
- Avoir une bonne connaissance des mécanismes et procédures du PNUD et du FEM et de la modalité d'exécution nationale;
- Avoir une expérience dans l'élaboration et l'exécution des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale avec une parfaite maîtrise du manuel des procédures d'exécution nationale;
- Avoir une bonne connaissance des conventions environnementales internationales et de développement durable;
- Avoir des aptitudes et des facilités de communications ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, du français et de l'anglais et de quelques-unes des langues locales en Guinée

2. RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Fonctions et tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur National (trice) du Coordonnateur du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel, dans le cadre de l'assistance à la mise en œuvre de la Modalité d'Exécution Nationale en vue d'un renforcement des performances de delivery, l'Assistant (e) Administratif et Financier, basé à Conakry,

- Exécute, suivant le manuel des procédures d'exécution nationale, les tâches administratives, comptables et financières suivant les procédures de l'exécution nationale (NEX) ;

- Centralise et procède au regroupement des lots des plans de delivery pour une meilleure efficacité et célérité d'acquisition des biens et services ;
- Consolide les rapports financiers du projet et de ceux du portefeuille Gestion Durable du Capital Naturel ;
- Réalise les déclarations fiscales et sociales et fait faire les mêmes déclarations par les projets et programmes du portefeuille ;
- Gère le personnel, les contractants, et les immobilisations suivant les dispositions de la législation Guinéenne en vigueur ;
- Fournit dans les délais, les pièces justificatives des dépenses suivant les avances de fonds trimestrielles ;
- Produit les rapports financiers trimestriels suivant les délais ;
- Produit les états financiers trimestriels et annuels ;
- Etablit dans les délais requis les demandes d'alimentation du compte du projet ;
- Gère les immobilisations, les moyens matériels et logistiques ;
- Participe aux audits internes du projet.

Profil requis

- Avoir au moins un diplôme d'études supérieures en comptabilité;
- Avoir une expérience minimale de cinq ans en gestion administrative et financière de projets de développement ;
- Etre familier (e) aux procédures comptables du PNUD, d'autres PTFs comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne et des modalités de l'exécution nationale ou NEX;
- Disposer d'une connaissance avérée de la gestion des contrats et des marchés suivant les dispositions du code des marchés publics en Guinée;
- Etre disponible à la gestion des fonds d'autres Agences du SNU et des PTFs suivant les procédures d'exécution nationales
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, du français et de l'anglais ;

3. VNU INTERNATIONAL 2 : Responsable des achats dans les acquisitions de biens et services du projet

DESCRIPTION D'AFFECTATION DE JEUNE VOLONTAIRE DES NATIONS UNIES

Préambule :

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.

A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et jouent un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.

1. **Type d'affectation VNU :** Jeune Volontaire des Nations Unies international
Très Expérimenté ou un Senior
2. **Type d'affectation :** sans famille
Le type d'affectation pour les Jeunes Volontaires des Nations Unies est toujours « sans famille ».
3. **Titre fonctionnel :** Volontaire en
4. **Cadre stratégique du Programme VNU :** Choose an item.
5. **Lieu d'affectation/Pays :** Conakry avec possibilité de déplacement à l'intérieur du pays
6. **Durée :** Six (06) mois renouvelables
7. **Date présumée de début d'affectation:** A déterminer

8. Agence/Institution hôte : PNUD

9. Contexte organisationnel /Brève description du Projet :: (Sous cette rubrique trois types d'informations doivent être fournies : (1) *les autres partenaires/organisations en dehors de l'agence hôte avec lesquels le/la Jeune Volontaire sera appelé(e) à travailler ou collaborer pendant son affectation et le rôle de ces partenaires dans le processus de développement ou leur apport à la solution des problèmes que le projet veut résoudre ; (2) une brève description de l'Agence hôte dans laquelle le/la Jeune Volontaire des Nations Unies sera affecté(e) (nombre d'unités/divisions, etc.) et description et rôle des unités/départements et (3) une brève description de l'implication de l'organisation hôte dans les activités relatives à la jeunesse (si cela est pertinent).*

Les effets néfastes du changement climatique qui affectent le Haut Bassin du fleuve Niger associés aux mauvaises pratiques culturelles menacent les flux continus des avantages des services écosystémiques. Les écosystèmes risquent d'atteindre leur point de basculement si l'adaptation au changement climatique n'est pas suffisamment prise en compte.

C'est dans ce cadre que la Guinée a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Adaptation basée sur les Ecosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée », pour une durée de sept ans.

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés locales du Haut Bassin du Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique en renforçant leur résilience générale à travers une approche axée sur les écosystèmes, qui se concentre sur les bassins versants, les pratiques d'utilisation des terres et la capacité d'adaptation.

Le projet comprend deux composantes : (i) Renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes et (ii) Renforcement des capacités et des systèmes d'informations pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique au sein des plans de gestion national, régional, local, des politiques et des pratiques.

Le projet intervient dans onze (11) Communes Rurales des préfectures de Kouroussa, Faranah, Kissidougou et Mandiana où les femmes sont plus présentes dans le secteur informel en raison des charges familiales, des faibles niveaux d'éducation et des préjugés traditionnels. De plus, les efforts d'investissements de développement ont été perturbés par la Maladie à Virus Ébola.

Dans cette perspective, le Bureau pays PNUD-Guinée recherche les services d'un Volontaire des Nations Unies, Spécialiste en Planification et Gestion de Projets d'Adaptation.

10. Description des tâches :

Sous la supervision directe du Chargé de programme environnement le/la Volontaire des Nations Unies effectuera les tâches suivantes:

- Fournir des services administratifs et une coordination opérationnelle pour appuyer les activités de procurement du projet, suivant les processus standards en contribuant à l'achat effectif des biens et services suivant les PTA approuvés par le Comité de Pilotage du projet dans le cadre des Programmes de Travail Trimestriels (PTT);
- Identifier et recommander de potentiels fournisseurs et compiler les documents de support relatifs à la sélection tout en s'assurant que les procédures standards sont respectées ;
- Examiner, enregistrer et donner la priorité aux demandes d'achats, fournir un support aux demandeurs, afin de soutenir l'approvisionnement en biens et services appropriés, au coût optimal pour le projet ;
- Contribuer à la négociation des termes et conditions de contrats en collaboration avec le Senior Procurement Associate, afin d'obtenir les meilleures conditions et coûts en faveur du projet;
- Résoudre les problèmes relatifs à l'achat des biens en prenant des initiatives et tenant compte de toutes les parties prenantes en accord avec les procédures, afin de résoudre efficacement les problèmes et dans les délais;
- Servir de point Focal pour le suivi de la Préparation de toutes les acquisitions de biens et services au profit du projet suivant les procédures;
- Suivre et collecter des informations sur les allocations budgétaires des différents dossiers à traiter avec le Coordonnateur du Projet et le Chargé de Programme concerné du projet;
- Transmettre des dossiers traités (paiements avec Pos) au niveau des Finances pour paiement ;
- Suivre avec les fournisseurs (locaux et internationaux) et les sections concernées, la conformité des spécifications des achats des articles à faire au profit du projet ;
- Pour les achats nationaux et internationaux, suivre le respect des délais de livraisons des biens achetés avec les fournisseurs concernés ;
- Suivre le niveau d'évolution des dossiers de paiement des articles (Note au dossier) traités et /ou à traiter par l'unité procurement et envoyés au niveau des autres sections en rapport au Service Procurement du PNUD ;
- Être le point focal pour la préparation des demandes de création Vendor pour le projet ;
- Assurer le classement des dossiers de l'unité du Procurement du projet
- Faire toute autre tâche demandée par le superviseur.

En décrivant les tâches, bien vouloir noter que le/la Jeune Volontaire des Nations Unies sera plus dans des rôles de soutien et dans une situation d'apprentissage, par conséquent l'accent serait plus sur les tâches avec un "potentiel" pour le travail fini. Les formulations qui devraient être préférées dans la DoA devront être du genre « contribuer à soutenir, assister, participer à, en tant que membre d'une équipe, le Jeune Volontaire des Nations Unies [Indiquer ici les tâches] »..

En plus de ce qui précède, les Volontaires des Nations Unies sont encouragés à :

- Renforcer leurs connaissances et compréhension du concept du volontariat en lisant la documentation mise à disposition par le programme VNU, les publications externes et prendre activement part aux activités du programme VNU, par exemple s'impliquer dans les activités commémoratives de la Journée internationale des Volontaires (JIV), le 5 décembre.
- Se familiariser et développer toute forme de volontariat traditionnel et/ou local au niveau du pays d'accueil.
- Réfléter le type et la nature des actions volontaires qu'ils entreprennent, y compris leur participation dans les réflexions substantielles.

- Contribuer à la rédaction des articles sur les expériences de terrain à soumettre pour la publication du programme VNU/site web, bulletin et notes de presse, etc.
- Contribuer au Programme d'accueil des Volontaires des Nations Unies nouvellement arrivés dans le pays d'affectation.
- Promouvoir ou conseiller les groupes locaux dans l'utilisation des volontaires en ligne ou encourager les individus et les organisations à utiliser les services de volontaires en ligne quand cela est techniquement possible.

11. Résultats attendus:

- *(veuillez compléter les informations requises)*
- La perspective de l'âge, du genre et de la diversité (AGD) est systématiquement appliquée, intégrée et documentée dans toutes les activités tout au long de l'affectation.
- Un état des résultats atteints en matière de volontariat pour la paix et le développement pendant l'affectation, comme par exemple le nombre de volontaires mobilisés, participation aux activités et contribution au développement des capacités.

12. Qualifications/compétences requises :

Bien vouloir trouver ci-dessous quelques propositions de formulations pour les qualifications et compétences requises:

- Education/formation : (Niveau Maitrise ou 4 années de formation universitaire ou dans une Ecole d'Ingénieurs dans le domaine considéré)
- Intérêt démontré et/ou expérience dans la gestion des achats du projet avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ;
- Motivation à contribuer à la paix et au développement et à servir les autres ;
- Bonnes compétences interpersonnelles, bonnes compétences en matière de réseautage (networking) et de communication ;
- Volonté à contribuer au travail en tant que membre d'une équipe ;
- Flexibilité et ouverture à l'apprentissage et aux nouvelles expériences ;
- Respect de la diversité et adaptabilité aux autres cultures, environnements et conditions de vie ;
- Ecrire et parler couramment le Français. La connaissance de la principale langue de communication de la région d'affectation serait un atout;
- Une expérience en tant que volontaire et/ou l'expérience d'autres cultures, (par exemple: études, travail en tant que volontaire, stage) seront sérieusement prises en compte ;
- Connaissances en informatique (i.e. Word, Excel, PowerPoint, médias sociaux et autres).
- Internet

Les J Volontaires des Nations Unies doivent avoir entre 18 et 29 ans pendant toute la durée de leur affectation.

13. Attentes en matière d'apprentissage

L'apprentissage et le développement personnel constituent des éléments importants de l'affectation du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies et se dérouleront au début, pendant et après l'affectation. En situation idéale, offrir diverses opportunités d'apprentissage et de

développement personnel contribuera à renforcer les aptitudes et compétences, améliorer la qualité de l'expérience de volontariat et permettra au volontaire d'avoir une grande motivation.

Les éléments d'apprentissage du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies incluent le développement des :

- Aptitudes professionnelles : y compris les compétences spécifiques et la réflexion sur les aptitudes nécessaires à l'affectation ; les aptitudes acquises au travail telles que la gestion du temps, la résolution des problèmes, l'esprit d'équipe; et la préparation à l'après affectation comme la structuration d'un CV, les aptitudes pour les entretiens d'embauche, la recherche du travail ou d'autres formes d'occupation
- Aptitudes interpersonnelles : y compris les aptitudes de communication et d'écoute; la sensibilité multiculturelle et les compétences culturelles; et la gestion des conflits et du stress.
- Aptitudes liées au volontariat: y compris le leadership, la responsabilité civile; et l'engagement et la participation active.

Au-delà des opportunités d'apprentissage fournies par le programme VNU, il est attendu des agences hôtes qu'elles soutiennent le développement des connaissances et de la capacité dans les domaines techniques pertinents pour l'affectation du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies. Il est aussi attendu des agences hôtes qu'elles fournissent, à leurs frais, aux Jeunes Volontaires des Nations Unies la même opportunité de participer aux cours et ateliers de formation qu'elles offrent à leur personnel.

15. Conditions de vie :

Le lieu d'affectation est le siège de la coordination nationale du projet à Kankan.

16. Conditions de Service : international

La durée de votre affectation est de 6 mois.

Le/la volontaire reçoit une indemnité de subsistance des Volontaires (VLA) par mois, versée à la fin de chaque mois pour couvrir le frais de logement, les charges locatives (eau, électricité, gaz), les frais de transport, les frais de communication et les autres besoins de base. La VLA se calcule en appliquant l'indice de l'ajustement de poste (PAM) au taux de base du VLA 1.270\$EU. Le taux de base s'applique à l'ensemble des pays, tandis que le PAM est spécifique au lieu d'affectation/pays et varie en fonction du coût de la vie. Cette méthode permet de s'assurer que les Volontaires internationaux des Nations Unies ont un pouvoir d'achat comparable à tous les lieux d'affectation indépendamment des fluctuations du coût de la vie. Le PAM est établi par la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) et est publié au début de chaque mois sur le site Web de la CFPI (<http://icsc.un.org>). Par exemple, si le PAM pour le mois en cours est de 54,6%, alors le VLA pour ce mois sera \$1.963 (eg. 1.270 \$EU X 1,546). En conséquence la VLA pour cette affectation est présentement de : 2,500\$EU par mois, soit un total de 30,000 \$EU par an.

Quand les Volontaires des Nations Unies sont affectés dans des lieux d'affectation « sans famille » où les conditions de vie sont très difficiles et classées par la CFPI sous la Catégorie D ou E, ils reçoivent une prime mensuelle leur permettant de faire face aux dépenses additionnelles dues aux conditions de vie difficiles.

En outre, les Volontaires des Nations Unies reçoivent une indemnité d'installation (SIG) en début d'affectation (si le/la volontaire ne résidait pas dans le lieu d'affectation pendant au moins 6 mois avant la prise de fonction) et, également en cas de réaffectation à un autre lieu d'affectation.

Pendant leur affectation, les Volontaires des Nations Unies sont couverts pour une assurance médicale et une assurance-vie qui couvre également les situations d'invalidité permanente.

Ils/elles reçoivent le billet d'avion pour le voyage d'affectation. Ils/elles ont droit aux congés annuels et font partie intégrante du système de sécurité de l'ONU (y compris les remboursements des frais liés aux mesures de sécurité résidentielle). Ils/elles ont droit aux per diem pour les missions officielles aux taux établis par l'ONU. A la fin de l'affectation, un billet d'avion (si applicable) et une indemnité de réinstallation après service satisfaisant sont payés par le Programme VNU.

Le programme VNU enverra une copie des conditions de service, y compris le code de conduite, au candidat retenu pour de plus amples informations.

Description d'affectation préparée par le Gestionnaire du projet/ Agence Hôte :

Monsieur Djiramba Diawara, Coordonnateur national du projet AbE HG *(veuillez indiquer le nom et la fonction)*

Date : (jj / mm / aaaa)

Description d'affectation approuvée par le Représentant Résident/Directeur Pays du PNUD ou l'Unité de terrain VNU

(veuillez indiquer le nom et la fonction)

Date : (jj / mm / aaaa)

4. CHEF D'EQUIPE SUIVI, EVALUATION ET CONTROLE DE CONFORMITE, COMMUNICATION ET VISIBILITE DES ACTIONS

Fonctions et tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur National (trice) du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel, basé à Conakry dans le cadre de l'assistance à la mise en œuvre de la Modalité d'Exécution Nationale en vue d'un renforcement des performances de *delivery*, l'Assistant (e) chargé Suivi-Evaluation et Contrôle de Gestion, basé à Conakry;

- Assure en rapport avec l'Expert Spécialiste en Changement Climatique et l'Expert Spécialiste en Ecosystèmes et Amélioration du Cadre de Vie, le suivi, l'évaluation, le contrôle de gestion du projet et la communication de l'ensemble des projets et programmes du portefeuille Gestion Durable du Capital Naturel;
- Assure le suivi, l'évaluation, le contrôle de conformité, la communication et la visibilité des activités du projet;
- Supervise les actions de l'assistant (e) en charge de la communication et de la visibilité des actions des portefeuilles de projets
- Anime l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre du programme et composée de différents partenaires au niveau national et régional;
- Elabore ou identifie les outils de collecte et d'analyse des données statistiques tant biophysiques que socioéconomiques nécessaires au suivi-évaluation des mesures de performances du projet et de ceux de l'ensemble du portefeuille avec un reporting des données dans ATLAS;
- Fournit en rapport avec les Experts Spécialistes de Programmes des deux Unités du Projet, chaque trimestre un rapport d'évaluation intégrée des degrés d'atteinte des produits et des mesures de performances et des faiblesses du projet en rapport avec les cibles du Cadre Logique, du METT et PIR ;
- Elabore un tableau de bord pour l'UCP pour les paramètres critiques nécessitant un suivi et un contrôle régulier pour le pilotage efficient du projet et intégrant la gestion des risques probables susceptibles d'affecter le projet avec reporting dans ATLAS et la Plateforme IRRF;
- Propose des recommandations pertinentes pour une amélioration des performances du projet aussi bien dans mise en place du dispositif de suivi, d'évaluation et de contrôle de gestion à travers le tableau de bord ;
- Renforce les capacités des Services Techniques en matière de suivi-Evaluation et de contrôle de conformité des actions ;
- Alimente et met à jour les résultats des projets et programmes du portefeuille dans les plateformes ATLAS et IRRF et le site web du projet ;
- Assiste et conseille le coordonnateur dans la planification, l'organisation des partenariats, la mobilisation des ressources et la réalisation effective des activités nécessaires à l'atteinte des effets attendus du projet et de ceux du portefeuille ;
- Assiste le Coordonnateur National dans l'animation des équipes pluridisciplinaires ;
- Assure en collaboration avec le Coordonnateur National et les acteurs concernés, la coordination et l'exécution régulière des activités du réseau des projets et programmes sous exécution nationale;

Profil requis :

- Avoir au moins un diplôme Master of Science en Planification, Suivi-Evaluation, de gestion de base de données ou discipline similaire ;
- Avoir une expertise avérée dans la gestion axée sur les résultats;

- Avoir une expertise et expérience avérées en approches participatives et de formation des équipes dans la planification, le suivi, l'évaluation et le contrôle de gestion;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (SIG, MS Access, Suites bureautiques).

Cette unité déjà en place est chargée aussi bien de la gestion de l'adaptation que de l'atténuation. Elle aura en charge la gestion technique des projets et programmes du portefeuille Gestion durable du capital naturel. La mobilisation des ressources concernant les deux thématiques sera également assurée par cette unité. L'élaboration des PTA et des plans d'achats annuels et le suivi technique des réalisations de chacun des projets du portefeuille des projets et programmes dans les domaines considérés incombe également à cette unité en rapport avec les structures de la partie nationale dans la mise en œuvre correcte de la modalité d'exécution nationale en vue de l'atteinte effective des cibles correspondantes attendues du CPD. De même, la fourniture à temps des PTA, des PTT ainsi que des rapports trimestriels, la transmission des demandes d'avances de fonds à la suite des vérifications des dépenses des projets et programmes concernés sera à la charge de cette unité tout comme les rapports PIR et sur le METT des projets.

Parallèlement, cette unité aura en charge de la supervision technique de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de l'environnement et du développement durable ; du développement résilient au climat et sobre en émissions ; et enfin de la refonte et de l'actualisation du code de l'environnement pour être en phase avec les nouvelles politiques de développement et les engagements internationaux de la Guinée. La mise en œuvre des actions prioritaires relatives à ces stratégies sera également de la responsabilité de cette unité.

5. CHEF D'EQUIPE CHANGEMENT CLIMATIQUE (Atténuation et Adaptation)

Fonctions et tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur National (trice) du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel, basé à Conakry dans le cadre de l'assistance à la mise en œuvre de la Modalité d'Exécution Nationale en vue d'un renforcement des performances de delivery l'Assistant Technique Spécialiste de l'Unité Changement Climatique basé (e) à Conakry,

- Participe à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation de l'ensemble des activités d'atténuation des émissions et d'adaptions des systèmes de production et des écosystèmes aux effets adverses du changement climatique intégrant les événements climatiques extrêmes ;
- Assure la supervision technique de l'Unité Changement Climatique intégrant l'ensemble des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Changement Climatique comprenant tous les projets d'atténuation et d'adaptation ;
- Assure la mobilisation des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation ;

- Planifie et met en œuvre les activités de renforcement des capacités des acteurs concernés dans la gestion des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Changement Climatique sous la modalité d'exécution nationale avec un renforcement des performances dans le delivery aussi bien technique que financier;
- Participe à la planification opérationnelle des activités du projet à travers les PTA, PTT et le plan annuel de *procurement* sur la base des PTA ;
- Met en place et/ou anime un cadre de concertation au niveau national et régional pour une effective vulgarisation et dissémination des produits climatiques et socioéconomiques ;
- Conseille sur les aspects relatifs à la gestion globale des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Changement Climatique ;
- Assure la formation et le coaching technique des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Changement Climatique
- Coordonne, intègre et oriente toutes les actions d'approches participatives et de communication entreprises dans le cadre d'une massive et inclusive utilisation des informations et produits d'alertes précoces du projet et de gestion des projets et programmes suivant la modalité d'exécution nationale ;
- Assure la gestion des connaissances, la formation et le partage et la vulgarisation des meilleures techniques et technologies en matière d'atténuation et d'adaptation
- Fait fournir à temps, les PTA, PTT avec les demandes d'avances de fonds, les rapports trimestriels et annuels ainsi que des évaluations annuelles PIR ; METT et IRRF des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Changement Climatique ;
- Vérifie la conformité des dépenses trimestrielles avec la planification dans les PTT correspondants et le contrôle de conformité des dépenses suivant le respect des procédures d'exécution nationale.

Profil requis

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en Changement Climatique, gestion des ressources naturelles ou discipline similaire;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans la gestion technique de projets et programmes sur le changement climatique, de planification, d'animation, de coaching technique des équipes dans la mise en œuvre effective des projets et programmes sur le terrain ;
- Avoir une expertise avérée en leadership et en approches participatives en particulier dans la vulgarisation, la dissémination des produits climatiques et socioéconomiques et l'actualisation des politiques et plans sur le changement climatique et le développement durable au niveau national et régional ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

6. CHEF D'EQUIPE ECOSYSTEMES ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Fonctions et tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur National (trice) du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel, basé à Conakry dans le cadre de l'assistance à la mise en œuvre de la Modalité d'Exécution Nationale en vue d'un renforcement des performances de delivery l'Assistant Technique Spécialiste de l'Unité Ecosystème et Amélioration du Cadre de Vie basé (e) à Conakry,

- Participe à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation de l'ensemble des activités des projets et programmes de conservation de la biodiversité, de gestion durable des terres et de gestion durable des déchets;
- Assure la supervision technique de l'Unité Ecosystème et Amélioration du Cadre de Vie intégrant l'ensemble des projets et programmes du portefeuille de l'Unité comprenant tous les projets de conservation de la biodiversité, de gestion durable des terres et de gestion durable des déchets ;
- Assure la mobilisation des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes dans les domaines de gestion des Ecosystèmes, des systèmes de production, de gestion durable des terres et Amélioration du Cadre de Vie;
- Planifie et met en œuvre les activités de renforcement des capacités des acteurs concernés dans la gestion des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Ecosystème et Amélioration du Cadre de Vie sous la modalité d'exécution nationale avec un renforcement des performances dans le delivery aussi bien technique que financier;
- Participe à la planification opérationnelle des activités du projet à travers les PTA, PTT et le plan annuel de procurement sur la base des PTA ;
- Met en place et/ou anime un cadre de concertation au niveau national et régional pour une effective vulgarisation et dissémination meilleures techniques et technologies dans la gestion des écosystèmes et l'amélioration du cadre de vie;
- Conseille sur les aspects relatifs à la gestion globale des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Ecosystèmes et Amélioration du Cadre de Vie ;
- Assure la formation et le coaching technique des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Ecosystème et Amélioration du Cadre de Vie ;
- Coordonne, intègre et oriente toutes les actions d'approches participatives et de communication entreprises dans le cadre d'une massive et inclusive utilisation des informations et produits d'alertes précoces du projet et de gestion des projets et programmes suivant la modalité d'exécution nationale ;
- Fait fournir à temps, les PTA, PTT avec les demandes d'avances de fonds, les rapports trimestriels et annuels ainsi que des évaluations annuelles PIR ; METT et IRRF des projets et programmes du portefeuille de l'Unité Ecosystème et Amélioration du Cadre de Vie ;
- Vérifie la conformité des dépenses trimestrielles avec la planification dans les PTT correspondants et le contrôle de conformité des dépenses suivant le respect des procédures d'exécution nationale.

Profil requis

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent gestion des ressources naturelles ou discipline similaire;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;

- Avoir une expertise et expérience avérée dans la gestion technique de projets et programmes dans les domaines de gestion des écosystèmes et d'amélioration du Cadre de Vie, de planification, d'animation, de coaching technique des équipes dans la mise en œuvre effective des projets et programmes sur le terrain ;
- Avoir une expertise avérée en leadership et en approches participatives en particulier dans la vulgarisation, la dissémination des meilleures techniques et technologies dans l'actualisation des politiques et plans sur le développement durable au niveau national et régional ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

7. ASSISTANT (E) A LA COORDINATION DU PROJET ET COMPTABLE DES MATIERES

Fonctions et tâches :

Sous l'autorité du coordonnateur du Projet de Gestion Durable du Capital Naturel, dans le cadre de l'assistance à la mise en œuvre de la Modalité d'Exécution Nationale en vue d'un renforcement des performances de delivery, l'Assistant (e) à la coordination du projet basé (e) à Conakry,

- Exécute des tâches habituelles de secrétariat : standard téléphonique, dépouillement et expédition du courrier, la saisie informatique, la mise en page de documents, la photocopie et reliure de documents et la préparation de divers documents (lettres, rapports etc.), gestion des plannings et RDV, le maintien du système de classement du courrier départ et arrivée, la tenue des registres des équipements.
- Gère les entrées et les sorties des ouvrages de la bibliothèque du projet ;
- Gère la caisse d'avance et la comptabilité matière du projet.

Profil requis

- Avoir au moins le diplôme de Brevet de Technicien Supérieur en Secrétariat avec une formation en comptabilité ;
- Avoir une expérience en sténodactylographie ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins de cinq ans en Secrétariat de Direction et la gestion comptable ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique avec courrier électronique avec une parfaite maîtrise du clavier, du français et de l'anglais ;
- Avoir une solide expertise en comptabilité matière des projets.

8. CHAUFFEUR :

Fonctions et tâches :

Sous l'autorité du coordonnateur, le chauffeur à la base du projet à Conakry,

- conduit le personnel et les experts du projet pour les fins de travail ;

- veille à l'entretien des véhicules et remplit le carnet de bord qui retrace l'utilisation es véhicules;
- accomplit occasionnellement les tâches d'un messager ou d'un commis de bureau.

Profil requis

- Avoir les qualifications de chauffeur-mécanicien ;
- Disposer d'un permis de conduire Poids lourd et léger et avoir exercé plus de cinq ans ;
- Avoir une expérience de conduite de missions sur le terrain;
- Avoir une bonne maîtrise du français.

III. LE COMITE DE PILOTAGE DU PROJET GDCN:

Composition :

IL se compose des différents partenaires directement impliqués dans la mise en œuvre du projet. IL s'agit en particulier du :

- MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ASSURE LA PRESIDENCE (A TRAVERS LE DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET)
- MINISTERE EN CHAGE DES TRANSPORTS
- MINISTERE EN CHARGE DE L'ENERGIE ET HYDRAULIQUE
- MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DU BUDGET
- MINISTERE EN CHARGE DE LA PLANIFICATION
- MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- MINISTERE EN CHARGE DE L'ELEVAGE
- MINISTERE EN CHARGE DES INVESTISSEMENTS PUBLIQUES ET PRIVES
- MINISTERE EN CHARGE DU GENRE
- MINISTERE EN CHARGE DE LA DECENTRALISATION
- POINT FOCAL OPERATIONNEL DU FEM
- POINTS FOCALX NATIONAUX CHANGEMENT CLIMATIQUE, BIODIVERSITE, LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
- DIRECTION/INSTITUT DE RECHERCHE
- PNUD
- REPRESENTANT DE LA SOCIETE CIVILE ACTIVE DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (DEUX)
- REPRESENTANTS PTF (AFD, UE, BM ??)

Missions et tâches :

Le comité de pilotage est chargé entre autres missions de :

- orienter le projet pour un renforcement des performances dans la gestion des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale ;
- approuver le programme d'exécution technique et financière (PETF) soumis par le coordonnateur du projet ;
- approuver le budget annuel ;

- assurer la supervision globale du projet à travers la planification, la programmation et le suivi – évaluation des réalisations ;
- assurer l'évaluation continue et annuelle de l'exécution du projet (à travers notamment l'approbation du rapport technique et financier annuel et l'organisation des revues tripartites) ;

Modalités de fonctionnement :

- la présidence du CP est assurée par le Ministère en charge de l'Environnement;
- le comité de pilotage se réunit deux fois par an en session ordinaire pour examiner l'état d'avancement des activités du projet dans le cadre des activités de suivi technique et de l'évaluation financière. La deuxième réunion du comité correspond à la réunion annuelle d'évaluation terminale des activités du projet pour l'année écoulée ;
- le comité peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président et à la demande écrite d'un de ses membres indiquant l'ordre du jour ;
- le secrétariat du CP est assuré par l'unité de coordination du projet, en particulier le coordonnateur ;
- le CP peut s'adjoindre les compétences de toute structure ou personne ressource susceptible, en qualité d'observateur, de lui apporter un appui dans la bonne réalisation des activités du projet intégrant l'élargissement à d'autres Agences du SNU et des PTFs dans l'assistance à la mise en œuvre des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale.

IV. LE COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST) DU PROJET GDCN:

Composition :

Ce comité a pour but d'apporter, comme son nom l'indique, un appui scientifique et technique au projet. Il se compose des structures de développement, de recherche et de formation intervenant dans la gestion des ressources naturelles, de la météorologie, de l'hydrologie, de la planification, de la gestion des Aires Protégées, la promotion de l'Ecotourisme, de l'environnement et des structures du secteur primaire et du secteur minier.

IL s'agit en particulier des différentes institutions techniques nationales impliquées dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement que sont :

- DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
- DIRECTION NATIONALE DE LA METEOROLOGIE
- DIRECTION NATIONALE DE L'HYDROLOGIE
- DIRECTION NATIONALE DES EUX ET FORETS
- OFFICE GUINEENNE DES PARCS ET RESERVES
- DIRECTION NATIONALE DU PLAN
- DIRECTION NATIONALE DE LA PECHE
- DIRECTION NATIONALE DE L'AGRICULTURE
- DIRECTION NATIONALE DE L'ELEVAGE
- DIRECTION NATIONALE DE LA PISCICULTURE
- CENTRE NATIONAL DE LA GESTION DES CATASTROPHES ET URGENCES ENVIRONNEMENTALES
- INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE GUINEE

- CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT

Missions et tâches :

Le CST a pour missions d'appuyer le projet dans divers domaines dont :

- La planification des activités techniques ;
- L'élaboration de stratégies ;
- La gestion des connaissances, le partage et la dissémination des meilleures techniques et technologies dans la gestion des projets et programmes en vue d'une amélioration aussi bien du delivery technique que financier ;
- L'évaluation des documents techniques élaborés par les experts du projet et les consultants à la demande du projet ;
- Le CST précède toutes les réunions du CP.

Modalités d'intervention :

- Le CST délivre des avis consultatifs et des conseils sur les aspects scientifiques et techniques du projet.
- Il se réunit chaque fois que de besoin sur convocation de son Président
- Le secrétariat du CST est assuré par l'UCP.

Informations sur le Project

Project Information	
Titre du Projet	Appui des projets à la gestion durable du capital naturel sous la Modalité d'Exécution Nationale
Numéro du Projet	
Pays	REPUBLIQUE DE GUINEE

Partie A. Intégrer des principes généraux pour renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1: Comment le projet intègre-t-il les principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale?***Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre l'approche basée sur les droits de l'homme***

Au cours de la phase de la planification participative du projet, l'engagement et la participation des parties prenantes ont été des éléments clés du succès du travail entrepris dans le cadre des activités du PPG en Guinée. La conception du projet suppose que les consultations durant la préparation du projet renforcent la transparence et la légitimité des activités du projet proposées, même si les activités peuvent et doivent être adaptées pour garantir la préservation et / ou le renforcement des droits humains des parties prenantes. Par ailleurs, le projet promeut spécifiquement en Guinée, le développement de capacités institutionnelles et techniques fortes et adéquates des parties prenantes pour soutenir la Gestion Durable du Capital Naturel à travers les projets et programmes sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX). Au-delà de la planification et de la mise en œuvre à long terme du projet, les instruments juridiques pertinents liés à la mise en œuvre du projet consisteront en des arrangements qui seront conclus entre le gouvernement (représenté par le MEEF) et les différentes parties prenantes. d'autre part, principalement le ministère des Finances, le ministère de la Planification, le ministère des Transports; Ministère de l'Energie, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère en charge du Genre, diverses ONG nationales et internationales, Institutions Décentralisées, etc. L'un des objectifs de l'engagement des parties prenantes est de restaurer la confiance, la coopération entre les populations locales d'une part et les institutions nationales et décentralisées, en leur offrant la capacité de prendre en charge une gestion des projets et programmes de Gestion Durable du Capital Naturel. La stratégie vise à accroître la performance des projets NEX en stimulant à la fois la fourniture et la mobilisation des ressources pour une croissance verte inclusive et durable.

Concernant les peuples autochtones: Le Projet de renforcement des capacités nationales dans la GDCN sous la modalité NEX Guinée aura des retombées socioéconomiques qui contribueront à améliorer les moyens de subsistance des populations autochtones et l'accès aux droits au développement économique durable et inclusif en atteignant les ODD du PNUD et en renforçant ainsi la durabilité sociale et économique des communautés autochtones. La Constitution guinéenne garantit la protection des droits des peuples autochtones. Grâce à leur autonomisation et à leur responsabilisation dans l'adaptation inclusive, conformément à leur vision et à leurs besoins, le projet promeut des options alternatives pour créer des emplois respectueux de l'environnement et des sources de revenus durables pour les communautés locales. Le projet poursuivra la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme en assurant la pleine participation des communautés locales et autochtones aux activités du projet, en particulier dans le cadre des Composantes 1, 2 et 3 sur le renforcement des capacités des acteurs concernés.

Concernant les communautés locales: Le concept de théorie du changement du Projet de Renforcement des Capacités Nationales dans la GDCN en Guinée permettra aux autorités locales d'exercer leurs prérogatives dans l'administration et la gestion du développement local. Au niveau de la gestion, les efforts de renforcement des capacités seront consacrés à travers le projet à travers un meilleur coaching des équipes de terrain, en milieu rural, ainsi qu'une maîtrise efficace de la chaîne de valeur; y compris les emplois du secteur de la conservation qui favorisent le développement durable des communautés locales. Les composantes du projet bénéficieront aux jeunes, aux femmes, aux peuples autochtones et aux groupes vulnérables via l'établissement du projet de soutien NIM. Le projet, en abordant les mesures d'adaptation aux niveaux des politiques, du budget et de la planification, fournira un environnement propice aux effets positifs sur les communautés locales et garantira que les approches des droits de l'homme sont intégrées dans les initiatives d'adaptation des projets. En termes de participation, le Projet de Renforcement des Capacités Nationales dans la GDCN en Guinée permettra des réunions et des consultations régulières tous les acteurs concernés veillent à la mise en œuvre de l'approche des droits de l'homme.

Un mécanisme de règlement des griefs sera mis en place pour surveiller l'effet du projet sur les communautés locales et répondre rapidement à leurs préoccupations concernant la mise en œuvre du projet. Ce mécanisme sera basé sur les expériences de mise en œuvre des projets passés et en cours. Les institutions décentralisées ainsi que les institutions internationales participeront au Comité de Pilotage du projet et auront le pouvoir d'influencer la gestion adaptative des activités du projet et d'assurer l'équilibre nécessaire des bénéfices du projet entre tous les acteurs concernés. En outre, le cadre de S & E du projet est entièrement participatif et permet à toutes les parties prenantes concernées de partager librement leur opinion sur le projet, ses résultats et ses impacts sociaux.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Pendant la phase de planification participative du projet lors des réunions de consultation à Conakry, le développement du projet a été discuté avec les nombreuses femmes qui ont assisté à la réunion de lancement. L'une des sessions plénières était sous les femmes qui ont rapporté la réunion, en raison du rôle principal des femmes dans le Projet de Renforcement des Capacités Nationales dans la GDCN en Guinée pour l'augmentation des projets et des mesures de soutien à la mise en œuvre des programmes. Le projet leur offrira des options alternatives pour diversifier les sources de revenus dans les zones du projet (51% des bénéficiaires du projet sont des femmes). Le projet aidera les femmes à coopérer et à s'engager dans le développement socio-économique au niveau local via la mise en œuvre des Composantes du Projet.

Le Projet de Renforcement des Capacités Nationales dans la GDCN Guinée prévoit également d'aider les femmes à participer à la composante 1 les cadres politiques, stratégiques et juridiques pour la création d'un environnement favorable au développement durable et la composante 2 sur le renforcement des capacités du projet d'appui au NEX pour stimuler la distribution et la mobilisation des ressources aux niveaux national et régional et enfin, la mobilisation des ressources à travers la composante 3.. L'équilibre entre les sexes et le rang de genre seront assurés autant que possible en ce qui concerne la participation des femmes au Conseil du Projet et à l'UGP. En réponse à la très faible participation des femmes à l'élaboration du projet, le projet intégrera les considérations de genre dans les procédures de mise en œuvre de plusieurs manières différentes:

L'accent sur le genre dans les Composantes 1, 2 et 3 et sur les activités des arrangements institutionnels du projet qui mettent l'accent sur les activités dirigées par les femmes sera renforcé

Toutes les activités de sensibilisation cibleront spécifiquement les femmes et les encourageront à assumer des responsabilités, y compris en matière d'engagement avec les autorités en ce qui concerne le soutien au renforcement des capacités à la gestion durable du capital naturel pour des performances plus élevées sur la réalisation des cibles du projet.

Dans la mesure du possible et là où ils existent, les organisations de femmes seront ciblées pour participer à la gestion du projet et au renforcement des capacités. En plus de ces activités, le projet adoptera les principes suivants:

- les stéréotypes de genre ne se perpétueront pas,
- les femmes et les autres peuples marginalisés seront inclus de manière active et démontrable dans les processus et les activités du projet dans la mesure du possible;
- Le langage ou les comportements péjoratifs ne seront pas tolérés.

En tant que tel, le projet s'inscrit dans le classement 2 de Genre ciblé principalement parce que les projets et programmes du portefeuille encouragent l'autonomisation des femmes. Ces aspects nécessiteront un travail à long terme au-delà de la vie du projet. Les interventions du projet viseront une représentation plus grande et plus homogène des sexes avec le potentiel d'activités liées à l'intégration de la dimension de genre. En outre, la représentation des genres pertinente à différents niveaux de la gouvernance du projet sera poursuivie. Tout recrutement de personnel de projet doit être spécifiquement entrepris en invitant et en encourageant les femmes candidates. Les termes de référence du personnel clé du projet intègrent tous des responsabilités liées à l'intégration de la dimension de genre.

Le projet favorisera l'intégration du genre et le renforcement des capacités au sein de son personnel pour mieux comprendre les questions de genre et nommera un point focal désigné pour les questions de genre pour soutenir le développement, la mise en œuvre, le suivi et la stratégie sur l'intégration du genre en interne et en externe. Cela inclura la promotion de l'égalité des sexes dans le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes et la participation aux activités du projet. Le projet travaillera également avec des experts du PNUD en matière d'égalité des sexes et l'UNWOMEN basé à Addis-Abeba pour utiliser leur expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets du PNUD. Ces exigences seront suivies par le point focal du PNUD pour l'égalité des sexes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre la durabilité environnementale

L'objectif du projet est de renforcer les capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel. Les systèmes d'alerte précoce et les informations pour de meilleures performances sur la livraison des projets NIM et la mobilisation des ressources en Guinée. Ce projet comprendra trois résultats: (i) Mise en place d'un environnement propice au développement durable et (ii). Renforcer les performances des projets NEX pour stimuler à la fois la livraison et la mobilisation des ressources dans le développement à long terme.

Les activités de suivi du projet comprennent des indicateurs de suivi des avantages environnementaux et sociaux.

Partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2: Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels?

Remarque: Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans la pièce jointe 1 - Liste de vérification des risques (en fonction des réponses «Oui»).

QUESTION 3: Quel est le niveau de signification des risques sociaux et environnementaux potentiels?

Note: Répondez aux questions 4 et 5 ci-dessous avant de passer à la question 6

QUESTION 6: Quelles sont les mesures d'évaluation et de gestion sociales et environnementales qui ont été réalisées et / ou sont requises pour traiter les risques potentiels (pour les risques d'importance modérée et élevée)?

Description du Risque	Impact et Probabilité (1-5)	Niveau d'importance (Bas, Modéré, Elevé)	Commentaires	Description des mesures d'évaluation et de gestion reflétées dans la conception du projet. Si l'EIES ou l'EES est requis, veuillez noter que l'évaluation doit prendre en compte tous les impacts et risques potentiels.
Risque 1: Principes 1: Droits de l'homme 1. Y a-t-il un risque que les débiteurs n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet?	I = 2 P = 1	Bas	Cette question sera traitée à la suite de l'analyse microéconomique des partenaires du PNUD.	Une micro-analyse sera effectuée. Des fonds suffisants pour recruter du personnel expérimenté et des experts à court terme ont été alloués au titre de la composante pertinente. Il existe une capacité institutionnelle globale en matière de sensibilisation et d'engagement communautaire, qui peut être exploitée. Les organisations partenaires expérimentées peuvent être plus impliquées dans la mise en œuvre du composant.
Risque 2: Principes 1: Droits de l'homme 8. Les communautés locales ou les individus, étant donné l'opportunité, ont-ils soulevé des préoccupations en matière de droits de l'homme pendant le processus d'engagement des parties prenantes?	I = 3 P = 1	Bas	Un nombre limité de consultations ont eu lieu pendant le processus PPG. Ces consultations ont identifié le potentiel que le projet pourrait améliorer les conditions de vie en promouvant des filets de sécurité sociale bien conçus tels que le développement durable inclusif, le renforcement de la résilience et l'intégration de l'adaptation aux politiques en cours, aux processus budgétaires et de planification	Pour que le travail soit réalisé au niveau communautaire, la conception du projet met en évidence à Conakry la nécessité d'une répartition équitable des bénéfices, des ressources et des droits. Il a été souligné que la planification et la mise en œuvre pertinentes des structures et des lignes directrices de gouvernance et d'adaptation doivent être appliquées pendant la mise en œuvre du projet. La représentation pertinente des principaux bénéficiaires est un aspect essentiel pour assurer une voix au plus haut niveau de prise de décision.
Risque 3: Norme 1: Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles 1.2 Des activités du Projet sont-elles proposées dans ou à proximité des habitats critiques et / ou des zones écologiquement sensibles, y compris les aires protégées (par exemple, réserve naturelle, parc national), zones protégées, ou reconnues comme telles par des sources autorisées et / ou communautés locales?	I = 2 P = 1	Bas	Le projet sera mis en place pour travailler pour les institutions en renforçant les capacités nationales dans la GDCN sous la modalité NEX, en réduisant la vulnérabilité et en construisant une croissance inclusive. Les systèmes de sauvegarde sociale et environnementale seront déclenchés lorsque les nouvelles activités proposées pourraient avoir des impacts négatifs.	Aucune action spéciale requise. Les interventions du projet se concentrent sur la réduction des facteurs de stress et l'amélioration des moyens de subsistance des acteurs concernés
Risque 6: Norme 1: Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles 1.6 Le projet implique-t-il l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement?	I = 1 P = 5	Bas	Le projet consiste à améliorer l'ensemble des services écosystémiques grâce à l'adaptation	La promotion du développement durable, de la résilience et de l'adaptation aux processus de politique, de budgétisation et de planification est ciblée par le Projet d'appui au NIM en Guinée et en particulier dans les secteurs de développement rural les plus vulnérables.
Risque 7: Norme 6: Peuples autochtones 6.1 Les peuples autochtones sont-ils présents dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet)? 6.2 Est-il probable que le projet ou des parties du projet seront situés sur des terres et des territoires revendiqués par les peuples autochtones?	I = 2 P = 1	Bas	Les réfugiés, les nomades et les tribus autochtones mobiles résident dans les zones de démonstration pilote du projet	Le projet a pris en compte les intérêts et les valeurs des populations autochtones au cours de la phase de développement. Des consultations appropriées avec les communautés autochtones ont été organisées. De plus, le projet rétablira les droits des peuples autochtones en créant un environnement propice à un développement durable inclusif et à l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique.
	QUESTION 4: Quelle est la catégorisation globale du risque du projet?			
	Sélectionner une case (voir le document SESP pour orientation)		Commentaires	

Description du Risque	Impact et Probabilité (1-5)	Niveau d'importance (Bas, Modéré, Elevé)	Commentaires	Description des mesures d'évaluation et de gestion reflétées dans la conception du projet. Si l'EIES ou l'EES est requis, veuillez noter que l'évaluation doit prendre en compte tous les impacts et risques potentiels.
	Risque Bas		<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau de faible risque est basé sur le faible impact, la faible probabilité et le faible risque des activités du projet.
	Risque Modéré		<input type="checkbox"/>	
	Risque Elevé		<input type="checkbox"/>	
	QUESTION 5: Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles exigences du SES sont pertinentes?			
	Cochez toutes les cases qui s'appliquent			Commentaires
	Principe 1: Droit Humain		<input type="checkbox"/>	
	Principe 2: Equité de Genre et Autonomisation des femmes		<input checked="" type="checkbox"/>	
	1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles		<input checked="" type="checkbox"/>	
	2. Changement Climatique Mitigation et Adaptation		<input checked="" type="checkbox"/>	
	3. Santé communautaire, sécurité et conditions de travail		<input checked="" type="checkbox"/>	
	4. Héritage culturel		<input type="checkbox"/>	
	5. Déplacement et réinstallation		<input type="checkbox"/>	
	6. Populations indigènes		<input checked="" type="checkbox"/>	
	7. Prévention de la pollution et efficacité des ressources		<input checked="" type="checkbox"/>	

Dernière signature

Signature	Date	Description
QR Assesseur	XX	XX
QR Approbateur	XX	XX
Président du CAP		Président du PNUD du CAP. Dans certains cas, le président de PAC peut également être l'approbateur de l'assurance de la qualité. La signature finale confirme que le SESP a été considéré dans le cadre de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du PAC.

SESP Pièce jointe 1. Liste de contrôle des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle Risques sociaux et environnementaux potentiels		Réponse (Oui/Non)
Principes 1: Droit Humain		
1.	<p>1. Le projet pourrait-il avoir des effets négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée et en particulier des groupes marginalisés?</p> <p>Le Projet de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel en Guinée n'a aucun impact négatif sur les droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée, en particulier sur les droits des groupes marginalisés. Au contraire, ce projet renforcera l'exercice des droits de l'homme en renforçant le concept d'équité et de justice parmi les bénéficiaires. Les zones à haute valeur de conservation culturelle seront protégées dans les zones protégées soutenues par le projet. Plusieurs aspects sociaux et économiques seront pris en compte dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le Projet de Soutien NIM.</p>	Non
2.	<p>Y a-t-il une probabilité que le projet ait des impacts négatifs injustes ou discriminatoires sur les populations affectées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus?</p> <p>Le projet n'a aucun impact négatif injuste ou discriminatoire sur les populations affectées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus. Dans ce projet, la discrimination sera plutôt positive car les populations autochtones mobiles telles que les nomades et les réfugiés bénéficieront des mesures de développement durable et d'adaptation des composantes 1 et 2 du projet.</p>	Non
3.	<p>Le projet pourrait-il restreindre la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou services de base, en particulier aux personnes ou groupes marginalisés?</p> <p>Le Projet de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel Guinée ne limite pas la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou services de base, en particulier aux individus ou groupes marginalisés qui bénéficieront du développement inclusif développement durable et résilience et de l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique</p>	Non
4.	<p>Y a-t-il une probabilité que le projet exclue toute partie potentiellement concernée, en particulier les groupes marginalisés, de participer pleinement aux décisions susceptibles de les affecter?</p> <p>Le projet encourage plutôt la pleine participation des parties prenantes potentiellement affectées, en particulier des groupes marginalisés, dans les décisions susceptibles de les affecter. Des consultations avec les communautés sont prévues tout au long de la mise en œuvre du projet. En outre, la législation actuelle sur la gestion des aires protégées exige la mise en place de structures de gouvernance et la représentativité de toutes les couches sociales, y compris les nomades et les peuples autochtones mobiles et les femmes.</p>	Non
5.	<p>Y a-t-il un risque que les obligations des parties prenantes n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet?</p> <p>Voir la partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux ci-dessus</p>	Oui
6.	<p>Y a-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de revendiquer leurs droits?</p> <p>Le programme de renforcement des capacités impliquera également les détenteurs de droits et ils auront la capacité de réclamer leurs droits</p>	Non
7.	<p>Les communautés locales ou les individus, étant donné l'opportunité, ont-ils soulevé des préoccupations en matière de droits humains concernant le Projet pendant le processus d'engagement des parties prenantes?</p> <p>Voir la partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux ci-dessus</p>	Oui
8.	<p>Y a-t-il un risque que le projet exacerbe les conflits entre et / ou le risque de violence pour les communautés et les individus affectés par le projet?</p> <p>Il n'y a pas de risques car les actions du projet se dérouleront en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et dans le strict respect de la législation en vigueur. D'autre part, une sensibilisation continue accompagnée de réalisations socio-économiques permettra d'éviter les conflits</p>	Non
Principe 2: Equité de Genre et Autonomisation des Femmes		
9.	<p>Y a-t-il une évaluation que le projet a eu des impacts négatifs sur l'égalité des genres et / ou la situation des femmes et des filles?</p> <p>Le projet de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel en Guinée n'a pas d'impact négatif sur l'égalité des sexes et / ou sur la situation des femmes et des filles. Au contraire, ce projet prévoit des actions d'accompagnement pour les hommes et les femmes dans la zone du projet afin de clarifier la répartition équitable et équitable du travail d'adaptation par sexe. Des activités socio-économiques spécifiques aux femmes et aux hommes sont prévues. L'égalité des sexes en ce qui concerne la répartition des avantages climatiques et les exigences relatives aux femmes dans les produits climatiques et les structures de gouvernance de l'adaptation doivent être appliquées.</p>	Non

10.	Le projet pourrait-il reproduire des discriminations fondées sur le sexe à l'égard des femmes, en particulier en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages? Au contraire, le Projet de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel en Guinée prévoit des mesures d'accompagnement pour les hommes et les femmes dans la zone du projet afin de clarifier la distribution équitable et équitable des avantages de l'information d'adaptation par sexe. L'égalité des sexes en matière de répartition des financements sera garantie et les conditions de participation des femmes au développement durable, les structures de gouvernance de l'adaptation seront appliquées.	Non
11.	Les groupes / leaders de femmes ont-ils soulevé des préoccupations en matière d'égalité des sexes concernant le projet pendant le processus d'engagement des parties prenantes et cela a-t-il été inclus dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques? Aucune préoccupation n'a été soulevée par les femmes, cependant, la participation des femmes a été très faible pendant la PPG en raison de leur faible nombre de membres du personnel du projet.	Non
12.	Le projet pourrait-il limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux? Par exemple, les activités qui pourraient entraîner la dégradation ou l'épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance et leur bien-être Les activités susceptibles de provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles des communautés ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et le bien-être. Ce projet est dédié à l'adaptation inclusive pour une croissance verte durable	Non
Principe 3: Viabilité de l'environnement: Les questions spécifiques relatives aux risques environnementaux sont couvertes par les questions spécifiques à la norme ci-dessous		
Norme 1: Conservation de la Biodiversité et Gestion Durable des Ressources Naturelles		
13.	Le projet pourrait-il avoir des impacts négatifs sur les habitats (par exemple les habitats modifiés, naturels et critiques) et / ou les écosystèmes et les services écosystémiques? Par exemple, par la perte, la conversion ou la dégradation de l'habitat, la fragmentation, les changements hydrologiques Le Projet de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel en Guinée n'a pas d'impact négatif sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et / ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques car il s'agit d'un projet de conservation de la biodiversité. Les activités susceptibles de provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles des communautés ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et le bien-être	Non
15.	Des activités du Projet sont-elles proposées dans ou à proximité des habitats critiques et / ou des zones écologiquement sensibles, y compris les aires protégées (par exemple, réserve naturelle, parc national), zones protégées, ou reconnues comme telles par des sources autorisées et / ou communautés locales? Voir la partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux ci-dessus	Oui
16.	Le projet implique-t-il des changements dans l'utilisation des terres et des ressources susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance? (Remarque: si des restrictions et / ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, se référer à la norme 5) Les activités susceptibles de provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles des communautés ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et le bien-être. Le projet ne limite pas la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des ressources ou des services de base, en particulier pour les individus ou les groupes marginalisés.	Non
17.	Les activités du projet présenteraient-elles des risques pour les espèces en péril? Le Projet de renforcement des capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel en Guinée à travers l'adaptation des écosystèmes favorisera la conservation des espèces grâce à l'amélioration des services écosystémiques en améliorant l'adaptation des systèmes de production vulnérables	Non
18.	Le projet risquerait-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes? Aucune nouvelle espèce ne sera introduite	Non
19.	Le projet implique-t-il la récolte de forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement? Veuillez consulter la partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux ci-dessus	Oui
20.	Le projet implique-t-il la production et / ou la récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques? Il s'agit d'un renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion du développement durable et de l'adaptation par le biais de politiques et de la gestion du soutien aux projets NIM.	Non
21.	Le projet implique-t-il la production et / ou la récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques?	Non

Il s'agit d'un renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion du développement durable et de l'adaptation par le biais de la politique et du soutien aux projets NIM.		
22.	Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques? (par exemple, collecte et / ou récolte, développement commercial)	Non
Il s'agit d'un projet inclusif de soutien au développement durable, de gestion des écosystèmes, de renforcement de la résilience et de promotion de l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique		
23.	Le projet engendrerait-il des préoccupations environnementales transfrontières ou mondiales potentiellement préjudiciables?	Non
Le projet vise à promouvoir la conservation de l'environnement mondial par l'amélioration des services écosystémiques		
24.	Le projet entraînerait-il des activités de développement secondaires ou consécutives qui pourraient avoir des effets sociaux et environnementaux négatifs ou générerait-il des impacts cumulatifs avec d'autres activités existantes ou prévues dans la zone? Par exemple, une nouvelle route à travers les terres boisées produira des impacts environnementaux et sociaux directs (par exemple abattage d'arbres, terrassements, déplacement potentiel d'habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiétement sur les terres par des colons illégaux ou générer un développement commercial non planifié le long de la route, potentiellement dans des zones sensibles. Ce sont des impacts indirects, secondaires ou induits qui doivent être considérés. En outre, si des aménagements similaires sont prévus dans la même zone boisée, les impacts cumulatifs de multiples activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être pris en compte.	Non
Il s'agit d'un projet d'adaptation de l'écosystème et des systèmes productifs ruraux, de développement durable et d'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique		
Norme 2: Changement Climatique Mitigation et Adaptation		
25.	Le projet proposé entraînera-t-il d'importantes émissions de gaz à effet de serre ou pourrait-il exacerber les changements climatiques?	Non
Le projet contribuera plutôt à la séquestration du carbone en maintenant le potentiel des arbres sur pied dans les zones protégées concernées grâce à l'adaptation des écosystèmes aux impacts négatifs des changements climatiques		
26.	Les résultats potentiels du projet seraient-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique?	Non
Le projet contribuera plutôt à la séquestration du carbone en maintenant le développement durable, l'adaptation aux politiques, les systèmes de budgétisation et de planification aux niveaux national et régional		
27.	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement la vulnérabilité sociale et environnementale au changement climatique actuel ou futur (également connu sous le nom de pratiques inadaptées)? Par exemple, les changements à la planification de l'utilisation des terres peuvent encourager le développement des plaines inondables, augmentant potentiellement la vulnérabilité de la population au changement climatique, en particulier les inondations	Non
Le projet contribuera plutôt à la séquestration du carbone en maintenant le potentiel des arbres sur pied dans les aires protégées concernées		
Norme 3: Santé, sécurité et conditions de travail dans la communauté		
a.	Des éléments de la construction, de l'exploitation ou de la désaffectation du projet pourraient-ils présenter des risques potentiels pour la sécurité des collectivités locales?	Non
Le projet ne mettra pas en place des infrastructures même à petite échelle		
b.	Le projet pourrait-il présenter des risques pour la santé et la sécurité de la communauté en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et / ou de l'élimination de matières dangereuses (explosifs, carburant et autres produits chimiques)?	Non
Le projet ne stocke ni ne transporte de matériaux dangereux ou dangereux		
c.	Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (par exemple des barrages, des routes, des bâtiments)?	Non
Le projet ne mettra pas en place même des infrastructures à petite échelle		
d.	L'échec des éléments structurels du projet pourrait-il présenter des risques pour les communautés? (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)	Non
Aucune défaillance structurelle ne se produira car le projet ne mettra en place aucune infrastructure		

e.	Le projet proposé serait-il vulnérable aux séismes, à l'affaissement, aux glissements de terrain et à l'érosion, aux inondations ou aux conditions climatiques extrêmes, ou entraînerait-il une telle vulnérabilité? Le projet contribuera plutôt au contrôle de l'érosion et des inondations en maintenant l'adaptation dans les politiques en cours et les systèmes de planification.	Non
f.	Le projet pourrait-il entraîner des risques accrus pour la santé (provenant par exemple de maladies transmises par l'eau ou d'autres maladies à transmission vectorielle ou d'infections transmissibles telles que le VIH / sida)? Les plateformes de consultation mises en place par le projet constitueront des cadres idéaux pour la sensibilisation en synergie avec d'autres acteurs de la zone du projet travaillant dans le domaine de la santé	Non
g.	Le projet présente-t-il des risques et des vulnérabilités liés à la santé et à la sécurité au travail en raison des dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques pendant la construction, l'exploitation ou la désaffectation du projet? Aucune manipulation chimique n'est prévue par le projet	Non
h.	Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou à des moyens de subsistance susceptibles de ne pas respecter les normes du travail nationales et internationales (c'est-à-dire les principes et les normes des conventions fondamentales de l'OIT)? Le soutien au développement durable inclusif, à la gestion des écosystèmes, à l'adaptation et aux activités génératrices de revenus et de croissance verte créera des emplois guidés par les principes et les normes des conventions fondamentales de l'OIT. Par exemple, le travail des enfants sera interdit pour les activités résultant du financement du projet.	Non
i.	Le projet engage-t-il du personnel de sécurité qui peut présenter un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et / ou des individus (par exemple en raison d'un manque de formation ou de responsabilité)? Aucun individu de sécurité n'est impliqué	Non
Norme 4: Heritage Culturel		
4.1.	Le projet proposé entraînera-t-il des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes intangibles de culture (connaissances, innovations, pratiques)? (Remarque: Les projets visant à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des impacts négatifs involontaires) Le projet ne travaillera pas sur un patrimoine culturel	Non
4.2.	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes tangibles et / ou intangibles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres? Le projet ne travaillera pas sur un patrimoine culturel	Non
Norme 5: Déplacement et réinstallation		
4.3.	Le projet pourrait-il impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et un déplacement physique complet ou partiel? Les activités du projet n'impliqueront pas la relocalisation ou le déplacement des populations locales dans l'intégration du développement durable, de la gestion des écosystèmes et de l'adaptation dans les politiques en cours, les processus de budgétisation et de planification	Non
4.4.	Le projet pourrait-il entraîner un déplacement économique (par exemple, la perte d'actifs ou l'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès - même en l'absence de réinstallation physique)? Les activités du projet n'impliqueront pas la relocalisation ou le déplacement des populations locales dans l'intégration du développement durable, de la gestion des écosystèmes et de l'adaptation dans les politiques en cours, les processus de budgétisation et de planification	Non
4.5.	Y a-t-il un risque que le projet entraîne des expulsions forcées? Les activités du projet n'impliqueront pas la relocalisation ou le déplacement des populations locales dans l'intégration du développement durable, de la gestion des écosystèmes et de l'adaptation dans les politiques en cours, les processus de budgétisation et de planification	Non
4.6.	Le projet proposé pourrait-il affecter les régimes fonciers et / ou les droits de propriété communautaires / droits coutumiers sur les terres, territoires et / ou ressources? Les activités du projet n'impliqueront pas la relocalisation ou le déplacement des populations locales dans l'intégration du développement durable, de la gestion des écosystèmes et de l'adaptation dans les politiques en cours, les processus de budgétisation et de planification	Non
Standard 6: Populations Indigènes		

6.1. Les peuples autochtones sont-ils présents dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet)? Veillez consulter la partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux ci-dessus	Oui
6.2. Est-il probable que le projet ou des parties du projet seront situés sur des terres et des territoires revendiqués par les peuples autochtones? Veillez consulter la partie B. Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux ci-dessus	Oui
6.3. Le projet proposé affecterait-il potentiellement les droits, les terres et les territoires des peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones possèdent les titres légaux de ces zones)? Le projet proposé n'affectera pas les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones en intégrant le développement durable, la gestion des écosystèmes et l'adaptation dans les politiques en cours, les processus budgétaires et de planification	Non
6.4 Y a-t-il eu une absence de consultations culturellement appropriées visant à atteindre le FPIC sur des questions qui pourraient affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés? Le Projet d'appui au NIM en Guinée vise à intégrer le développement durable, la gestion des écosystèmes et l'adaptation dans les politiques en cours, les processus de budgétisation et de planification	Non
6.4 Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et / ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires revendiqués par les peuples autochtones? Non, et les sites du projet ne sont pas revendiqués par les populations autochtones	Non
6.5 Y a-t-il un potentiel d'expulsion forcée ou de déplacement physique ou économique total ou partiel des peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources? Il n'y a pas de possibilité d'expulsion forcée ou de déplacement physique ou économique total ou partiel des peuples autochtones, dans l'intégration du développement durable, de la gestion des écosystèmes et de l'adaptation dans les politiques en cours, les processus budgétaires et de planification	Non
6.6 Le projet nuirait-il aux priorités de développement des peuples autochtones telles qu'elles sont définies par eux? Pas du tout, le projet soutient plutôt les projets, les initiatives et les intérêts des populations autochtones mobiles et des groupes vulnérables	Non
6.7 Le projet pourrait-il affecter les moyens de subsistance traditionnels et la survie physique et culturelle des peuples autochtones? Pas du tout, le projet soutient plutôt les projets, les initiatives et les intérêts des populations indigènes vulnérables	Non
6.8 Le projet pourrait-il affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, notamment par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles? Pas du tout, le projet soutient plutôt les projets, les initiatives et les intérêts des peuples autochtones mobiles tels que les nomades	Non
Norme 7: Prévention de la pollution et efficacité des ressources	
7.1 Le projet pourrait-il entraîner des rejets de polluants dans l'environnement en raison de circonstances courantes ou inhabituelles susceptibles d'entraîner des effets négatifs locaux, régionaux et / ou transfrontaliers? Les activités susceptibles de provoquer la dégradation ou l'épuisement des ressources naturelles (rejet de polluants dans l'environnement, dans des circonstances routinières ou inhabituelles susceptibles d'avoir des effets négatifs locaux, régionaux et / ou transfrontières) ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et le bien-être	Non
7.2 Le projet proposé pourrait-il entraîner la production de déchets (dangereux et non dangereux)? Les activités susceptibles de provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles des communautés ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et le bien-être	Non
7.3 Le projet proposé impliquera-t-il potentiellement la fabrication, l'échange, le rejet et / ou l'utilisation de produits chimiques et / ou de matériaux dangereux? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux soumis à des interdictions internationales ou à des suppressions progressives? Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques inscrits dans des conventions internationales telles que les Conventions de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal Les activités susceptibles d'entraîner la dégradation ou l'épuisement des ressources naturelles (fabrication, commerce, rejet et / ou utilisation de substances dangereuses et / ou de produits chimiques interdits ou éliminés au niveau international) ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et étant	Non
7.4 Le projet proposé impliquera-t-il l'application de pesticides pouvant avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine? Les activités susceptibles de provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles des communautés ne seront pas financées même si ces activités améliorent les moyens de subsistance et le bien-être	Non

<p>7.5 Le projet inclut-il des activités nécessitant une consommation importante de matières premières, d'énergie et / ou d'eau?</p> <p>Les activités susceptibles de participer à la dégradation ou à la surexploitation des ressources naturelles ne seront pas financées même si elles améliorent les moyens de subsistance et le bien-être des communautés.</p>	Non
---	-----

Annexe F: Gestion des Risques du Projet GDCN (Bureau Pays du PNUD)

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures de Mitigation	Responsible	Statut
Lourdeur et longueur des procédures d'exécution nationale	Administrative/ Technique	Probabilité : 2 Impact : 3	Le projet vulgarisera auprès de l'ensemble des projets et programmes avec des sessions de formation sur le manuel des procédures nationales d'acquisition de biens et services pour atténuer ce risque. En plus, le projet fera désormais accompagner les PTA à soumettre dans la première semaine de janvier, d'un plan d'achats. En outre, le projet centralisera et regroupera les lots pour une meilleure efficacité et efficience.	MEEF/ PNUD	Le risque pourrait s'affaiblir
Non disponibilité de l'expertise et des données requises	Administrative/ Technique	Probabilité : 2 Impact : 4	La question de la non disponibilité des expertises en ressources qualifiées sera prise en charge pour sa mitigation par le recrutement de consultants internationaux qui vont travailler étroitement avec l'équipe du projet. A cet effet, le projet a prévu le renforcement des capacités de l'équipe du projet et des équipes des projets et programmes à travers des interventions ponctuelles d'expertise internationale sous forme de Conseillers d'Appuis Techniques.	MEEF/ PNUD	Le risque s'affaiblir
Faible Appui institutionnel et engagement politique	Politique	Probabilité : 2 Impact : 3	Le projet proposé est fortement supporté par le Gouvernement, les parties prenantes et les partenaires au développement. Le projet, en rapport avec le PNUD, prendra donc en considération cette opportunité pour solliciter le support substantiel du Gouvernement pour bâtir de robustes partenariats avec d'autres partenaires au développement. Des liens directs avec les actions en cours de la ligne de base à travers le Gouvernement pour la sécurisation du cofinancement nécessaire tout comme l'appropriation au plan local seront de nature à minimiser ce risque. Cette appropriation sera entreprise le plus tôt possible auprès des autres différents départements ministériels qui seront impliqués dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale pour leur effective contribution au dispositif d'amélioration des performances des projets et programmes sous la modalité d'exécution nationale	MEEF/ PNUD	Le risque s'affaiblir
Faible volonté d'ajuster les cadres de gouvernance (ex. politiques, plans, stratégies)	Politique	Probabilité : 2 Impact : 4	Sensibilisation et implication des décideurs de haut niveau du Gouvernement pour assurer leur compréhension des opportunités et profits liés à l'intégration du changement climatique dans les	MEEF/ PNUD	Le risque s'affaiblir

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures de Mitigation	Responsible	Statut
et programmes etc.)			politiques et les plans en vue d'un renforcement de la volonté politique pour la mise en place d'un environnement favorable au développement durable à travers notamment les nouvelles stratégies et plans régionaux d'actions sur le développement durable, le développement résilient au climat et sobre en émissions, la promotion de l'écotourisme et l'actualisation du code de l'environnement seront de nature à éliminer ce risque sans compter le fait que ce projet est une initiative nationale avec une large appropriation de l'ensemble des parties prenantes très pressés de voir démarrer très rapidement cet important projet de renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale avec de remarquables performances des projets dans la prise en charge de la demande sociale et des thématiques émergentes de développement inclusif durable		

Risk Assessment Guiding Matrix

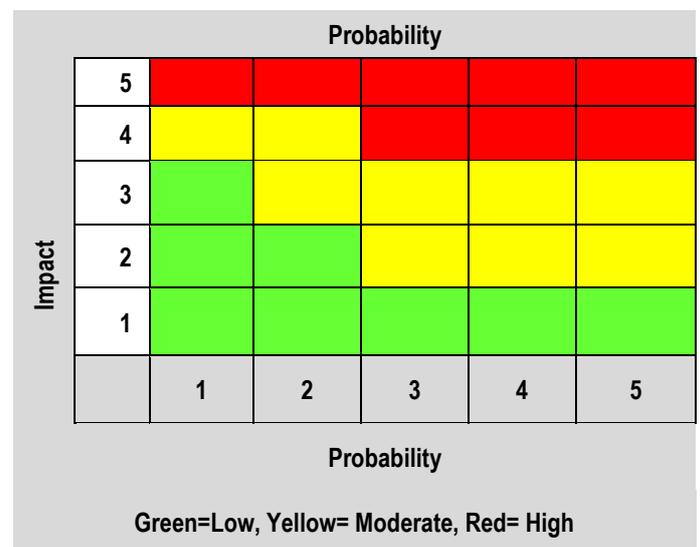
Rating the probability of a risk

Score	Rating
5	Expected
4	High likely
3	Moderately likely
2	Not likely
1	Slight

Rating the impact of a risk

Score	Rating
5	Critical
4	High
3	Medium
2	Low
1	Negligible

Significance of a risk



1. PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DU COORDONNATEUR DU PROJET GDCN

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :

Fonction occupée : Coordonnateur du Projet GDCN

Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Notation (A, B, C, D)	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: Alignement effectif des PTA des projets et programmes du portefeuille sur les cibles du CPD portant sur la GDCN et transmission à temps (10 jours après la fin du trimestre) des PTA et du CR du CP, des rapports trimestriels, et des rapports annuels	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 2: Taux d'exécution technique globale des projets et programmes du portefeuille dans l'atteinte des cibles du CPD et d'IRRF portant sur la GDCN d'au moins 90%	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 3: Gestion du cycle des projets et programmes sur la base d'un tableau de bord opérationnel avec aucun retard dans les événements clés (Lancement, PTA, CP et mise en œuvre recommandations, Audits, mise en œuvre des recommandations d'audits, évaluations à mi-parcours et finales avec mise en œuvre des recommandations, clôture technique et financière)	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 4: Réunions trimestrielles de coordinations tournantes et régulières avec des visites de terrain avec le BSD et partages des meilleures pratiques techniques, méthodologiques et opérationnelles entre les projets avec les recommandations d'amélioration des performances	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 5: Vulgarisation du Manuel de Procédures auprès des projets et programmes avec des propositions d'amélioration de la célérité	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 6: Supervision des opérations de recrutements dans les projets et programmes/MEEF/PNUD	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 7: Taux d'exécution financière d'au moins 90% du Projet GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 8 :	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	

Résultats clés visés/PTT1	Notation (A, B, C, D)	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Contribuer à la mobilisation des ressources du Portefeuille GDCN en rapport avec le Chargé de Programme GDCN du PNUD		
Moyenne globale		

III.SIGNATURES INITIALES

Coordonnateur du Projet GDCN :	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien (100-90%)	Bien (90-80%)	Médiocre (80-70%)	Insuffisant (70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur4:					
Indicateur 5:					
Indicateur 6:					
Indicateur 7:					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE

VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS

VII: SIGNATURES FINALES

Coordonnateur du PGDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

2. PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DU RESPONSABLE

ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF) DU PROJET GDCN

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :

Fonction occupée : Responsable Administratif et Financier (RAF) du Projet GDCN

Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Notation (A, B, C, D)	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: Réception, traitement et transmission à temps (05 jours après la fin du trimestre) des demandes d'avances de fonds du PGDCN et des projets et programmes du Portefeuille GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 2: Elaboration d'un plan consolidé d'achats avec des groupements par lots	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 3: Commandes groupées au profit des projets et programmes pour des économies de temps et d'argent	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 4: Mettre en place et appuyer l'opérationnalisation et l'harmonisation à travers tous les projets et programmes du système de gestion et de suivi comptable (TOMPRO)	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 5: Vulgarisation du Manuel de Procédures auprès des projets et programmes avec des propositions d'amélioration de la célérité	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 6: Contribuer aux processus de recrutements dans les projets et programmes/MEEF/PNUD et assurer le paiement à temps des salaires du PGDCN et du personnel des projets de terrain	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 7: Taux d'exécution financière d'au moins 90% du Projet GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Moyenne globale		

III. SIGNATURES INITIALES

RAF du projet GDCN	Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN :	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien	Bien	Médiocre	Insuffisant	

	(100-90%)	(90-80%)	(80-70%)	(70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur4:					
Indicateur 5:					
Indicateur 6:					
Indicateur 7:					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE

VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS

VII: SIGNATURES FINALES

RAF du Projet GDCN:	Signature :	Date :
Coordonnateur du PGDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

3. PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DU TEAM LEADER DE L'UNITE SUIVI-EVALUATION ET CONTROLE DE CONFORMITE

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :

Fonction occupée : Team Leader de l'Unité Suivi-Evaluation et Contrôle de Conformité du Projet GDCN

Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Notation (A, B, C, D)	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: Un tableau de bord opérationnel de suivi des performances des projets et programme du portefeuille GDCN sur la base des PTT et PTA permet une collecte trimestrielle fiable des données	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 2: Suivi et reporting trimestriel de l'évolution des performances des projets et programmes en rapport aux cibles des PTT du projet GDCN et des projets et programmes du portefeuille GDCN et reporting dans ATLAS et IRRF	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 3: Suivi de l'évolution des risques et hypothèses de chacun des projets et programmes du portefeuille GDCN et reporting dans les plateformes ATLAS	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 4: Participer aux opérations de planification des PTA et s'assurer avec le BSD de l'alignement des projets et programmes du portefeuille GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 5: Suivi de la mise à disposition à temps des PTA et PTT	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 6: Assurer le contrôle de conformité des activités techniques et financières/PTA/PTT/FACE	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 7: Coordonner les exercices d'audit, d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des recommandations ainsi que les évaluations à mi-parcours et final des projets du portefeuille GDCN ainsi que les Management Responses	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Moyenne globale		

III. SIGNATURES INITIALES

Team Leader de l'Unité Suivi-Evaluation et Contrôle de Conformité PGDCN :	Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN :	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien (100-90%)	Bien (90-80%)	Médiocre (80-70%)	Insuffisant (70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur4:					
Indicateur 5:					
Indicateur 6:					
Indicateur 7:					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE**VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS****VII: SIGNATURES FINALES**

Team Leader Unité Suivi-Evaluation et contrôle conformité:	Signature :	Date :
Coordonnateur du PGDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

**4. PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DU TEAM LEADER
DE L'UNITE CHANGEMENT CLIMATIQUE (ATTENUATION ET ADAPTATION) DU PROJET GDCN**

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :

Fonction occupée : Team Leader de l'Unité Changement Climatique du Projet GDCN

Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Notation (A, B, C, D)	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: Gestion et coaching technique des projets et programme du portefeuille de l'Unité CC du programme GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 2: Elaboration effective des cadres politiques, stratégiques et juridiques portant sur la thématique du changement climatique	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 3: Dépôt à temps du rapport trimestriel du projet GDCN intégrant les synthèses des rapports techniques et financiers des projets et programmes	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 4 : Vérification et gestion du contrôle de conformité des dépenses des FACE en rapport avec les PTT et PTA	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 5: Supervision de la planification et fourniture à temps des PTA, PTT et plans d'achats des projets et programmes de l'Unité changement climatique	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 6: Traitement à temps des Face et des demandes d'avances de fonds des projets et programmes du portefeuille GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 7: Taux d'exécution technique et financière d'au moins 90% du portefeuille CC du Projet GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 8 : Contribuer à la mobilisation des ressources au profit de l'Unité en rapport avec le Chargé de Programme GDCN du PNUD	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Moyenne globale		

III.SIGNATURES INITIALES

Team Leader Unité Changement Climatique du PGDCN : Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN : Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD: Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien (100-90%)	Bien (90-80%)	Médiocre (80-70%)	Insuffisant (70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur 4:					
Indicateur 5:					
Indicateur 6:					
Indicateur 7:					
Indicateur 8					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE

VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS

VII: SIGNATURES FINALES

Team Leader Unité Changement Climatique:	Signature :	Date :
Coordonnateur du PGDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

5. PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DU TEAM LEADER DE L'UNITE ECOSYSTEMES ET CADRE DE VIE

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :

Fonction occupée : Team Leader de l'Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie du Projet GDCN

Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Notation (A, B, C, D)	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: Gestion et coaching technique des projets et programme du portefeuille de l'Unité Ecosystème et Cadre de Vie du Programme GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 2: Elaboration effective des cadres politiques, stratégiques et juridiques portant sur la thématique Ecosystèmes et Cadre de Vie	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 3: Dépôt à temps du rapport trimestriel de l'Unité du projet GDCN intégrant les synthèses des rapports techniques et financiers des projets et programmes	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 4: Vérification et gestion du contrôle de conformité des dépenses des FACE en rapport avec les PTT et PTA des projets et programmes de l'Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 5: Supervision de la planification et fourniture à temps des PTA, PTT et plans d'achats des projets et programmes de l'Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 6: Traitement à temps des Face et des demandes d'avances de fonds des projets et programmes de l'Unité du portefeuille GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 7: Taux d'exécution technique et financière d'au moins 90% du portefeuille de l'Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie du programme GDCN	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Indicateur 8 : Contribuer à la mobilisation des ressources au profit de l'Unité en rapport avec le Chargé de Programme GDCN du PNUD	A (90-100%) B (80-90%) C (70-80%) D (60-70%)	
Moyenne globale		

III. SIGNATURES INITIALES

Team Leader Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie :	Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN :	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien (100-90%)	Bien (90-80%)	Médiocre (80-70%)	Insuffisant (70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur4:					
Indicateur 5:					
Indicateur 6:					
Indicateur 7:					
Indicateur 8 :					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE**VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS****VII: SIGNATURES FINALES**

Team Leader Unité Ecosystèmes et Cadre de Vie :	Signature :	Date :
Coordonnateur du PGDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

5. PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DES COORDONNATEURS DES PROJETS DE TERRAIN

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :

Fonction occupée : Coordonnateur du Projet de

Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Indicateurs cibles sur la base du PTT1 du PTA de l'Année	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: (A extraire de la composante 1 du PTA)	1.1. 1.2. 1.3.	
Indicateur 2: (A extraire de la composante 2 du PTA)	2.1. 2.2. 2.3.	
Indicateur 3: (A extraire de la composante 3 du PTA)	3.1. 3.2. 3.3.	
Indicateur4: Taux d'exécution technique d'au moins 90%	4.1.	
Indicateur 5: Taux d'exécution financière d'au moins 90%	5.1.	
Indicateur 6: Taux d'atteinte des cibles du Cadre Logique		
Indicateur 7 : Fourniture à temps des PTA et Plan d'achats, Rapports Trimestriels et Rapports Annuels		
Indicateur : 8 Taux d'atteinte des cibles du METT		

III.SIGNATURES INITIALES

Coordonnateur du projet de terrain	Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN	Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien (100-90%)	Bien (90-80%)	Médiocre (80-70%)	Insuffisant (70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur4:					
Indicateur 5:					
Indicateur 6:					
Indicateur 7:					
Indicateur 8 :					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE

VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS

VII: SIGNATURES FINALES

Coordonnateur du projet :	Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

**PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE (PPI) DES RESPONSABLES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DES PROJETS DE TERRAIN**

I. IDENTIFICATION PERSONNELLE DU STAFF

Prénom et Nom :
Fonction occupée : Responsable Administratif et Financier (RAF) Projet de
Période : du 01 juillet au 31 décembre 2018

II. RESULTATS CLES VISES SUIVANT LES CIBLES TRIMESTRIELLES DU PTT3 DU PTA 2018

Résultats clés visés/PTT1	Indicateurs cibles sur la base du PTT1 du PTA de l'Année	Auto-évaluation avec mention des évidences par résultat ciblé
Indicateur 1: Transmission à temps des demandes trimestrielles d'avance de fonds en rapport avec les PTT et PTA au plus tard 05 jours après la fin du trimestre		
Indicateur 2: Justification des dépenses de chacun des 4 trimestres à plus de 80% avec le rapport trimestriel accompagné de la nouvelle demande d'avance de fonds (Préciser le délai fixé par les règles de gestion pour la transmission des PPT)		
Indicateur 3: Journal à dépenses maintenu à jour avec les réconciliations		
Indicateur 4 : <u>Paieement à temps des salaires du personnel du projet et des DSA des missions</u>		
Indicateur 4: Taux d'exécution financière d'au moins 90%		
Indicateur 5 : Audit sans grief		

III.SIGNATURES INITIALES

RAF du projet de terrain	Signature :	Date :
Coordonnateur du Projet GDCN :	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :

IV : EVALUATION PAR LE SUPERVISEUR DIRECT

Rappel des Résultats clés visés	Notation en rapport aux réalisations effectives au second trimestre (avril-mai-juin 2017)				Commentaires
	Très Bien (100-90%)	Bien (90-80%)	Médiocre (80-70%)	Insuffisant (70-60%)	
Indicateur 1:					
Indicateur 2:					
Indicateur 3:					
Indicateur4:					
Indicateur 5:					

V: COMMENTAIRES DE L'INTERESSE

VI : NOTATION FINALE/RECOMMANDATIONS

VII: SIGNATURES FINALES

RAF du Projet de terrain:	Signature :	Date :
Coordonnateur du projet de terrain :	Signature :	Date :
Coordonnateur du PGDCN:	Signature :	Date :
Chargé du Programme PNUD:	Signature :	Date :